

### DIRECTION GENERALE DE LŒVALUATION

\*\*\*\*\*\*

# EVALUATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DU SYSTEME DE SANTE AU BENIN : version finale



Laboratoire døAppui au Management et des Etudes Novatrices (Laboratoire AMEN) 06 BP 1593 PK3 Cotonou ó BENIN

Téléphone : (229) 21.33.71.12 /95.42.14.61

E-mail: <a href="mailto:laboamen@yahoo.fr/houindag@yahoo.fr">laboamen@yahoo.fr</a>/ houindag@yahoo.fr

**Juillet 2014** 



#### Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES	9
RESUME ANALYTIQUE	10
I- INTRODUCTION	17
1.1 Contexte	17
1.2 Mandat de løétude	18
1-2-2 Objectifs spécifiques	18
1-2-3 Résultats attendus	19
1-2-4 Questions évaluatives	19
1-2-5 Produits attendus	20
1-2-6 Délai de réalisation de løétude	20
1-2-7 Structuration du rapport	20
2- APPROCHE METHODOLOGIQUE	21
2-1 Cadre conceptuel	21
2.2 Echantillonnage	22
2.3 Matrice des travaux dévaluation, base des questionnaires	pour les différentes
cibles et outils de collecte des données	22
2.3-1 Matrice dévaluation	23
3. CONTEXTE NATIONAL ET SYSTEME DE SANTE	25
3.1. Contexte politique et administratif	25
3.2 Contexte macroéconomique	25
3.3 Environnement des affaires et climats des investissements	26
3.4 Aperçu de la politique de santé	26
3.5 Structure du système de prestation des soins	28
3.6 Etat des lieux du système de santé	29
Tableau IV : Indicateurs de performance en 2012	30
4. RESULTATS DE LØEVALUATION DE LA POLITIQUE DE GEST	TION DU SYSTEME
DE SANTE	32
4.1 Gouvernance et leadership dans le système de santé	32
4.1.1 Cadre juridique de la gouvernance	33
4.1.2 Coordination et cadres de concertation	33
4.1.3 Les réformes dans le secteur	41



Click Here Unlimited I

mpioto	PDF Complete.		42
to upgrade to Pages and Expan		nt	43
4.2.2 Le financ	cement de la santé a	u Bénin : quelques chiffres	45
4.2.3 Les initia	atives de gratuité		46
4.3 Prestation d	es services de santé	<u> </u>	49
4.3.1 Disponib	oilité des services		50
4.3.2 Accès au	ıx services, couvertu	re et utilisation	53
4.3.3 Organisa	ation, utilisation et d	isponibilité des services de santé :	59
4.3.4 Participa	tion communautaire	à la prestation de service	63
4.3.5 Référenc	ce-contre Référence		65
4.3.6 Assurance	ce qualité des soins.		66
4.4 Ressources l	humaines en santé :	au Bénin	70
4.4.1 Politique	e et plan de gestion d	les ressources humaines	72
4.4.2 Système	de gestion des resso	ources humaines	72
4.4.3 Besoins	en RHS		75
4.4.4 Gestion	de la Performance		75
4.4.5 Formation	on		77
4.4.6 Système	døinformation des F	RHS	78
4.4.7 Recherch	hes sur les RHS		79
4.4.8 Partenari	iat, Leadership, et co	oordination	79
4.4.9 Analyse	de la gestion des res	ssources humaines	79
4.5 Gestion pha	rmaceutique		81
4.5.1 Sous-sec	teur pharmaceutique	2	82
		ions pharmaceutiques	
4.5.3 Sélection	n des médicaments		83
4.5.4 Approvis	sionnement et vente	des médicaments	83
4.5.5 Entrepos	sage et distribution		84
4.5.6 Accès à	des produits et des s	ervices de qualité	84
_		caments:	
4.5.8 Ventes e	t recouvrement de c	oûts (accessibilité économique)	85
-		appropriée des médicaments	
-		re	
4.6.1 Descript	ion de løarchitecture	et de løorganisation du SNIGS	88
4.6.2 Analyse	de la structure de lø	organisation	89

omplete	Thank you for using PDF Complete.		00
to upgrade to		ementation	
Pages and Expa		<b>5</b>	90
4.6.5 Analys	e des données		90
4.6.6 Utilisa	tion de løinformation	n pour la gestion, le développemen	nt de politiques, la
gouvernance	et løbligation de rer	ndre compte	90
4.6.8 Recom	mandations		90
4.7 Implication	n du Secteur Privé		90
4.7.1 Taille e	et composition du sec	teur privé	91
4.7.2 Le sect	eur pharmaceutique p	orivé	93
4.7.3 Labora	toires		93
4.7.4 Praticie	ens traditionnels		93
4.7.5 Compa	gnies privées proposa	ant une assurance santé facultative	95
4.7.6 Les mu	tuelles de santé		95
4.7.7 Les em	ployeurs		95
4.8 Perspective	es døavenir		96
CONCLUSION			100
ANNEXES	•••••		103
ANNEXE: A	NALYSE DES FO	RCES ET FAIBLESSES DE LA	A GESTION DU
SYSTÈME DI	E SANTE DU BENI	N	104



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

TADO	. Activites a vase communautaire	
ABIIST	: Association Béninoise des Infirmiers et Infirmières de Sécurité et de Santé	
11212	au Travail	
ACE	: Agents Contractuels de løÉtat	
AFC	: Agents contractuels engagés grâce à des fonds communautaires	
APE	: Agents Permanents de løÉtat	
ARV	: Anti Rétro Viraux	
ASS	: Annuaire des Statistiques Sanitaires	
BM	: Banque Mondiale	
BN	: Budget National	
CAME	: Centrale døAchats des Médicaments Essentiels et Consommables	
	Médicaux	
CASES	: Centre døAction de la Solidarité et døEvolution de la Santé	
CDEEP	: Comité Départemental døExécution et døEvaluation des	
	Projets/Programmes	
CDT	: Centre de Dépistage et de traitement de la Tuberculose	
CDU	: Centre de Dépistage et Traitement de løUlcère de Buruli	
CHD	: Centre Hospitalier Départemental	
CIPEC	: Centre døInformation, de Prospective, døEcoute et de Conseil	
CM	: Collectif des Médecins	
CMS	: Agents contractuels engagés dans le cadre døun programme spécial appelé	
	« Mesure sociale »	
CNEEP	: Comité National de suivi de løExécution et døEvaluation des	
	Projets/Programmes du secteur santé	
CNG	: Centre National de Gérontologie	
CNG	: Centre National de Gérontologie	
CNHU	: Centre National Hospitalier et Universitaire	
CNHU-HKM	: Centre National Hospitalier et Universitaire- Hubert Koutoukou Maga	
CNP	: Centre National de Psychiatrie	
CNPP	: Centre National de Pneumo-phtisiologie	
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale	
CODIR	: Comité de Direction	
COGEC	: Comité de Gestion de Centre de Santé de Commune	
COGECS	: Comité de Gestion de Centre de Santé	
CONSAMUS	: Cadre National de Concertation des Structures døAppui aux Mutuelles de	
	Santé	
CPPA	: Centre de Pneumo-Phtisiologie døAkron	
CS	: Centres de santé	
CSP	: Centres de Santé Privés	
CSPRAI	: Cellule Sectorielle de Pilotage de la Réforme Administrative et	
	Institutionnelle	



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features que Anti Lèpre

eu Payes anu Exp	ue Belge		
DAQS	: Division Assurance Qualité des Soins		
DDS	: Directions Départementales de la Santé		
DGE	: Direction Générale de la Evaluation		
DNPS	: Document de Politique Nationale døAssurance Qualité		
DPL	: Direction des Pharmacies et des Laboratoires		
DPM	: Direction des Pharmacies et du Médicament		
DPMED	: Direction des Pharmacies, du Médicament et des Explorations		
	Diagnostiques		
DPP	: Direction de Programmation et de Prospective		
DRH	: Direction des Ressources Humaines		
DSF	: Direction de la Santé Familiale		
DSRP	: Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté		
EDS.B-III	: Troisième Enquête Démographique et de Santé		
EGS	: Etats Généraux de la Santé		
FADeC	: Fonds døAppui au Développement des Communes		
FBR	: Financement Basé sur les Résultats		
FCFA	: Franc des Communautés Financières døAfrique		
FSP	: Formations Sanitaires Privées		
GAR	: Gestion axée sur les Résultats		
GATPA	: Gestion Active de la Troisième Période de løAccouchement		
GNBP	: Guide des Normes et Bonnes Pratiques		
HOMEL	: Hôpital de la Mère et de lø Enfant Lagune		
HZ	: Hôpital de Zone		
IBC	: Interventions à Base Communautaire		
IST	: Infections sexuellement transmissibles		
Laboratoire	: Laboratoire døAppui au Management et des Etudes Novatrices		
AMEN			
LNCQME	: Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments Essentiels		
	et Consommables Médicaux		
LQAS	: Lot Quality Assurance Sampling		
MEF	: Ministère de lø Economie et des Finances		
MEPPPD	: Ministère de le Evaluation des Politiques Publiques et des Programmes de		
	Dénationalisation		
MESRS	: Ministère de lø Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique		
MS	: Ministère de la Santé		
MS	: Mutuelles de Santé		
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles		
MTFP	: Ministère du Travail et de la fonction publique		
NLTPS	: Etudes Nationales de Perspectives à long terme Bénin 2025 Alafia		
NMH	: Health Metrics Network		



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expan re pour le Développement

le pour la Santé

eu Payes anu Ex	panded Features gie		
OSC	: Organisations de la Société Civile		
OSD	: Orientations Stratégiques de Développement		
PAA	: Pourcentage døAccouchements Assistés		
PAD	: Proportion døAccouchements à Domicile		
PARZS	: Projet døAppui au Renforcement des Zones Sanitaires		
PC	: Prévalence Contraceptive		
PEV	: Programme Elargi de Vaccination		
PF	: Planning Familial		
PIB	: Produit Intérieur Brut		
PIHI	: Paquet døInterventions à Haut Impact		
PNDS	: Plan National de Développement de la Santé 2009-2018		
PSSS	: Plan Stratégique du Secteur de la Santé du Bénin		
PTD	: Plans Triennaux de Développement		
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers		
PTME	: Prévention de la Transmission VIH Mère-Enfant		
PVVVIH	: Personne vivant avec le VIH		
RAMU	: Régime døAssurance Maladie Universelle		
RHS	: Ressources Humaines de Santé		
RMS	: Réseau de Métrologie Sanitaire		
SCRP	: Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté		
SESCQ	: Service døEnregistrement, de Statistiques et de Contrôle de Qualité		
SGM	: Secrétariat Général du Ministère		
SGSI	: Service de la Gestion du Système donformation		
TdR	: Termes de Référence		
UA	: Union Africaine		
UE	: Union Européenne		
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population		
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour løEnfance		
UVS	: Unité Villageoise de Santé		
VIH	: Virus de lømmunodéficience Humaine		
ZS	: Zones Sanitaires		
	•		

l ableau 1 : Echantillon pour la collecte des données primaires22
Γableau II : Critères d¢évaluation et questions évaluatives
Γableau III : Synthèse du Plan National de Développement Sanitaire du Bénin (2009-2018)
27
Γableau IV : Indicateurs de performance en 201230
Γableau V : Appréciation du leadership et de la gouvernance du système de santé par des
chefs services, des médecins chefs et des élus locaux
Γableau VI : Appréciation de la gestion du système de santé par des chefs services, des
radipraticiens et des élus locaux
Tableau VII : Appréciation de la qualité du financement du système de santé par des chefs
services, des médecins chefs et des élus locaux
Γableau VIII : Analyse de l
Γableau IX : Disponibilité des services døhospitalisation60
Γableau X : Disponibilité des autres salles de prestation62
Tableau XI : Indications relatives à la démotivation du personnel

Graphique 1: Appreciation leadership et gouvernance secteur sante par utilisateurs	41
Figure 1 : Flux financement de la santé au Bénin	44
Graphique 2 : Préférence de lieu de soins	54
Graphique 3a et 3b : Degré de satisfaction par rapport à løaccueil au Centre de Santé	et
raisons	54
Graphique 4a et 4b : Appréciation du comportement des agents de santé	55
Graphique 5a et 5b : Appréciation des activités de consultation dans les centres de santé	55
Graphique 6a et 6b : Appréciation des activités de soins dans les CS par les usagers	56
Graphique 7a et 7b : Appréciation des conditions dønospitalisation	56
Graphique 8a et 8b : Degré de satisfaction par rapport aux équipements des Centres	de
Santé	57
Graphique 9 : Connaissance de læxistence du COGEC	63
Graphique 10a et 10b : Degré de satisfaction des activités du COGECS	64
Graphique 11 : Prix de cession des médicaments apprécié par les usagers	87



Lœvaluation de la gestion du système de santé au Bénin a mis en relief les performances relatives aux différents paliers døanalyse dudit système.

#### De la gouvernance et du leadership du système de santé.

La gouvernance et le leadership dans le pilotage du secteur de la santé ne sont pas performants aux niveaux central, intermédiaire et périphérique de la pyramide sanitaire. Leur qualité est jugée acceptable dans son ensemble, du fait que les différents outils utilisés ne sont pas performants, ou tout simplement, ne sont guère appliqués ou sont mal appliqués. De løavis des acteurs rencontrés au niveau central, il ressort que le ministère de la santé a un bon niveau de leadership et de gouvernance dans le secteur public mais le niveau reste mitigé dans le secteur privé. 50% des médecins chefs des hôpitaux de zones estiment que la gouvernance est acceptable alors que løautre moitié pense quælle est bonne. Bon nombre de responsables du secteur de la santé et les responsables des officines de pharmacie jugent de médiocre le niveau de gouvernance et du leadership; quant aux partenaires sociaux (syndicats) ils qualifient le niveau døacceptable. Les partenaires techniques et financiers apprécient bien le leadership du niveau central mais pour les niveaux intermédiaire et périphérique, il est passable; quant à la gouvernance, elle est seulement acceptable à tous les niveaux de la pyramide. Près de sept élus locaux sur dix parlent de bonne gouvernance et de bon leadership du système de santé.

Par ailleurs, le niveau de coordination et de coopération entre le secteur public et le secteur privé varie entre moyen et faible, malgré læxistence dœun cadre de concertation secteur public/secteur privé et dœun Organe Paritaire de Partenariat. Læmplication des structures privées ne fait pas encore læbjet dœune réglementation géographique rigoureuse tenant compte des besoins du pays en matière de couverture sanitaire. La preuve en est que le Ministère de la Santé est dans læncapacité de garantir et de surveiller læoffre ou la qualité des services de ces prestataires. Ensuite, les praticiens sont peu susceptibles de collaborer avec le Ministère parce que parfois, ils exercent dans lællégalité.

Par contre, les hôpitaux religieux à but non lucratif sont bien intégrés dans le système sanitaire.

Quant à la médecine traditionnelle, le niveau de collaboration et de coordination reste encore faible. La taille et la portée de ce secteur ne sont pas vraiment connues ; il nœxiste pas de rapports de confiance entre les agents de santé et guérisseurs traditionnels, en dépit des nombreuses initiatives prises ces dernières années en sa faveur. Pour 23,30% et 16,70% des enquêtés, læorganisation de la médecine traditionnelle est respectivement médiocre et passable. Pour les PTF estiment que le niveau de la collaboration est passable.

nlimited Pages and Expanded Features

u Bénin.

En parfaite cohérence avec les orientations du plan national de développement sanitaire, la politique de financement du système de la santé søaméliore progressivement et son niveau au moment de cette évaluation est considéré comme assez bon. Løanalyse de løévolution des budgets de la santé fait ressortir : (i) une tendance à løaccroissement en valeur nominale du budget alloué à la santé ; (ii) une difficulté à atteindre la part de 15% budget général de løEtat consacré à la santé telle que retenue par la déclaration døAbuja des Chefs døEtat de løUnion Africaine ; (iii) une incapacité à consommer le budget alloué avec des taux døengagement faibles.

Les initiatives pour assurer løaccessibilité financière pour les populations pauvres, la mise en place du fonds des indigents, les offres ciblées de soins, le financement basé sur les résultats et løopérationnalisation du RAMU justifient cette amélioration. La contribution directe des ménages auprès des établissements de soins qui est passée de 52% en 2003 à 44% en 2008 connaîtra une nouvelle baisse importante quand le RAMU atteindra sa vitesse de croisière.

En appréciant la qualité du financement du système de santé, 50% des médecins-chefs des hôpitaux de zones enquêtés, pensent que le niveau du financement est assez-bien et bien et 25% autres le trouvent acceptable. Quant aux chefs services des CHD, des zones sanitaires et des formations sanitaires privées, ils jugent le financement døacceptable (31,2%) et døassez bien et bien (48,4%); 28,6% des élus locaux qualifient le financement døacceptable et 42,8% døassez-bien et bien. Les enquêtés søaccordent également sur le fait que la répartition des moyens existants est non équitable entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire et sont tardivement mis à la disposition des structures bénéficiaires. Cet avis est partagé par les PTF qui déplorent par ailleurs que les fonds ne sont pas toujours utilisés à bon escient par certains et ne vont pas toujours aux destinataires. Pour ce qui est de la perception des usagers, on retient que le financement est acceptable pour 34,80% et suffisant pour 16,50% des usagers des formations sanitaires contre 16,90% des usagers qui estiment ce financement faible.

#### De løappréciation des services de santé

Dans le cadre des prestations de services, la couverture moyenne en infrastructures de santé est bonne (88,3%) mais des disparités existent selon les départements (elle varie de 71% à 100%) quøil faudra corriger. Par rapport aux structures hospitalières de premiers secours, 79% des hôpitaux de zones prévues sont fonctionnelles. Les niveaux intermédiaire et central disposent également døinfrastructures socio-sanitaires en réponse aux problèmes spécifiques



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features couverture sanitaire est assez-bien ; toutefois, le niveau ruel du sous-système de maintenance des équipements

et dispositifs medicaux ne raciment pas la disponibilité permanente des soins ; løinsuffisance chronique du personnel qualifié, avec des disparités entre les départements compromettent la continuité des soins, bref la disponibilité des services. La disponibilité de services varie døun hôpital de zone à un autre. 75,30% des chefs de services enquêtés estiment que les services de santé disponibles répondent à løattente des utilisateurs. Toutefois, ils estiment que les utilisateurs ont besoin de certains services spécifiques. Les formations sanitaires privées prennent une part importante dans løoffre des soins de santé.

Le taux de fréquentation des formations sanitaires pour les soins curatifs est de 51,4% pour lænsemble de la population et de 90,9% pour les enfants de moins de 5 ans. Ce qui représente néanmoins une amélioration de la fréquentation par rapport à lænnée 2011.

Abordant la satisfaction des usagers des formations sanitaires, un peu moins de trois usagers des formations sanitaires sur quatre (71%) se déclarent satisfaits de løaccueil aux Centres de Santé.

Quant au comportement des agents de santé vis-à-vis des patient, il est jugé mauvais, voire très mauvais par 59% des usagers enquêtés. Ces derniers déplorent le comportement des agents de santé qui, pour la plupart, manquent de courtoisie vis-à-vis des usagers (78,20%), ignorent les patients (78,20%) et leur infligent de mauvais traitements (56,40%).

Le niveau de satisfaction est relativement bon, avec 57 % des usagers qui déclarent être satisfaits des soins de santé.

Løaccessibilité géographique est à améliorer. Selon les médecins chefs des hôpitaux de zone, la plus proche formation sanitaire est située en moyenne à 7,5 km du village le plus éloigné en cas de besoins de soins tandis que løhôpital de référence le plus proche se situe en moyenne à 44,7 km des formations sanitaires enquêtées.

Le fonctionnement du système de référence et de contre référence reste faible. Le plateau technique demeure insuffisant dans la plupart des hôpitaux de référence et le système de référence et de contre-référence nøest pas très fonctionnel. Les besoins døhospitalisation exprimés par les populations sont largement couverts. Selon lænquête, les usagers affirment être satisfaits des services døhospitalisation. Huit personnes sur dix sont assez satisfaites des services døhospitalisation.

En matière dons surance qualité des soins, le niveau est faible. Il existe une Division Assurance Qualité des Soins, mais il no existe pas encore de document de politique nationale do Assurance



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features es de démarche qualité sont prises dans certaines ui des partenaires au développement. En dépit de ces

mesures, le taux de nocivite des soms prodigués aux usagers des hôpitaux est estimé à 60%<sup>1</sup>.

#### Des ressources humaines en santé au Bénin

Les ressources humaines dans le secteur santé constituent un problème préoccupant et le niveau de performance est très faible. Au regard des normes de løOMS en matière de ressources humaines, les effectifs de personnel de santé sont largement insuffisants pour répondre aux besoins des populations ; même les normes définies au plan national en la matière ne sont pas respectées. La gestion actuelle des carrières dans le secteur public ne correspond pas aux exigences du marché du travail actuel et cøest løune des raisons pour lesquelles le secteur public est en général peu performant. Les critères de performance ne sont pas objectifs ou liés à la performance et la procédure døexamen de la performance nøest ni participative ni transparente. Tous les acteurs du système de santé søaccordent et reconnaissent aujourdøhui la nécessité de mettre en place un véritable système de motivation et døincitation à la performance dans le secteur de la santé.

La gestion des ressources humaines de løEtat, en général, reste encore centralisée, dépendant pour løessentiel de la responsabilité exclusive du Ministère du Travail et de la Fonction Publique. La DRH du MS a dans la réalité, peu døautonomie en matière de gestion du personnel de løEtat.

Du point de vue de løappréciation de la qualité des ressources humaines en santé, 42,90% des élus locaux enquêtés estiment que les ressources humaines du système sanitaire béninois sont à un niveau acceptable. Toutefois, pour løensemble des élus locaux, le système sanitaire est caractérisé par une insuffisance en ressources humaines qualifiées.

#### De la gestion pharmaceutique

Le niveau de performance de la gestion pharmaceutique est bon. Le sous-secteur pharmaceutique est mieux organisé avec la création døune part, de la Centrale døAchats des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME), et døautre part, du Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux. La cession des produits pharmaceutiques aux formations sanitaires par la CAME est faite à un coût social. La promotion des médicaments génériques et le contrôle des prix constituent des plateformes autour desquelles søpèrent toutes les autres actions visant leur accessibilité financière.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> EDULINK, Rapport détat des lieux



Unlimited Pages and Expanded Features qually a une maîtrise des prix de vente dans le secteur

puone mais un marche mormer de médicaments est très actif malgré lougmentation des points de ventes agréés, publics ou privés. Les opinions sont globalement positives quant à louppréciation de la gestion des médicaments.

50 % des médecins chefs des hôpitaux de zone enquêtés estiment que la gestion des médicaments est bonne et 25% très bonne. Ces derniers déplorent les ruptures épisodiques en médicaments de première nécessité. Selon 45,5% des responsables des formations sanitaires privées enquêtés, la gestion est acceptable contre 18,2% qui la déclarent médiocre. Pour les usagers, la qualité de gestion des médicaments et des vaccins est acceptable pour 45,80%. Par ailleurs, la disponibilité des médicaments est également jugée bonne par un peu moins de sept usagers sur dix. Pour ce qui est du prix de cession des médicaments dans les formations sanitaires, 48% des usagers le jugent raisonnables. Néanmoins, 37% des usagers estiment que ces prix sont élevés.

#### Du système døinformation sanitaire

La performance du système døinformation sanitaire est jugée bonne. En effet, le système døinformation dispose døin bon circuit, globalement adéquat mais la qualité des statistiques produites par le SNIGS est encore loin døètre satisfaisante. Les données sont insuffisamment utilisées pour la planification et la prise de décision. Løinexistence de loi ou de disposition réglementaire qui oblige les établissements de santé privés à fournir au SNIGS des rapports sur des prestations et des activités précises est un vide à combler.

De la dernière évaluation externe du système døinformation effectuée en 2007 par le réseau de Métrologie Sanitaire (HealthMetrics Network), il ressort que le système døinformation sanitaire est globalement adéquat et il existe peu de divergences entre les chiffres présentés par le système døinformation national.

#### De løimplication du secteur privé

Le niveau de collaboration entre secteur public et secteur privé dans la gestion du système de santé est passable ; cette coopération est très bonne avec le secteur confessionnel à but non lucratif, mais elle est restée faible avec secteur à but lucratif. En effet, le secteur privé présente une grande diversité. Løimplication des structures privées ne fait pas encore løbjet døune réglementation géographique rigoureuse tenant compte des besoins du pays en matière de couverture sanitaire. De ce fait, la répartition du personnel du privé nøbéit pas à une norme spécifique. Bien que le Gouvernement dispose døune procédure bien établie pour løautorisation de løexercice privé de la médecine, de nombreux médecins et autres



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

le secteur privé sans loautorisation du Ministère de la r de la médecine traditionnelle ne sont pas vraiment

est døune qualité relativement bonne et dépend en grande partie des responsables de løadministration sanitaire. A cet effet, les tradipraticiens ont déclaré au cours de løenquête, avoir de bonne collaboration avec les zones sanitaires (50%) et les DDS (26,70%) estiment quøils sont bien écoutés et bénéficient døappui divers de ces derniers dans leurs activités. Par contre, en fondant leur appréciation sur la collaboration entre les différents acteurs partenaires du MS, les PTF estiment que le niveau de la collaboration reste passable.

#### Des perspectives døavenir

Le secteur public reconnaît quál a besoin de mobiliser les ressources du secteur privé pour satisfaire aux besoins des populations en matière de soins de santé. Dès lors, une meilleure collaboration avec le secteur privé pourra favoriser la teinte des objectifs de santé publique. Selon la la confiance que mettent les usagers des formations sanitaires dans le système sanitaire, plus de six personnes sur dix estiment avoir confiance au système sanitaire du Bénin quant à la prise en charge correcte en cas de maladie. Ils déclarent avoir plus confiance aux centres de santé publics que privés à plus de six pour dix personnes. Ceci témoigne bien de la confiance mise en ce système, et pose le problème des éventuelles craintes quant les usagers vis-à-vis des formations sanitaires privées.

Par ailleurs, il est nécessaire que le savoir et le savoir-faire des tradipraticiens soient reconnus comme étant importants pour une meilleure efficacité du système sanitaire béninois. Il est clairement établi que la médecine traditionnelle et la médecine moderne doivent collaborer et demeurer complémentaires.

Pour améliorer les performances de la politique de gestion du système de santé au Bénin, il faudra : (i) assurer la disponibilité permanente du personnel qualifié dans toutes les formations sanitaires publiques et privés ; (ii) augmenter la fréquence des audits et contrôle de gestion du système sanitaire et læpplication des sanctions quand elles s'imposent ; (iii) rendre effective læinstitutionnalisation de plateforme fonctionnelle entre les tradipraticiens et le ministère de la santé ; (iv) assurer la professionnalisation organisationnelle des tradipraticiens; (v) contribuer à une meilleure exploitation des savoirs endogènes en matière de santé et de promotion de la recherche sur la médecine traditionnelle ; (vi) améliorer læfficacité du système de référence et de contre référence, (vii) accélérer la poursuite des réformes par la prise des textes régissant les structures sous tutelle du ministère, notamment la direction départementale de la santé afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle ; (viii) poursuivre le renforcement de la couverture nationale en infrastructure sanitaires ; (ix)



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Evpanded Features rmations sanitaires en impliquant davantage les privés de santé; (x) mettre en place un mécanisme de

certification de la quante des soms et déaccréditation des hôpitaux publics et privés ; (xi) doter le pays déhôpitaux modernes spécialisés dans la prise en charge des affections chroniques ; (xii) encourager les formations sanitaires privées à recruter suffisamment du personnel qualifié de santé dans le cadre de partenariat public privé ; (xiii) renforcer la supervision des relais communautaires.



Le Bénin est un pays en développement confronté à des enjeux importants sur le plan du développement sanitaire. La situation épidémiologique est caractérisée par une prédominance des affections endémo-épidémiques qui représentent 40% de lænsemble des pathologies identifiées. Les principales affections rencontrées en 2010 dans lænsemble des consultants non hospitalisés sont le paludisme (44,5%), les infections respiratoires aiguës (13,2%), les autres affections gastro-intestinales (7%), les traumatismes (5,1%), lænémie (4,8%) et les diarrhées (3,1%) (MS, Annuaire statistique 2010).

Selon les données de la 3<sup>ème</sup> Enquête Démographique et de Santé (EDS.B-III) de 2006, le taux de mortalité maternelle est estimé à 397 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes pour la période 1999-2006. Il faut noter que la mortalité maternelle nøa diminué que de 20% sur les dix dernières années et reste très élevée. Quant à la mortalité néonatale, infantile et infanto juvénile, entre 2001 et 2006, elle søest établie à respectivement 32 pour mille, 67 pour mille et 125 pour mille.

Au regard de cet état des lieux, le Gouvernement béninois a inscrit, au nombre de ses priorités, døassurer le bien-être social notamment par la mise en place døun système éducatif performant et de soins de santé de qualité. Pour ce faire, le secteur de la santé a élaboré à partir de 2006, un nouveau document de politique qui prend en compte les Perspectives à long terme Bénin 2025, les Orientations Stratégiques de Développement 2006-2011 et les recommandations des Etats Généraux de la Santé de novembre 2007 qui ont défini la vision pour le secteur de la santé au Bénin. Le Plan National de Développement de la Santé (PNDS) 2009-2018 retient cinq domaines prioritaires et est décliné en plans triennaux de développement (PTD) dont le premier, le PTD 2010-2012, met løaccent sur 14 composantes programmatiques dont 6 composantes døaction visant løatteinte des objectifs de couverture et dømpact pour améliorer ainsi la santé des populations, et 9 composantes de soutien répondant aux insuffisances du système de santé, pour lesquelles des réformes et mesures døaccompagnement seront nécessaires.

Cependant, de nombreuses faiblesses demeurent et constituent les principaux défis à relever. Plus spécifiquement, de graves défaillances sont constatées dans la gestion quotidienne des centres de santé et des moyens mis à disposition par læ Lat et les partenaires techniques et financiers (PTF) pour soulager les populations béninoises.

divers conflits et mouvements sociaux qui paralysent a base de pertes en vies humaines et de conséquences

Unlimited Pages and Expanded Features sociales uramanques.

La présente évaluation est une évaluation indépendante par le Laboratoire døAppui au Management et des Etudes Novatrices (Laboratoire AMEN), commandée par le Ministère de løEvaluation des Politiques Publiques et des Programmes de Dénationalisation pour apprécier la qualité globale de la gestion du système de santé au Bénin et améliorer la qualité de ses prestations.

Le rapport est structuré en six paries présentant les conclusions de la mission dévaluation sur chaque aspect de la gestion du système de santé au Bénin, notamment la gouvernance, le financement et les prestations des services.

#### 1.2 Mandat de løétude

#### 1-2-1 Objectif général

Løévaluation de la politique de gestion du système de santé est de permettre døétablir un diagnostic précis de la situation du Bénin en termes døorganisation et de fourniture de løoffre de services de santé.

#### 1-2-2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- disposer doun aperçu global sur la politique de gestion du système de santé au Bénin, au regard des six piliers retenus par loOMS;
- faire un diagnostic du mécanisme de gestion des structures sanitaires, sur base døun échantillon pertinent de structures des trois niveaux (hôpitaux nationaux, régionaux et centres de santé);
- apprécier les stratégies de la politique pharmaceutique de distribution de médicaments essentiels ;
- mesurer les effets du système de gestion sanitaire (public et privé) en cours sur la qualité de la santé des populations ;
- apprécier la satisfaction des bénéficiaires du système de gestion sanitaire ;
- apprécier les rôles et les capacités de management des différents acteurs impliqués dans la chaîne de gestion du système sanitaire évoqué ;
- formuler des recommandations en vue de løamélioration du mécanisme de gestion du système sanitaire.



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Evoanded Features

uation se résument à ce qui suit :

- les mecanismes de mise en o uvre de la gestion du système de santé du point de vue conceptuel et dans la réalité de leur mise en ò uvre au Bénin sont mieux connus ;
- une appréciation de la qualité du système de santé, au regard des six piliers de løOMS, est réalisée ;
- une analyse de la cohérence et de la pertinence des mécanismes de la gestion du système de santé est faite ;
- une analyse de la cohérence et de løfficience des différents mécanismes de financement du système de santé (y compris les appuis des PTF au niveau des zones sanitaires) est réalisée ;
- les performances de la gestion du système de santé sont appréciées au vu des objectifs et moyens mis en ò uvre ;
- une appréciation de la qualité et de lœxhaustivité de løffre sanitaire et des prestations, tenant compte des attentes des bénéficiaires et des acteurs du secteur, est réalisée;
- les dysfonctionnements (économiques, techniques, matériels, financiers et sociaux) du système de santé ainsi que leurs causes fondamentales sont relevés et des recommandations pertinentes sont formulées.

#### 1-2-4 Questions évaluatives

Conformément aux termes de références, les questions évaluatives retenues par le commanditaire sont :

- a) Quelles perceptions ont les utilisateurs de la qualité du système sanitaire au Bénin ? Sont-ils satisfaits ? Font-ils plus confiance au système sanitaire public ou privé ?
- b) Quels sont les dysfonctionnements du système de santé observés objectivement, relevés par les opérateurs eux-mêmes et relevés par les utilisateurs ?
- c) La gestion effective du système sanitaire est-elle en cohérence avec les orientations du plan national de développement sanitaire ?
- d) Quels sont les principaux atouts et dysfonctionnements constatés au niveau de certains aspects spécifiques de la gestion du système de santé à savoir :
  - i. le leadership du Ministère de la Santé dans le pilotage du secteur ?
  - ii. la gestion de løapprovisionnement et de la distribution des médicaments?
  - iii. la gestion des mutuelles de santé et plus largement, la mise en place du régime døassurance maladie universelle (RAMU) ?
  - iv. la gestion des ressources issues des PTF au niveau des zones sanitaires ?
  - v. løutilisation de løinformation à des fins de décisions politiques ?
  - vi. la gestion des hôpitaux publics de deuxième et troisième référence ?

secteur privé (confessionnel et à but lucratif) et le

#### 1-2-5 Produits attendus

Les produits attendus à løissue de cette étude sont: (i) un référentiel présentant le schéma de réalisation et la démarche méthodologie détaillée de la mission; (ii) un rapport provisoire de løévaluation; (iii) un rapport définitif assorti døun résumé exécutif de 7 pages au maximum rédigé en langue française; (iv) dix exemplaires du rapport définitif et une copie numérique de tous les produits de la mission au BEPP.

#### 1-2-6 Délai de réalisation de løétude

Les différentes tâches ont été accomplies dans un délai de trois (03) mois, soit 90 jours et la collecte des données est exécutée sur toute løétendue du territoire national. Les séquences suivantes ont marqué le processus :

- conceptualisation des différentes opérations liées à la collecte des données ainsi que léglaboration des outils de collecte ;
- conception des étapes et procédures de collecte ainsi que des séquences spécifiques à la saisie, au traitement et à løanalyse des données ;
- élaboration døun manuel døinstruction aux enquêteurs ;
- formation du personnel de terrain ;
- exécution des enquêtes auprès des cibles identifiées ;
- élaboration doun programme doanalyse de données ;
- analyse des données;
- rédaction du rapport et finalisation après validation.

#### 1-2-7 Structuration du rapport

Suivant les Termes de Référence, les informations collectées par suite de la démarche méthodologique validée, ont été dépouillées et analysées. Le rapport qui rend compte des résultats des analyses est structuré en trois (03) à savoir : (i) démarche méthodologique ; (ii) contexte national et système de santé ; (iii) synthèse de lévaluation de la politique de gestion du système de santé

Unlimited Pages and Expanded Features

Lœvanuation de la pontique de gestion du système de santé est un exercice transversal et participatif qui doit permettre døapprécier le niveau de satisfaction des différents acteurs (aux niveaux central, intermédiaire et périphérique). Ceci implique une démarche qualitative, et nécessite døavoir une vision døensemble du système national de santé.

A cet égard, pour løOMS,<sup>2</sup> un système de santé qui fonctionne bien répond de manière équilibrée aux besoins et aux attentes des populations :

- en améliorant lœtat de santé des personnes, des familles et des communautés ;
- en défendant la population contre les menaces pour sa santé ;
- en protégeant les personnes des conséquences financières de la maladie ;
- en assurant un accès équitable à des soins centrés sur la personne ;
- en permettant aux gens de prendre part aux décisions qui touchent à leur santé et au système de santé.

#### 2-1 Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel de løapproche døévaluation a été mis au point par løUSAID à partir de la définition døun système de santé développé par løOrganisation Mondiale de la Santé. Selon le cadre conceptuel, les systèmes de santé sont divisés en quatre principales fonctions qui sont : la gouvernance, le financement, la création de ressources et les prestations de services de santé. Les modules techniques qui découlent de ces quatre fonctions sont au nombre de six, à læxception du module de base (module 0) dont le but est de fournir des informations contextuelles pouvant søappliquer à tous les modules à savoir :

- le leadership et la gouvernance du secteur (y compris le mécanisme de gestion des hôpitaux);
- le financement du secteur (dont le mécanisme de tarification des prestations et soins dans les structures sanitaires publiques).
- les ressources humaines pour la santé;
- la gestion des produits médicaux (vaccins, infrastructures et matériels);
- la fourniture des services;
- la collecte et lautilisation de la nformation sanitaire à des fins de décision.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> http://www.who.int/healthsystems/FR HSSkeycomponents.pdf?ua=1

nlimited Pages and Expanded Features

eux types déchantillons :

- Le premier type déchantillon est composé des responsables des services centraux et déconcentrés du MS. Cet échantillon est déterminé par choix raisonné. La taille est déterminée de la façon suivante : (i) au niveau central, le DC ou le SGM et les directeurs centraux (le DPP et le DRH ou leur adjoint etc.); (ii) au niveau départemental, leurs démembrements; (iii) au niveau communal, les responsables en charge de la santé et les responsables des mutuelles de santé, les élus locaux. Les partenaires techniques, les organisations professionnelles et les organisations de la société civile sont pris dans le premier type déchantillon.
- Le deuxième type déchantillon est composé du personnel administratif et soignant des zones sanitaires retenues par tirage au sort, les utilisateurs des formations sanitaires publiques et privées de ces zones sanitaires.

Tableau I : Echantillon pour la collecte des données primaires

Outils	Niveau	Effectif des cibles
	Central	67
Guide døentretien pour	Intermédiaire	182
responsables	Périphérique	288
	TOTAL	537
	Central	36
Questionnaire pour utilisateurs	Intermédiaire	136
	Périphérique	366
	TOTAL	538

## 2.3 Matrice des travaux dévaluation, base des questionnaires pour les différentes cibles et outils de collecte des données.

Tenant compte du cadrage méthodologique et de léchantillon ci-avant indiqués et qui ont été déjà validés par les différents acteurs réunis le 14 juin 2013, la matrice dévaluation, la base des questionnaires et guides déentretiens, ainsi que les différents outils de collecte de données, ont été élaborés.



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

tions évaluatives

Critères	Questions évaluatives/Questions de recherche	Indicateurs	Sources de données	Méthode d'analyse / Outils de collecte des données
Pertinence/ Cohérence	La gestion effective du système sanitaire est-elle en cohérence avec les orientations du plan national de développement sanitaire ?	NA	Documents de politiques	Revue documentaire/Guide Entretien
Gouvernanc e	Quel est le niveau du leadership du Ministère de la Santé dans le pilotage du secteur ?	NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Revue documentaire/Guide Entretien
	Løutilisation de løinformation à des fins de décisions politiques est-elle efficace ?	NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Revue documentaire/Guide Entretien
	Quelles est le niveau de coordination et de coopération entre le secteur privé (confessionnel et à but lucratif) et le secteur public ?	NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Revue documentaire/Guide Entretien
Equité	La politique de gestion favorise-t-elle l'équité (géographique et financière) dans l'accès aux services de santé par les populations ?	NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Revue documentaire/Guide Entretien
	Les dispositifs d'assistance aux plus pauvres et aux personnes vulnérables sont-ils opérationnels et efficaces ?	Taux de consommation du fonds des indigents- Taux de couverture des demandes des indigents - Nombre d'indigents pris en charge	SNIGS	Analyse de données (avec et sans évacuations sanitaires)
	La gestion des mutuelles de santé, du fonds des indigents et plus largement, la mise en place du régime døassurance maladie universelle (RAMU) est-elle efficace ?	NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Revue documentaire/Guide Entretien
Efficacité	Quel est le taux de fréquentation des centres de santé ?	Taux de fréquentation	SNIGS	Analyse de données
(Accès et qualité)	Les coûts des soins de santé sont-ils un facteur de non fréquentation des centres de santé ?	% personnes ne fréquentant pas les CS en raison du coût de soins	Enquête ménages	Analyse de données



Click Here to upgr Unlimited Pages a	1 Di completer	ture des besoins en soins de	Taux de consultation prénatale - Taux d'accouchements assistés - Taux de consultation néo-natale - Taux de vaccination Polio, VARí	SNIGS	Analyse de données
	Quelles perceptions ont les système sanitaire au Bénin? plus confiance au système san	Sont-ils satisfaits? Font-ils	% personnes satisfaites, confiantes, et ayant une bonne opinion du système sanitaire	Enquête ménages	Analyse de données
	Quels sont les dysfonctionne observés objectivement, rele mêmes et relevés par les utilis	± ±	NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Analyse FFOM/Revue documentaire/Guide Entretien
	Quels sont les dysfonctionn hôpitaux publics de deuxième		NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Analyse FFOM/Revue documentaire/Guide Entretien
Efficience	Quelle est la qualité de la gestion des ressources (mettre en évidence celles des PTF) au niveau des zones sanitaires ?		NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Revue documentaire/Guide Entretien
	Quels sont les niveaux globaux d'allocation et de consommation budgétaire du système sanitaire ?		% budget santé dans BGE- taux de consommation MS	Rapports de performance MS	Revue documentaire/Analyse de données
	Quelle est la qualité du mécanisme d'allocation intra sectoriel de ressources financières, matérielles et humaines?		NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Revue documentaire/Analyse de données
Impacts	Comment a évolué la situation sanitaire du Bénin depuis la mise en place de la politique de gestion en vigueur ?		Espérance de vie à la naissance, taux de mortalité par catégorie, taux de prévalence des pandémies (VIH, tuberculose, paludismeí )	EDS/INSAE et SNIGS	Analyse de données
Pérennité	termes de coûts de fonctionne		NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Revue documentaire/Analyse de données
	La politique de gestion act termes de procédures et de m	uelle est-elle soutenable en éthodes utilisées ?	NA	Rapports/Enquêt e de terrains	Revue documentaire/Analyse de données

Unlimited Pages and Expanded Features

#### 3.1. Contexte politique et administratif

Dans la logique du renforcement de la démocratie et løEtat de droit, la réforme de l'Administration territoriale au Bénin consacrée par la loi n° 97-028 du 15 Janvier 1999 a porté le nombre de départements de six (6) à douze (12) que sont: løAlibori, løAtacora, løAtlantique, le Borgou, les Collines, le Couffo, la Donga, le Littoral, le Mono, løOuémé, le Plateau, et le Zou. Ces départements sont divisés en 77 communes dont trois à statut particulier que sont : Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Les 77 communes sont subdivisées en 546 arrondissements comportant 3743 villages et quartiers de ville, le village étant la plus petite unité administrative dans un arrondissement rural au même titre que le quartier de ville en milieu urbain. Un processus de décentralisation de løadministration, visant la prise en charge du développement communautaire par les communautés elles-mêmes est en cours depuis quelques années déjà.

Les réformes administratives se poursuivent avec la création récente de nouveaux villages et quartiers de ville en relation avec l\( \preceq\) accroissement d\( \preceq\) mographique et les mouvements migratoires internes.

#### 3.2 Contexte macroéconomique

Depuis 2000, des réformes économiques et structurelles importantes ont permis de maintenir des taux de croissance du Bénin à 4 % par an en moyenne. En effet, lætat Béninois sæst engagé, depuis la fin de la décennie 90, dans une nouvelle ère de politiques économiques avec la conception et læxpérimentation des générations de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ces Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSRP et SCRP) tirent leur source des orientations définies dans la vision Bénin Alafia 2025 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elles encadrent la politique budgétaire, monétaire et socioéconomique du pays.

Léconomie du Bénin dépend globalement de son secteur agricole, du commerce de transit et de réexportation. Le secteur agricole représente environ 32 % du PIB et est la source de revenu de près de 70 % de la population active du pays. Le coton est le principal produit de appropriation et représente 25 à 40 % environ des exportations totales officielles.

La situation économique et sociale du pays continue dœtre marquée par son produit intérieur brut (PIB) très faible, une compétitivité économique à améliorer et un faible dynamisme de son système productif. Au Bénin, 30,8% de la population est pauvre en termes de condition dœxistence et 22,5% des ménages sont en insécurité alimentaire. Parmi les sans-emplois, 78,7% sont à la recherche du premier emploi.

#### des investissements

Le Bénin, de par sa position géographique, constitue un trait døunion pour les échanges commerciaux entre les pays de løninterland et de løAfrique Centrale. Il a donc vocation à être, à moyen terme, une plateforme régionale de négoce et de services à forte valeur ajoutée.

Les réformes engagées depuis 1990 ont permis de mettre en place une législation nationale favorisant l'initiative privée.

#### 3.4 Aperçu de la politique de santé

La politique sanitaire du Bénin découle de løanalyse du contexte socio-sanitaire national et international et des priorités nationales fixées par la stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Orientations Stratégiques du Développement. Elle est formalisée à travers un document intitulé « Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2009-2018.

En søinspirant de la vision ALAFIA 2025, déduite des Etudes Nationales de Perspectives à long terme, les participants aux états généraux du secteur de la santé, tenus à Cotonou en novembre 2007, ont proposé la vision suivante capable de contribuer au renforcement de la performance du système national de santé béninois : «Le Bénin dispose en 2025 døun système de santé performant basé sur des Initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, pour løOffre et la Disponibilité permanentes de Soins de Qualité, équitables et accessibles aux Populations de toutes catégories, fondées sur les Valeurs de Solidarité et de Partage de risques pour répondre à løensemble des besoins de santé du peuple béninois».

Le plan stratégique du secteur de la santé du Bénin est le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui traduit la volonté des acteurs du Ministère de la Santé et des Partenaires Techniques et Financiers déapporter des réponses urgentes et efficaces aux problèmes sanitaires des populations.

Ce plan élaboré pour la période de 2009-2018 vise les objectifs principaux suivants :

- assurer un accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins pour l
   éatteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD),
- renforcer le partenariat pour la santé,
- améliorer la gouvernance et la gestion des ressources dans le secteur santé.

En vue døatteindre ces objectifs, le Plan National de Développement Sanitaire a retenu les cinq (05) principaux domaines stratégiques résumés dans le tableau ci-après.



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

Programmes
Promotion de løhygiène et de løassainissement de
base
Santé de la reproduction
Lutte contre la maladie
Développement hospitalier
Renforcement de la planification des ressources
humaines
Amélioration de la production et du développement
des compétences
Amélioration du système de management des
ressources humaines
Renforcement du partenariat entre les acteurs
Promotion de løéthique et de la responsabilité
médicale
Financement
Renforcement de løassistance médicale aux pauvres,
indigents et couches vulnérables
Renforcement institutionnel

Source: DPP/MS

Les indicateurs retenus pour faciliter le suivi des actions à mener :

- Réduction de la mortalité maternelle et infantile: taux de couverture en CPN, taux de couverture PEV, pourcentage de détection GAR, proportion døaccouchements à domicile, pourcentage døaccouchements assistés; prévalence contraceptive; pourcentage de cas de diarrhées traitées par SRO, pourcentage cas de diarrhées traitées par thérapie aux antibiotiques, pourcentage døenfants mal nourris bénéficiant døune récupération nutritionnelle.

Développement des zones sanitaires

- Lutte contre les maladies prioritaires (VIH/sida, paludisme, tuberculose): taux døutilisation des ordinogrammes pour les cas de paludisme; proportion des laboratoires de zone dont le contrôle de qualité GE/Frottis montre une concordance égale ou supérieure à 80%.

Les Indicateurs de mpact retenus pour faciliter le appréciation des progrès significatifs sont :

- *Mortalité* : taux de mortalité infantile ; taux de mortalité infanto- juvénile ; taux de mortalité maternelle ; taux de létalité palustre ;
- *Morbidité* : taux de prévalence du SIDA ; taux de morbidité proportionnelle palustre ; taux déincidence de la méningite (*ou taux de prévalence du choléra*) ; taux déincidence de la tuberculose.

Le système national de santé a une structure pyramidale calquée sur le découpage territorial. Il comprend trois niveaux différents que sont : le niveau central ou national, le niveau intermédiaire ou départemental, le niveau périphérique.



itre en à uvre les politiques définies par le Gouvernement en matiere de sante. Dans ce caure, n'initie les actions de santé, planifie, coordonne et contrôle la mise en à uvre des activités qui en découlent. Le niveau central est le premier responsable de la conception et de la mise en à uvre des actions découlant des politiques précitées (Cf. Décret N°2006ó396 du 31 juillet 2006). Il est constitué de toutes les structures représentées ci-dessous

Le niveau intermédiaire regroupe les Directions Départementales de la Santé (DDS) qui sont au nombre de 6 à raison døune par département selon løancien découpage territorial. Elles sont chargées de la mise en ò uvre de la politique sanitaire définie par le gouvernement, de la planification et de la coordination de toutes les activités des services de santé en périphérie et døassurer la surveillance épidémiologique dans les départements.

Le niveau périphérique est constitué des zones sanitaires qui sont au nombre de 34 et réparties sur toute lœétendue du territoire national. La zone sanitaire représente læntité opérationnelle la plus décentralisée du système de santé. Elle est constituée dœun réseau de services publics de premier contact (UVS, maternités et dispensaires seuls, Centres de Santé) et des formations sanitaires privées, le tout appuyé par un hôpital de première référence public ou privé (hôpital de zone) et destiné à desservir une aire qui abrite entre 100.000 et 200.000 habitants.

La réorganisation en zones sanitaires a pour finalité léamélioration des conditions socio-sanitaires de la population habitant des espaces géographiques bien définis. Elle vise les objectifs suivants :

- améliorer la qualité des services de santé de base et de première référence ;
- améliorer la viabilité des services socio-sanitaires ;
- favoriser la décentralisation et la participation communautaire ; et
- développer le partenariat avec le secteur privé.

excepté les Directions Départementales de la Santé (DDS).

#### 3.5 Structure du système de prestation des soins

Le système de prestation des soins de santé est organisé par niveau du système de santé et søappuie sur les infrastructures sanitaires et un plateau technique. Il comprend trois niveaux différents que sont :

- ✓ *le niveau central ou national :* le Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU-HKM), le Centre National de Pneumo-phtisiologie, Centre National de Psychiatrie, le Centre National de Gérontologie et løHôpital de la Mère et de løEnfant Lagune (HOMEL) ;
- ✓ *le niveau intermédiaire ou départemental*: avec comme structures de référence le Centre Hospitalier Départemental (CHD), le Centre døInformation, de Prospective, døEcoute et de Conseil (CIPEC), le Centre de Pneumo-Phtisiologie døAkron;



Unlimited Pages and Expanded Features

infrastructures socio-sanitaire, løHôpital de Zone (HZ), le itement Anti Lèpre (CTAL), le Centre de Dépistage et

Tranement de 1901 cere de Burun, le Centre déAction de la Solidarité et déEvolution de la Santé (CASES), les Formations sanitaires privées, le Centre de Dépistage et de traitement de la Tuberculose (CDT), løUnité Villageoise de Santé (U.V.S.).

Cependant, à côté de cette «pyramide» sanitaire publique sgétend la «lagune» du secteur privé, de plus en plus variée, de plus en plus vaste, difficile à limiter et à encadrer, qui baigne et érode cet édifice.

Un système de référence et de contre référence devrait permettre aux populations de bénéficier des soins de ces différentes structures selon la gravité de leur problème de santé.

La couverture moyenne des arrondissements en infrastructures sanitaires est de 88,3% en 2012. Ce chiffre cache toutefois de grandes disparités tant par rapport à la taille des aires sanitaires couvertes par ces centres de santé que par rapport au nombre de population desservie. Cette couverture est de 100% dans le département de la Donga, de 98% dans le Borgou et de 71% dans le Zou.

#### 3.6 Etat des lieux du système de santé

Au cours de ces dix dernières années, les performances du système de santé du Bénin sont en deçà des attentes du gouvernement et des populations<sup>3</sup>. Le processus de renforcement du système tarde donc à apporter ses fruits dans un contexte déexigence nationale et internationale déamélioration des conditions de vie des populations en vue doatteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, «les constats faits dans les formations sanitaires depuis quelques années révèlent des dysfonctionnements de divers ordres dont løun concerne plus particulièrement la quasi inexistence ou le non-respect des normes de pratiques professionnelles par les agents de santé. Le principe de moralité, de probité, déthique, de déontologie et de dévouement indispensable à lœxercice de la profession ne sont plus observés<sup>4</sup>».

Face à cette situation, løEtat, à travers le ministère de la santé a pris beaucoup de dispositions notamment pour lever les barrières à l'accessibilité financière et améliorer la qualité des soins. Les mesures prises à cet effet sont entre autres, la gratuité de la césarienne, la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins cinq ans et les femmes enceintes ; les fonds alloués à la prise en charge sanitaire des indigents ont été renforcés et un régime de assurance maladie universelle (RAMU) se met en place progressivement. Pour renforcer la qualité des soins, un document guide des normes et bonnes pratiques a été élaboré à løusage des professionnels de santé.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ministère de la Santé, Document de mise en ò uvre du Paquet døInterventions à Haut Impact (PIHI), Mai 2010

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ministère de la Santé, Guide des Normes et Bonnes Pratiques, Février 2012.

nes de løaccessibilité géographique et financière aux soins in accroissement des dépenses publiques consacrées aux

evacuations samtaires. Ce privilege est reservé à une catégorie infirme de la population.

Selon løannuaire des statistiques 2012 du ministère de la santé, les performances du système de santé se présentent comme suit :

Tableau IV : Indicateurs de performance en 2012

Indicateurs		Année 2012		
		Cible	Valeur	Ecart
			atteinte	
Taux de	Total	60%	51,4%	-9,6%
fréquentation des	Privé enquête		8,7%	
services de santé	Privé Libéral intégré dans la Base du		10,3%	
	SNIGS		,	
	Privé Confessionnel intégré dans la		4,3%	
	Base			
	Public		28,1%	
Taux de	Total	85%	90,9%	+1,9%
fréquentation des	<u> </u>			
services de santé par	Privé Libéral intégré dans la Base du		17,7%	
les enfants de 0 à 5	SNIGS			
ans	Privé Confessionnel intégré dans la		8,1%	
	Base		CF 10/	
N7 1 1 1 .	Public	20	65,1%	1
Nombre de zones sanitaires fonctionnelles		28	27	-1
Taux de prevalence enceintes	au VIH/SIDA parmi les femmes	<2%	1,90%	-0,01%
	accinale au Pentavalent des enfants de	>90%	94,9%	4,9%
0-11 mois	accinate au 1 entavaient des emants de	//0/0	J <del>-1</del> , J /0	7,770
Taux	Total	>80%	93,8%	13,8%
d'accouchement	Privé Libéral enquête	7 0070	10,6%	10,070
assisté par le			14,5%	
personnel médical et	SNIGS		,	
paramédical en	Privé Confessionnel		3,4%	
maternité	Public		65,3%	
Taux de	Total	>90%	101,0%	11,0%
consultation	Privé Libéral		17,1%	
prénatale	Public (+ Privé Confessionnel)		83,3%	
Taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception		15%	10,29%	-4,8%
Pourcentage d'enfant	s de moins de 5 ans dormant sous	65,7%	80%	14,3%
moustiquaires imprég	nées			
O	<b>Temmes enceintes dormant sous</b>	80%	70,6%	9,4%
moustiquaires imprég				
Poids du budget santé dans le budget général de løEtat		15%	6,39%	-8,61%
Taux de consommation base engagement du budget santé		100%	87,3%	-12,7%
(%)				

1 Di complete.	vrages døévacuation	51,0%	46,0%	-5,0%
Here to upgrade to		,	,	
nited Pages and Expanded Features	cuation des excrétas	85%	83,9%	-1,1%
en milieu scolaire				
Taux de succès thérapeutique des nouve	eaux cas TPM+	90	-	-
				1

**Source**: SGSI/DPP/MS, 2012

Selon le rapport de performance du ministère de la santé pour løannée 2012, les affections fréquemment rencontrées en consultation et nøayant pas fait objet døhospitalisation se présentent en 2012 dans løordre décroissant comme suit: le paludisme (42,3%), les infections respiratoires aiguës (13,2%), les autres affections gastro-intestinales (7,0%), les traumatismes (5,2%), løanémie (4,6%), les diarrhées (2,8%), les autres affections dermatologiques (2,2%), lønypertension artérielle (1,5%), les douleurs abdominales basses (1,3 %), les conjonctivites (1,2%), et le reste des affections (18,8%).<sup>5</sup>

En ce qui concerne la surveillance des maladies, il a été enregistré 06 cas de tétanos maternel et néo-natal en 2012 contre 25 cas en 2011, 630 cas de choléra en 2012 contre 575 cas en 2011, 0 cas suspect de fièvre jaune en 2012 contre 46 cas en 2011, 1165 cas de méningite en 2012 contre 616 cas en 2011, 108 cas de paralysie flasque aigüe en 2012 contre 65 cas en 2011, 350 cas de rougeole en 2012 contre 1998 cas en 2011, 0 cas de shiguellose en 2012 contre 850 cas en 2011.

La situation de pénurie de ressources humaines en santé reste préoccupante. Le rapport de performance 2012 ainsi que le cadre organique du ministère de la santé signalent un déficit en matière de personnel qualifié. Ce déficit pourrait søaccentuer au fil des années si des mesures adéquates ne sont pas prises urgemment.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>Le reste des affections regroupe 28 maladies. Confère Annuaire des Statistiques sanitaires 2011, SGSI/DPP/MS

Unlimited Pages and Expanded Features

#### DE LA POLITIQUE DE GESTION DU SYSTEME

#### 4.1 Gouvernance et leadership dans le système de santé

#### Réponse de la mission

La gouvernance et le leadership dans le pilotage du secteur de la santé nøont pas atteint le niveau de performance souhaité aux niveaux central, intermédiaire et périphérique de la pyramide sanitaire. Cette gouvernance est acceptable dans son ensemble avec des variances selon le niveau où løon se trouve. Les différents outils qui permettent dæxercer cette gouvernance et ce leadership nøont pas toujours les qualités requises à cet effet, surtout aux niveaux intermédiaire et périphérique, mais parfois, ils ne sont guère appliqués ou sont mal appliqués.

Des avis recueillis auprès des acteurs du niveau central, il ressort que le ministère de la santé a un bon niveau de leadership et de gouvernance dans le secteur public mais le niveau reste mitigé dans le secteur privé. Les chefs services des centres hospitaliers départementaux et des formations sanitaires publiques comme privés affirment que le niveau du leadership et de la gouvernance est moyen et acceptable. 50% des médecins chefs des hôpitaux de zones estiment que la gouvernance est acceptable alors que lœautre moitié pense quœlle est bonne. Bon nombre de responsables du secteur de la santé et les responsables des officines de pharmacie jugent de médiocre le niveau de gouvernance et du leadership; quant aux partenaires sociaux (syndicats) ils qualifient le niveau dœacceptable.

Les partenaires techniques et financiers apprécient bien le leadership du niveau central mais pour les niveaux intermédiaire et périphérique, il est passable ; quant à la gouvernance, elle est seulement acceptable à tous les niveaux de la pyramide.

Près de sept élus locaux sur dix parlent de bonne gouvernance et de bon leadership du système de santé.

Le niveau de coordination et de coopération entre le secteur public et le secteur privé varie entre moyen et faible, malgré læxistence døun cadre de concertation secteur public/secteur privé et døun Organe Paritaire de Partenariat.

Løimplication des structures privées ne fait pas encore løbjet døune réglementation géographique rigoureuse tenant compte des besoins du pays en matière de couverture sanitaire. Tout døabord, le Ministère de la Santé est dans løimpossibilité de garantir et de surveiller løoffre ou la qualité des services de ces prestataires. Ensuite, les praticiens sont peu susceptibles de collaborer avec le Ministère parce que parfois, ils ont dans løillégalité; par contre les hôpitaux religieux à but non



Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

sanitaire. Quant à la médecine traditionnelle, le niveau de pre faible. La taille et la portée de ce secteur ne sont pas

vrannent connues, il néexiste pas de rapports de confiance entre les agents de santé et guérisseurs traditionnels, en dépit des nombreuses initiatives prises ces dernières années en sa faveur.

Pour 23,30% et 16,70% des enquêtés, lørganisation de la médecine traditionnelle est respectivement médiocre et passable. Pour les PTF estiment que le niveau de la collaboration est passable.

#### 4.1.1 Cadre juridique de la gouvernance

Lørganisation actuelle du ministère de la santé est définie par le décret portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère et ses arrêtés døapplication. Ce cadre juridique détermine et organise les conditions et les moyens de mise en ò uvre de la politique du secteur.

De 2006 à 2013, les attributions, lørganisation et le fonctionnement du ministère de la santé sont réglementés par quatre décrets successifs : décret n° 2005-191 du 14 avril 2005 ; décret n° 2006-396 du 31 juillet 2006 ; décret n° 2010-060 du 12 mars 2010 ; décret n° 2012-272 du 13 août 2013. On remarque ainsi une instabilité de la réglementation qui, nécessairement a des répercussions sur lørganisation des directions et des services au sein du ministère. Cette situation accélère la caducité des arrêtés døapplication. Cøest ce qui fait dire à certaines personnes quø «on ne finit même pas de prendre tous les textes døapplication avant quøon ne change les décrets». Ainsi, le ministère se trouve dans une situation de réforme institutionnelle et organisationnelle permanente même si les trois niveaux de la pyramide sanitaire sont toujours préservés.

Dans ces conditions, les textes portant attributions, organisations et fonctionnement des structures sous tutelles sont pour la plupart caducs et parfois inadaptés aux nouvelles exigences du ministère. Cette situation devrait être rapidement corrigée par la cellule sectorielle de pilotage de la réforme administrative et institutionnelle (CSPRAI) dont le secrétaire général du ministère assure la présidence.

#### 4.1.2 Coordination et cadres de concertation

Selon løarticle 1<sup>er</sup> du dernier décret, le ministère de la santé a pour mission, la conception, la mise en ò uvre et le suivi-évaluation de la politique de løEtat en matière de santé conformément aux lois et règlements en vigueur au Bénin et aux visions et politique de développement du gouvernement. Ce décret a renforcé le leadership du ministre de la santé.

La coordination de lœnsemble des programmes et sous programmes relève de lœnutorité du Ministre de la Santé qui délègue cette responsabilité de la manière suivante :

Unlimited Pages and Expanded Fe

evant døune seule direction est assurée par le responsable

- na coordination des programmes impliquant plusieurs directeurs centraux et/ou techniques est assurée par le directeur identifié parmi ceux concernés ;
- la coordination des programmes relevant døun même domaine stratégique est assurée par un chef de file identifié à cet effet :
- la coordination, le suivi et lévaluation de tous les domaines stratégiques relèvent du Comité National de suivi de le Exécution et de Evaluation des Projets/Programmes du secteur santé (CNEEP) dont la Direction de Programmation et de Prospective (DPP) assure le secrétariat.

Løanalyse du fonctionnement de ces organes et de leurs outils de coordination montre multiplicité de cadres de concertation dont la performance du ministère ne justifie pas la pertinence et læfficience. Il serait important que les réformes soient également orientées vers la cohérence et la synergie des organes de concertation pour des interventions plus performantes.

Au niveau intermédiaire, le Directeur Départemental de la Santé, assisté par des chefs de services techniques, assure le suivi de la mise en ò uvre des programmes/stratégie, la coordination des actions des intervenants, la supervision des zones sanitaires et documentation des bonnes pratiques. En dehors du CODIR, plus cadre de concertation sont également organisés à ce niveau tel que le CDEEP et le Collectif des médecins, Etc.

Au niveau périphérique, les rôles et responsabilités de lééquipe déencadrement de zone sanitaire portent sur la planification et la mise en ò uvre des interventions, le plaidoyer au niveau local, la supervision des acteurs y compris le niveau communautaire.

En dehors des réunions CODIR au niveau de toutes structures décentralisées (BZ, HZ, CS), plusieurs organes se concertent au niveau de la zone sanitaire. Il søagit du comité de santé, du conseil de gestion de løhôpital de zone, de løéquipe døencadrement de la zone et du Comité de gestion de centre de santé de commune (COGEC).

Les cadres de concertation ne sørganisent pas régulièrement au niveau de toutes les structures pour assurer la gouvernance du secteur. Aussi, la qualité du contenu de ces séances reste-t-elle à être améliorée. En effet, selon certains acteurs, ces séances søapparentent à des formalités qui ne permettent pas de discuter sérieusement des réels problèmes du secteur. Leur tenue tient beaucoup compte de la disponibilité budgétaire que des exigences dœfficacité dans la mise en ò uvre du plan de travail annuel.

En matière de leadership, le ministre de la santé coordonne et initie toutes les interventions. Mais le niveau intermédiaire évolue dans une situation de caducité des textes régissant ses attributions, son organisation et son fonctionnement. Ce qui affaiblit le leadership des directeurs départementaux de



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features formes profondes en termes de réduction des effectifs du x de zone.

Le leadership au niveau de la zone se heurte souvent aux incohérences juridiques qui se traduisent par des conflits permanents et parfois ouverts entre les directeurs déhôpitaux de zone et les médecins coordonnateurs de zone de gane part et entre le président du comité de santé et les médecins coordonnateurs de gautre part. En effet, la zone sanitaire dans laquelle se trouvent léhôpital de zone est réglementée par un arrêté pendant que décret définit les attributions, le granisation et le fonctionnement de léhôpital de zone. En se basant sur cette incohérence des textes, certains directeurs déhôpitaux de zone échappent au contrôle du médecin coordonnateur qui est, en réalité, le premier responsable administratif de la zone. Il en est de même de certains médecins coordonnateurs qui se premier de la communauté au niveau de la zone sanitaire. Pour mieux fragiliser cet organe de représentation de la communauté, il nœst pas rare de constater des complicités entre le délégué permanent du comité de santé et le médecin coordonnateur pour contourner le président du comité de santé.

Dans ce contexte, les élus locaux notamment les maires qui ont des prérogatives reconnues par la loi n° 97-028 du 15 Janvier 1999 ne sont réellement impliqués dans la gouvernance de la santé que lorsquøil søagit de solliciter auprès dœux des ressources (recrutement de personnel, acquisition døéquipements etc.)

Appréciation du leadership et de la gouvernance du système sanitaire par les enquêtés

Løappréciation du leadership et de la gouvernance du système sanitaire béninois varie døun individu à un autre. Dans cette diversité døpinions, 47,80% des chefs des services des CHD, des zones sanitaires, des formations sanitaires privées et autres trouvent que le leadership et la gouvernance sont døun niveau moyen (acceptable) contre 21,50% qui estiment quøils sont døun niveau assez bon et 21% qui soutiennent quøils sont døun bon niveau. Les appréciations positives se fondent sur la diminution des plaintes dans le système, la réduction des cas de déviance et løamélioration de la qualité de la collaboration entre les agents du secteur.



t de la gouvernance du système de santé par des chefs caux.

			les Méd	ecins
	les chefs des services des CHD,	les Elus	chefs	des
	des zones sanitaires et des	locaux	hôpitaux	de
	formations sanitaires privées		zone	
MEDIOCRE	5,40	4,80		0,00
PASSABLE/ACCEPTABLE	47,80	28,60		50,00
ASSEZ BIEN	21,00	19,00		25,00
BIEN	21,50	47,60		25,00
TRES BIEN	3,20	0,00		0,00
NON DEFINI	1,10			
TOTAL	100,00	100,00	10	00,00

Les efforts fournis par les autorités du ministère pour la restructuration du secteur en vue de løamélioration de la qualité de la gouvernance du système de santé béninois sont plutôt bien accueillis par les chefs de service. Ainsi, selon certains chefs de services enquêtés, les réformes sont mises en ò uvre de manière adéquate. En substance, løun døeux déclare « i les choses ne sont pas si mauvaises que ça i ». La plupart døentre eux considèrent par ailleurs que la structure pyramidale du secteur de la santé assure, de par son organisation, le respect de la hiérarchie et permet døéviter les conflits døattribution.

A contrario, les élus locaux déplorent le non-respect de la hiérarchie administrative et parfois des prises de décision les concernant sans les consulter. Toutefois, ils estiment que le secteur de la santé fonctionne mieux ces trois dernières années. Au regard de leurs appréciations, le leadership et la gouvernance du secteur de la santé ne souffrent pas døinsuffisance particulière. En effet, près de 5 élus locaux enquêtés sur 10 (47,60%) ont une bonne appréciation du leadership et de la gouvernance du Ministère de la Santé et 19% et 28,60% estiment ce leadership et cette gouvernance respectivement assez bien et acceptables. Pour ces élus locaux, løactuel Ministre de la Santé accomplit bien sa mission avec un leadership unanimement reconnu.

A løpposé, les chefs de services qui estiment ce leadership et cette gouvernance passables (47,80%) et médiocres (5,40%), le justifient par un relatif manque dœutorité, un certain laisseraller et surtout un manque de motivation. De même, ils estiment que la gouvernance du secteur est entachée par la prolifération anarchique de cliniques et de cabinets des soins médicaux non qualifiés et dont les autorités nœurrivent à contrôler ni lœuverture encore moins les activités réelles. Les conséquences dœun tel leadership et dœune telle gouvernance sont principalement :

- le déphasage entre la vision des autorités et les réalités à la base ;
- la non convergence des programmes ;
- le manque d'harmonisation des outils dévaluation ;

- humaines;
- ervir en milieu rural;
- ignisudorumation ;
- la non application de løapproche genre ;
- løinjustice dans le système.

Pour illustrer cette perception, loun des chefs de service enquêtés exprime son amertume en ces termes : «á ceux qui doivent diriger ne sont jamais ceux qu'on désigne. Quand ces derniers sont nommés du fait de leur appartenance politique, ethnique ou religieuse, ils se font très souvent une vision étriquée des réalités administratives. C'est du pilotage à vue. Par exemple, en 2010, il y a eu intoxication à Tchaourou et plusieurs enfants sont décédés. Le médicament requis pour sauver ces pauvres créatures noétait disponible quoen un seul exemplaire dans ce grand hôpital. Les agents ont dû administrer de petites doses à toutes les victimes mais cela n'a pas eu l'effet escompté et tous sont décédés. En 2011, cela s'est répétéí ».

En ce qui concerne les médecins chefs des hôpitaux de zone enquêtés, 25% ont une bonne appréciation du leadership et de la gouvernance du Ministère de la Santé et 25% et 50% estiment ce leadership et cette gouvernance respectivement assez bien et acceptables. Pour ces derniers, le système souffre døune mauvaise coordination des interventions, døune faible implication de tous les acteurs et døune insuffisance de concertation.

Quant aux des responsables de formations sanitaires privées enquêtés, 63% ont une bonne appréciation du leadership et de la gouvernance du Ministère de la Santé et 28,75% et 8,25% estiment ce leadership et cette gouvernance respectivement acceptables et médiocres.

Selon la moitié des responsables des officines privées, la gouvernance et le leadership du système sanitaire sont médiocres contre 25% qui estiment cette gouvernance et ce leadership respectivement acceptables et assez bien. Si on se fie à cette appréciation mitigée, des efforts restent à faire afin de rehausser la qualité de la gouvernance et du leadership du système sanitaire béninois.

Selon les responsables des ordres des médecins et des pharmaciens, cette gouvernance est médiocre: «le ministère de la santé brille par le non-respect des textes et ceci à tous les niveaux où existe une réglementation, depuis le choix des cadres qui peuvent occuper des postes de responsabilité comme exemple : certains cadres deux ans après la fin de leur formation sont propulsés comme directeurs, cœst scandaleux.

Il y a 3 textes qui régissent loexercice médical :

PDF Complete.

Unlimited Pages and Expanded Features

1/1973 portant création, organisation, attribution et nationaux des médecins, pharmaciens, chirurgiens-

aenusies ei sages-jemmes au Dahomey;

- løordonnance sur le code de déontologie médicale;
- la loi 97 020 du 17 juin 1997 portant règlementation de løexercice médicale en clientèle privée des professions médicales et paramédicales en République du Bénin.

Les deux ordonnances précédemment citées sont vielles mais demeurent fonctionnelles parce que non remplacées malgré les tentatives. Le Haut Conseil de la République a mis sur pied une commission ad hoc qui søest chargée døélaborer et døactualiser les textes sur løorganisation des ordres et codes de déontologie, malheureusement ceci nøa pu aboutir à cause des contradictions entre APE et les médecins exerçant en privé portant sur løexigence des APE døexercer librement dans le privé et de pouvoir exploiter les cabinets ou cliniques médicaux.

Le non-respect de tout, loencadrement de la pratique médicale est un sport électif fortement prisé par le ministère de la santé, ce qui forcément a des conséquences graves sur les performances attendues en matière de développement du secteur sanitaire »

Les Partenaires Techniques et Financiers ont une appréciation plutôt positive du leadership du système sanitaire béninois. La majorité déclare en effet quøil est døun assez bon niveau et certains lœstiment à un niveau plutôt passable. Les raisons de ces appréciations sont løaffirmation døun leadership clair au niveau central mais beaucoup moins au niveau périphérique où la vision du Ministre nœst pas comprise et partagée de tous les acteurs. La vision claire et précise du Ministère au niveau central est saluée ainsi que la volonté deinstaurer un dialogue franc et sincère avec les OSC. Par ailleurs, certains PTF remettent en cause løntégrité de certains acteurs du système; ce qui pourrait se traduire par une appréciation plus nuancée de la qualité de la gouvernance du système sanitaire béninois.

En ce qui concerne la gouvernance du système sanitaire béninois, pour løensemble des PTF, elle est passable. Ces derniers fondent leur appréciation sur la faible prise en compte de la responsabilité et de la redevabilité dans la gestion système sanitaire et la mauvaise répartition du personnel sanitaire sur le territoire national. Les éléments soulignés par les PTF sont la mauvaise gestion des ressources et la corruption en général : «í les gouvernants sont très corrompus pour la plupart et mettent løargent au-devant de tout, en le cachant. Il nøy a pas de sincéritéi »; « i il faudrait que les nominations soient faites en tenant compte des compétences et éviter le réseautage et la politique í ».

Des avis recueillis auprès des acteurs au niveau central, loactuelle équipe du ministère a un bon leadership et une bonne gouvernance dans le secteur de la santé. La gouvernance du Ministère est si bien appréciée dans la mesure où les suggestions des administrés sont prises en compte par les autorités. Le leadership au niveau du ministère se traduit par la remise de lettres de mission en vue



recteurs centraux et chefs de service pour une meilleure dans les divers documents de planification. Par ailleurs,

certains enqueteurs ont releve que les promotions/nominations aux postes de responsabilité sont de moins en moins politisées. Selon certains enquêtés, les services sont bien déconcentrés et des rencontres périodiques sont organisées avec le ministre, les directeurs départementaux en vue, entre autres, de la mise en ò uvre døidées novatrices dans le secteur.

Dans læxpression de la gouvernance vis-à-vis du secteur privé, les acteurs au niveau central dans un sous-secteur privé sanitaire, lætat fournit beaucoup dæfforts pour læssainir mais beaucoup reste à faire. Un des enquêtés déclare que «le partenariat public-privé vient de commencer par une bonne gouvernance» avec læmplication du secteur privé par des acquis techniques et financiers.

Si on se fie à ces appréciations mitigées, des efforts restent à faire afin de rehausser la qualité de la gouvernance et du leadership du système sanitaire béninois.

### Appréciation de la gestion du secteur

Pour près de 3 élus locaux enquêtés sur 10 (28,60%) le secteur de la santé est bien géré. Ces derniers attribuent cette performance en termes de gestion à la structure pyramidale très avantageuse dont jouit le secteur. Mais, ce point de vue contraste avec celui de la grande majorité pour qui, la gestion du secteur de la santé est minée par les maux ayant pour noms : corruption, détournements de derniers publics, favoritisme, faible culture de reddition de compte, døiniquité dans la gestion du personnel etc.

Tableau VI : Appréciation de la gestion du système de santé par des chefs services, des tradipraticiens et des élus locaux

	les Elus locaux	les chefs des services des CHD, des zones sanitaires et des formations sanitaires privées	les tradipraticiens
Médiocre	4,80	4,30	20,00
Passable/acceptable	9,50	19,40	23,30
Assez bien	57,10	57,50	20,00
Bien	23,80	16,10	26,70
Très bien	4,80	0,50	3,30
Non Défini	0,00	2,20	6,70
TOTAL	100,00	100,00	100,00

Par ailleurs, certains élus locaux estiment quøils devraient être plus impliqués dans la gestion du secteur en particulier en ce qui concerne løadministration des services de santé relevant de leur commune.



Unlimited Pages and Expanded Features

pient du public ou du privé, le secteur de la santé est bien gere. Cependant 19,40% de ce groupe et 4,30% trouvent respectivement la gestion du système

sanitaire béninois passable ou médiocre. Les maux qui sont dénoncés sont la forte politisation du système, la lourdeur administrative, la corruption, la mauvaise gouvernance, la responsabilisation

des cliniciens à des postes de responsabilité administrative, etc.

Toutefois, les usagers des formations sanitaires estiment que la gestion globale et le pilotage du système sanitaire béninois est assez bonne. Ainsi 42 % (resp. 26%) des usagers interrogés jugent que le système sanitaire est assez bien piloté et géré (resp. bien piloté et géré).

Pour améliorer la gestion du secteur de la santé, les suggestions ci-après ont été formulées par les chefs de services des formations sanitaires, furent-elles du public ou du privé. Il søgit de :

- renforcer les capacités techniques du personnel et procéder au recrutement du personnel complémentaire, évoquée par 35% des chefs de service
- améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles : 26,80%
- doter les centres de santé d'équipements modernes : 23,70%
- revoir le système de prise de décision : 18,30%
- renforcer la capacité des agents du privé et associer tous les acteurs du secteur : 14,50%
- systématiser le suivi dans les centres de santé : 10,80%

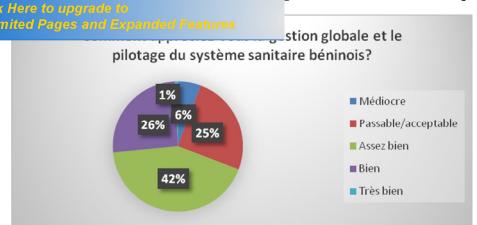
Dœutres suggestions ont été formulées pour améliorer la gestion du secteur de la santé, par les élus locaux. Il søagit de:

- mettre en place des mécanismes de contrôle fréquents et des dispositifs de feed-back des plaintes des patients pour réduire la corruption et le favoritisme dans la prestation de services;
- systématiser la culture de reddition de compte et lutter contre le détournement des fonds publics en mettant en place des dispositifs de tracabilité des ressources publiques ;
- améliorer la gestion des ressources humaines notamment en effectuant des "turn-over" à échéances régulières;
- associer les élus locaux à la gestion du système sanitaire.

En ce qui concerne les tradipraticiens, une frange des enquêtés pensent que la politique de gestion du système de santé au Bénin est bien menée dès lors que les audits sont renforcés et les sanctions mieux appliquées.

Les usagers des formations sanitaires des différents niveaux estiment que la gestion globale et le pilotage du système sanitaire béninois est assez bonne. Ainsi 42 % des personnes interrogées jugent que le système sanitaire est assez bien piloté, et de même 26% estiment également que le système est bien géré.

### gouvernance secteur santé par utilisateurs



#### 4.1.3 Les réformes dans le secteur

Les principales réformes mises en à uvre dans le secteur de la santé au cours de løannée 2012 ont porté sur : (i) løApproche Sectorielle ; (ii) le RAMU/Promotion des Mutuelles de santé ; (iii) la gouvernance dans le secteur ; (iv) la contractualisation/Gestion Axée sur les Résultats ; (v) la poursuite de la décentralisation/déconcentration dans le secteur.

Il convient de noter que le processus en cours sur le RAMU est déjà opérationnel. En effet, les différents paramètres techniques sont définis, løAgence Nationale de løAssurance maladie est créée et fonctionnelle, le projet de loi portant institution døun régime døAssurance Maladie Universelle au Bénin vient døtre étudié par la Cour Suprême et est en instance døtre approuvé par le Gouvernement en vue de sa transmission à løAssemblée Nationale. Løouverture effective du droit aux prestations pour les bénéficiaires est fixée au deuxième semestre de løannée 2013.

Par rapport à la gouvernance dans le secteur de la santé, elle sœst traduite essentiellement par løadoption de la méthode LQAS en complément du monitorage classique, la formation des cadres du niveau central sur le processus de planification ascendante, le déclenchement du processus dœvaluation des premières lettres de mission et le recensement des formations sanitaires privées sur toute løtendue du territoire national.

En matière de contractualisation et de gestion axée sur les résultats, la Banque Mondiale à travers le PRPSS a appuyé en 2012 la mise en ò uvre du financement basé sur les résultats (FBR). De même, la CTB par le biais du PARZS appuie la mise en ò uvre du financement basé sur la performance dans ses zones deintervention.

La décentralisation/déconcentration sœst traduite par la poursuite du transfert des ressources aux Fonds døAppui au Développement des Communes (FADeC) pour un montant de 990 000 000 F CFA afin døassurer le fonctionnement et 650 000 000 F CFA pour les investissements aux communes au titre de løannée 2012 et la poursuite de la délégation des crédits aux DDS et aux ZS.



Au regard de ces constats, la mission formule les recommandations suivantes

- accélérer la poursuite des réformes par la prise des textes régissant les structures sous tutelle du ministère, notamment la direction départementale de la santé afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle;
- tenir compte des incohérences dans løélaboration de nouveaux textes régissant les structures du niveau périphériques ;
- réduire le nombre de cadres de concertation au niveau du ministère pour plus dœfficience ;
- rendre plus attrayant et pertinent le contenu des cadres de concertation à tous les niveaux du système.

#### 4.2 Financement

# Réponse de la mission døévaluation

La politique de financement du secteur de la santé en cours est parfaitement en cohérence avec les orientations du plan national de développement sanitaire. Cette politique de financement søaméliore progressivement et son niveau au moment de cette évaluation est considéré comme assez bon.

Løanalyse de løévolution des budgets de la santé fait ressortir :

- une tendance à lœaccroissement en valeur nominale du budget alloué à la santé ;
- une difficulté à atteindre la part de 15% budget général de lø Etat consacré à la santé telle que retenue par la déclaration dø Abuja des Chefs dø Etat de lø Union Africaine ;
- une incapacité à consommer le budget alloué avec des taux døengagement faibles.

Les initiatives pour assurer løaccessibilité financière pour les populations pauvres, la mise en place du fonds des indigents, les offres ciblées de soins, le financement basé sur les résultats et løopérationnalisation du RAMU justifient cette amélioration. La contribution directe des ménages auprès des établissements de soins qui est passée de 52% en 2003 à 44% en 2008 connaîtra une nouvelle baisse importante quand le RAMU atteindra sa vitesse de croisière.

En appréciant la qualité du financement du système de santé, 50% des médecins-chefs des hôpitaux de zones enquêtés, pensent que le niveau du financement est assez-bien et bien et 25% autres le trouvent acceptable. Quant aux chefs services des CHD, des zones sanitaires et des formations sanitaires privées, ils jugent le financement døacceptable (31,2%) et døassez bien et bien (48,4%); 28,6% des élus locaux qualifient le financement døacceptable et 42,8% døassez-bien et bien. Les enquêtés søaccordent également sur le fait que la répartition des moyens existants est non équitable entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire et ils sont tardivement mis à la disposition des structures bénéficiaires.



Inlimited Pages and Expanded Features

a non-escient par certains et ne vont pas toujours aux destinataires.

ent par ailleurs que les fonds ne sont pas toujours utilisés

Pour ce qui est de la perception des usagers sur le financement du secteur, on retient que ce financement est acceptable pour 34,80% et suffisant pour 16,50% des usagers des formations sanitaires contre 16,90% des usagers qui estiment ce financement faible.

### 4.2.1 LøOrganisation du financement

Les politiques de financement de la santé dans les pays à faible revenu ont été marquées par trois orientations successivement dominantes. La première, basée sur la gratuité des soins, a døabord reposé sur le développement de programmes verticaux puis sur la nécessité de rendre les soins de santé primaires accessibles à tous. La seconde, tout en réaffirmant lørientation en faveur des soins de santé primaires, introduit la participation financière des usagers et cherche à intégrer les actions de santé selon une approche en termes de système de santé de district. La troisième, fortement influencée par les analyses entre santé et développement et les Objectifs du Millénaire, met en exergue la nécessité de développer les dispositifs assuranciels.

Le Bénin est passé également par ces différentes étapes de løévolution des politiques de financement de la santé. Il faut souligner que dans le but døassurer une accessibilité financière pour les populations les plus pauvres (équité), de nombreuses stratégies se sont développées et sont en train de faire leur chemin dans beaucoup døautres de la sous-région. Il søagit :

- de la mise en place du fond sanitaire des indigents ;
- de la réémergence ces dernières années des stratégies ciblées (offre et bénéficiaires) de gratuité de soins;
- des initiatives de mobilisation et de collecte de ressources comme les téléthons, «20 jours pour équiper les hôpitaux»;
- du financement basé sur les résultats ;
- de løpérationnalisation du RAMU dans un contexte où les mutuelles de santé affichent des taux de pénétration encore insuffisants ;
- døautres initiatives de protection sociale.

#### Flux financement de la santé au Bénin

PDF Complete.

nent trois fonctions à savoir la collecte/mobilisation des ng et løachat des services.

Le imancement de la same au Denni provient de trois principales sources :

- le financement public par de løEtat
- le financement privé par les ménages et les entreprises
- le financement extérieur

Létat peut soit mobiliser des ressources qui lui sont propres (recettes fiscales diverses, revenus des activités ou dœntreprises publiquesí ), soit obtenir des ressources de lætranger sous forme de dons, de prêts ou déaides budgétaires diverses. La part des ressources locales est un indicateur qui traduit la capacité du pays à assurer une pérennisation du système de financement en place. En effet, løÉtat a des obligations de service public et de protection générale de la santé des populations. Cette obligation implique que létat ou les collectivités locales financent (soit directement soit indirectement) les politiques publiques de santé, la prise en charge des indigents, ainsi que les investissements lourds.

Les allocations budgétaires de læ Etat au Ministère de la santé se font dans le cadre du processus délaboration du budget de létat conduit par le Ministère des finances. Un exercice déarbitrage et døallocation interne conduit par la direction de la programmation et de la programmation, la Direction des ressources financières et du Matérielle est effectué au Ministère de la santé. Les fonds provenant des recettes publiques, ainsi que les ressources reçues au titre des emprunts publics et des dons, sont alloués aux ministères dans le cadre døune procédure budgétaire annuelle.

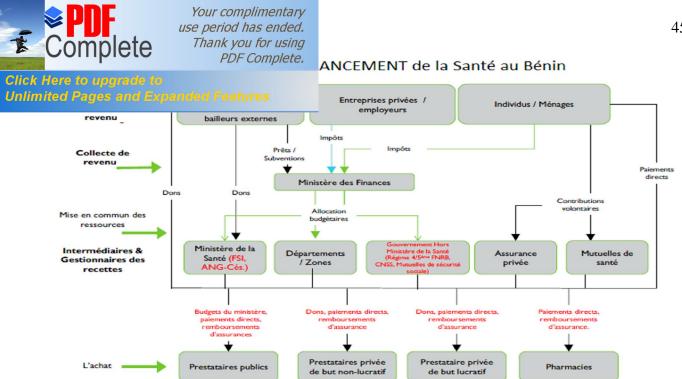
Løidée de recouvrir directement auprès des patients une partie des coûts nécessaires au fonctionnement du système de santé, sœst imposée à la fin des années 80 à la fois sous lo impulsion de la Banque mondiale et, pour ce qui concerne le continent africain, de l\(\phi\)nitiative de Bamako lancée en 1987 par løUNICEF et løOMS.

Les contributions financières des utilisateurs sont une modalité de recouvrement des coûts selon laquelle løutilisateur paie, intégralement ou partiellement, pour les biens et services de santé auxquels il a recours.

Au Bénin la mise en ò uvre de la Initiative de Bamako est effective. Ainsi les ménages sont obligés de payer directement pour avoir les soins. Comme cela a été observé dans la plupart des pays, ce mécanisme de contribution direct des ménages constitue une véritable barrière pour leaccès aux soins de plusieurs familles.

Des mécanismes de type assurantiel ont vu le jour à travers le développement des mutuelles de santé depuis plusieurs années.

Figure 1 : Flux financement de la santé au Bénin



#### 4.2.2 Le financement de la santé au Bénin : quelques chiffres

Løanalyse de løévolution des budgets de la santé fait ressortir les observations ci-après :

- tendance à løaccroissement en valeur nominale du budget alloué à la santé ;
- la part du budget consacré à la santé dans le budget général de læ tat reste toujours faible et nøa jamais atteint les 15% telle que retenue par la déclaration døAbuja des Chefs døEtat de løUnion Africaine;
- le budget alloué nœst jamais consommé totalement avec des taux dængagement faibles.

Le budget du Ministère de la Santé, comme celui doautres Ministères ou Institutions de lo Etat, est souvent sujet à des réductions ou à des augmentations en cours dœxercice, dus à la contingence économique qui perturbe le cadrage budgétaire, et à la nature hypothétique des projections de dépenses sur financement extérieur. Une autre difficulté majeure est la consommation partielle du budget voté, malgré læffort de réorganisation et de modernisation de la gestion budgétaire et des finances publiques. Il faut également noter le retard persistant dans la mise à disposition des crédits, qui occasionne des démarrages tardifs des activités à tous les échelons de la pyramide sanitaire.

Selon les comptes nationaux de la santé, les ménages effectuent des paiements directs auprès des établissements de soins aussi bien publics que privés. Cette contribution des ménages représente 52,1% de la dépense totale de santé au Bénin en 2003 et 44% en 2008. Cœst la même situation que nous observons au Burkina Faso et au Mali. Par contre au Niger et au Sénégal, la part des Fonds publics pour le financement de la santé est plus importante que la contribution directe des ménages.



es ménages par fonction en 2003, il ressort que 76% de s pharmaceutiques, 8% pour les soins hospitaliers, 5%

pour les soms amoutatoires, 5% pour les services auxiliaires laboratoires, 5% pour løimagerie médicale et 6% pour les autres dépenses de santé. Nous observons la même tendance de répartition en 2008 où les dépenses en médicaments représentent 67 % des versements directs des ménages.

### 4.2.3 Les initiatives de gratuité

La gratuité des soins consiste à fournir des prestations de soins à la population cible sans quœlle ne participe financièrement. Lo Etat en tant que garant de la santé de la population se substitue aux bénéficiaires pour payer à leur place les tarifs officiels des actes couverts. Co est le principe de tiers payant où lo Etat rembourse ou finance les prestations fournies gratuitement.

Les politiques dœxemption de paiement (dite «de **gratuité des soins**») qui ont été préconisées par de nombreux experts et organisations internationales depuis une dizaine dœnnées, reposent sur le constat dœun échec du recouvrement des coûts (Initiative de Bamako) en ce qui concerne la prise en charge des patients démunis, du fait de lœabsence de mesures dœaides ou dœaccès gratuit en leur faveur.

A priori, afin døy remédier et de permettre un meilleur accès aux soins pour ces populations, trois solutions principales sont envisageables, et ont été largement débattues, à propos des aspects sociaux des politiques publiques :

- des politiques de gratuité individuelle ciblée en direction des familles les plus pauvres (indigents);
- des politiques de gratuité collective ciblée sur lœge et le sexe (femmes et enfants étant alors prioritaires en tant que catégories vulnérables) ;
- des politiques de gratuité sectorielle ciblée sur des pathologies, pour des raisons de santé publique, mais aussi parce que celles-ci frapperaient en particulier des catégories vulnérables (Tuberculose, VIH, Lèpre etc.).

En fait, ce sont surtout des politiques de gratuité collective ciblée sur longe et le sexe (enfants de moins de 5 ans, consultations prénatales, césariennes, ou accouchements) et des politiques de gratuité sectorielle ciblée sur des pathologies (VIH-SIDA et PTME) qui ont été développées ces dernières années dans divers pays do Afrique.

Au Bénin, parallèlement à la mise en place du Régime døAssurance Maladie Universelle (RAMU) censé alléger la charge des ménages, le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mécanismes visant à renforcer løassistance médicale aux pauvres et aux groupes vulnérables, au titre desquels nous pouvons citer :

- la gratuité des prestations du Programme Elargi de Vaccination ;
- la gratuité de certaines interventions de la lutte contre le paludisme dont la distribution de moustiquaires imprégnées ; le traitement préventif intermittent, etc.
- la gratuité de la césarienne ;

o Viraux :

perculose, de la Lèpre et de l'ulcère de Buruli ;

- la prise en charge gratuite des epidémies, etc.

Appréciation de la qualité du financement du système sanitaire

Les chefs de services des formations sanitaires enquêtés, estiment que le système sanitaire béninois bénéficie dœun financement très faible (10,80%), faible (31,20%), acceptable (41,90%) et suffisant (6,50%) pour assurer son bon fonctionnement.

Tableau VII : Appréciation de la qualité du financement du système de santé par des chefs services, des médecins chefs et des élus locaux

	Appréciation de la qualité du système sanitaire en matière de financement par :			
	les élus locaux	les médecins chefs des hôpitaux de zone	les chefs des services des CHD, des zones sanitaires et des formations sanitaires privées	
MEDIOCRE	9,50	25,00	10,80	
PASSABLE/ACCEPTABLE	28,60	25,00	31,20	
ASSEZ-BIEN	33,30	25,00	41,90	
BIEN	9,50	25,00	6,50	
TRES BIEN	4,80	0,00	0,50	
Non défini	14,30	0,00	9,10	
Total	100,00	100,00	100,00	

Pour ces derniers, létat injecterait beaucoup de ressources financières dans le système sanitaire béninois, notamment le secteur public. A ce sujet, un chef de service déune formation sanitaire privée déplore lénexistence de subventions de létat au profit des formations sanitaires privées.

Globalement, løappréciation des chefs de services est que le financement du secteur est insuffisant. Mais tous søaccordent également sur le fait que la répartition des moyens existants est non optimale entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire. Ainsi, ils déplorent une insuffisance des ressources financières affectées aux niveaux décentralisé et périphérique où les besoins seraient les plus importants. Par ailleurs, les financements disponibles sont en général mis tardivement à la disposition des structures bénéficiaires.

Cet avis est partagé par les PTF qui déplorent par ailleurs que les fonds ne sont pas toujours utilisés à bon escient par certains et ne vont pas toujours aux destinataires. Pour la majorité de ces PTF, ils déplorent le caractère passable de la gestion des ressources pour diverses raisons, notamment la faiblesse de la maitrise dépuvrage, la lenteur et la lourdeur des procédures administratives, léabsence de prise de conscience et de proactivité des acteurs du système dans léexécution des activités.



Unlimited Pages and Expanded Features

nquêtées sur dix estiment que le secteur de la santé nœst sure où, il y a un déficit de ressources humaines,

uxequipements et de materiels adequats (les équipements et matériels vétustes ne sont pas renouvelés). Certains enquêtés relèvent que les ressources affectées par le Gouvernement sont insuffisantes pour loachat des médicaments et le fonctionnement courant (mobilier, matériel roulant, carburant, fournitures de bureauí ) des centres de santé. Dans ce contexte de besoins importants, les enquêtés sointerrogent sur la qualité de la gestion des crédits alloués qui seraient faiblement mobilisés et exécutés.

Selon 54,50% des responsables des formations sanitaires, le système sanitaire béninois bénéficie doun financement soit acceptable soit satisfaisant pouvant lui permettre doussurer son bon fonctionnement. Cet avis noest pas partagé par 18,20% des responsables qui estiment que ce niveau de financement du système sanitaire béninois est faible et par 50% des responsables des officines privées enquêtés pour qui le niveau de financement du système sanitaire est médiocre et insuffisant contre 25% qui estiment que le niveau de financement est respectivement acceptable et assez bien. En fondant loappréciation de la qualité du système sanitaire sur son financement, les Elus locaux enquêtés, dans 33,30% (resp. 28,60%) des cas, estiment que le système sanitaire béninois bénéficie doun financement assez satisfaisant (resp. acceptable) pouvant lui permettre doussurer son meilleur fonctionnement. Pour ces derniers, en dehors du Budget National et du financement communautaire, beaucoup de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) interviennent dans le secteur. Mais, les problèmes à résoudre dans le secteur sont tels que les fonds mis à disposition se révèlent être insuffisants. Malheureusement, des cas avérés de détournements de ces fonds sont enregistrés. A ce sujet, un des élus locaux enquêtés déclare : « *i les moyens sont insuffisants doune part et sont détournés doutre part i* ».

Les médecins chefs des hôpitaux de zone enquêtés, dans 25% des cas, estiment que le système sanitaire béninois bénéficie dœun financement très faible (25%), faible (25%), acceptable (25%) et suffisant (25%) pouvant lui permettre dœussurer son meilleur fonctionnement. Pour ces derniers, un financement minimum est disponible. Mais, il se pose la question de la répartition adéquate des ressources disponibles entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire. Ainsi, ils déplorent une insuffisance des ressources financières affectées aux niveaux décentralisé et périphérique où les besoins seraient les plus importants.

Pour ce qui est de la perception des usagers sur le financement du secteur, on retient que ce financement est acceptable (resp. suffisant) pour 34,80% (resp. 15,30%) des usagers des formations sanitaires contre 16,90% des usagers qui estiment ce financement faible.



Malgré løamélioration de la couverture moyenne en infrastructure de santé, des disparités existent toujours entre les départements (elle varie de 71% à 100%). Les formations sanitaires privées prennent une part importante dans løoffre des soins de santé. Le taux de fréquentation des formations sanitaires pour les soins curatifs est de 51,4% pour løensemble de la population et de 90,9% pour les enfants de moins de 5 ans. Ce qui représente néanmoins une amélioration de la fréquentation par rapport à løannée 2011.

Pour les structures hospitalières de premiers secours, 79% des hôpitaux de zones prévues sont fonctionnelles. Les niveaux intermédiaire et central disposent également døinfrastructures sociosanitaires en réponse aux problèmes spécifiques de santé des populations. Le niveau de couverture sanitaire est assez-bien; toutefois, le niveau døéquipements et le fonctionnement actuel du soussystème de maintenance des équipements et dispositifs médicaux ne facilitent pas la disponibilité permanente des soins; løinsuffisance chronique du personnel qualifié, avec des disparités entre les départements compromettent la continuité des soins, bref la disponibilité des services. La disponibilité de services varie døin hôpital de zone à un autre. 75,30% des chefs de services enquêtés estiment que les services de santé disponibles répondent à løattente des utilisateurs. Toutefois, ils estiment que les utilisateurs ont besoin de certains services spécifiques. Les formations sanitaires privées prennent une part importante dans løoffre des soins de santé.

Le taux de fréquentation des formations sanitaires pour les soins curatifs est de 51,4% pour lænsemble de la population et de 90,9% pour les enfants de moins de 5 ans. Ce qui représente néanmoins une amélioration de la fréquentation par rapport à lænnée 2011.

Abordant la satisfaction des usagers des formations sanitaires, un peu moins de trois usagers des formations sanitaires sur quatre (71%) se déclarent satisfaits de l\( \textit{gaccueil} \) aux centres de sant\( \text{é}. \)

Quant au comportement des agents de santé vis-à-vis des patients, il est jugé mauvais, voire très mauvais par 59% des usagers enquêtés. Ces derniers déplorent le comportement des agents de santé qui, pour la plupart, manquent de courtoisie vis-à-vis des usagers (78,20%), ignorent les patients (78,20%) et leur infligent de mauvais traitements (56,40%).

Le niveau de satisfaction est relativement bon, avec 57 % des usagers qui déclarent être satisfaits des soins de santé.

Løaccessibilité géographique est à améliorer. Selon les médecins chefs des hôpitaux de zone, la plus proche formation sanitaire est située en moyenne à 7,5 km du village le plus éloigné en cas de besoins de soins tandis que løhôpital de référence le plus proche se situe en moyenne à 44,7 km des formations sanitaires enquêtées. Quant aux agents villageois de santé interrogés, ils ont affirmé que la première formation sanitaire la plus proche du village le plus éloigné en cas de besoin se situe à

rar contre, en cas de reference, plus du ders des formations sanitaires privées enquêtées affirment que løhôpital de référence le plus proche est situé entre 1 et 3 km. Pour 9,10% des formations

e løhôpital de référence le plus proche, il est également à

sanitaires privées, il faut parcourir en moyenne 6 km pour atteindre løhôpital de référence.

Le fonctionnement du système de référence et de contre référence reste faible. Le plateau technique demeure insuffisant dans la plupart des hôpitaux de référence et le système de référence et de

contre-référence nœst pas très fonctionnel.

Les besoins déhospitalisation exprimés par les populations sont largement couverts. Selon lænquête, les usagers affirment être satisfaits des services de hospitalisation. Huit personnes sur dix sont assez satisfaites des services déhospitalisation.

En matière døassurance qualité des soins, le niveau est faible. Il existe une Division Assurance Qualité des Soins mais, il nœxiste pas encore de document de politique nationale døAssurance Qualité. Dans ce cadre, des initiatives de démarche qualité sont prises dans certaines structures de soins de santé avec løappui des partenaires au développement. En dépit de ces mesures, le taux de nocivité des soins prodigués aux usagers des hôpitaux est estimé à 60%.

### 4.3.1 Disponibilité des services

La couverture moyenne des arrondissements en infrastructures sanitaires est de 88,3% en 2012. Ce chiffre cache toutefois de grandes disparités tant par rapport à la taille des aires sanitaires couvertes par ces centres de santé que par rapport au nombre de population desservie. Cette couverture est de 100% dans les départements de la Donga, du Borgou et de løAtacora. Elle est de 81,7% dans les collines, 76,9% dans løOuémé et de 71,1% dans le Zou.

En ce qui concerne les structures hospitalières de premier recours, elles se situent au niveau des zones sanitaires. Leur répartition est présentée dans le tableau suivant :

Aux niveaux intermédiaire et central, le Bénin dispose également døinfrastructures socio-sanitaires en réponse aux problèmes spécifiques de santé des populations. Il søagit des CHD et CNHU et hôpitaux spécialisés: HOMEL, CNHPP, CIPEC, CDT etc.

Toutefois le niveau déguipements et le fonctionnement actuel du sous-système de maintenance des équipements et dispositifs médicaux ne facilitent pas la disponibilité permanente des soins. En effet, les acteurs de secteur public ont souvent recours au secteur privé pour réaliser les explorations diagnostiques en imagerie médicale et en analyses biomédicales. Aussi, løinsuffisance chronique du personnel qualifié, avec des disparités entre les départements et la faible motivation du personnel de santé compromettent la permanence médicale, la fidélisation au poste, la continuité des soins, bref la disponibilité des services.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> EDULINK, Rapport døétat des lieux



La disponionne de services varie dann nôpital de zone à un autre. Tous disposent des services suivants : pharmacie, laboratoire danalyse, dépistage et consultation MST/IST/VIH, consultations de néonatologie, consultations obstétricales et accouchement assisté dystocique. Les services de consultations générales, de consultations pédiatriques, de consultations chirurgicales, des urgences chirurgicales, dophtalmologie, de dépistage et de prise en charge de la tuberculose, dourologie, des accouchements assistés eutociques, des accouchements instrumentalisés, de planning familial et les services sociaux, eux ne sont offerts que par 75% des hôpitaux de zone parcourus. Les services de consultations prénatales (CPN) recentrées, de consultations postnatales, des urgences générales, des urgences obstétricales, des urgences pédiatriques et de kinésithérapie ne sont offerts que par 50% de ces hôpitaux de zone. Le reste des services (cardiologie, ORL, stomatologie, urgences néonatales) est offert dans 25% des hôpitaux de zone.

75,30% des chefs de services enquêtés estiment que les services de santé disponibles répondent à løattente des utilisateurs. Toutefois, ils estiment que les utilisateurs ont besoin de certains services spécifiques, notamment les laboratoires døanalyse, le service de stomatologie, de cardiologie, de gynécologie et døORL et qui ne sont souvent pas disponibles.

Dans les formations sanitaires privées parcourues, tous les responsables déclarent offrir des consultations générales. Environ 91% dœntre elles offrent des consultations pédiatriques, obstétricales et le planning familial. Près de 82% mettent à la disposition des patients un service dœurgence pédiatrique et environ 73% offrent des consultations prénatales recentrées, des consultations MST/IST, de gynécologie, des services dœurgences générales, de pharmacie et de laboratoire. Les consultations de néonatologie, les urgences obstétricales et les accouchements instrumentalisés sont disponibles dans 54,5% des formations sanitaires privées. Moins de la moitié (45,5%) de ces dernières offrent des consultations postnatales et des services dœurgences chirurgicales.

Unlimited Pages and Expanded Features

Services offerts	Proportion (%)
Consultations générales	100
Consultations pédiatriques	90,9
Planning familial	90,9
Consultations obstétricales	90,9
Urgences pédiatriques	81,8
Consultations prénatales recentrées	72,7
Consultations MST/ IST	72,7
Gynécologie	72,7
Urgences générales	72,7
Pharmacie	72,7
Laboratoire	72,7
Consultations chirurgicales	63,6
Dépistage VIH	63,6
Urologie	63,6
Accouchements assistés eutociques	63,6
Accouchements assistés dystociques	63,6
Consultations de néonatologie	54,5
Urgences obstétricales	54,5
Accouchements instrumentalisés	54,5
Consultations postnatales	45,5
Urgences chirurgicales	45,5
Urgences néonatales	36,4
Ophtalmologie	27,3
Consultation VIH	27,3
Cardiologie	18,2
Kinésithérapie	18,2
ORL	18,2
Tuberculose	9,1
Services sociaux	9,1
Autres	9,1
Stomatologie	0,0

Quant aux urgences néonatales, elles ne sont disponibles que dans 36,40% de formations sanitaires privées. Les services døophtalmologie et les consultations VIH pour ce qui les concernent ne sont opérationnels que dans 27,3% de centres sanitaires privés. Sur løensemble de ces derniers, 18,2%



Unlimited Pages and Expanded Features

dispose digni service de stomatologie.

kinésithérapie et døORL; seuls 9,1% offrent services de it noter quøaucune formation sanitaire privée visitée ne

#### 4.3.2 Accès aux services, couverture et utilisation

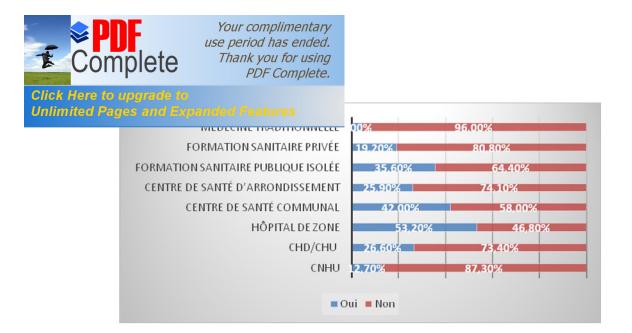
Les raisons économiques constituent løun des principaux problèmes døaccessibilité aux soins. Selon løEDS III, « obtenir løargent pour y aller » et le «coût trop élevé» ont été cités par, respectivement, 74% et 57% des femmes.

Døautre part, la distance entre le domicile et le centre de santé constitue un problème pour près de deux femmes sur cinq (38%). Cette proportion est plus élevée dans løAtacora (66%), suivi du Borgou (51%) et des Collines (50%). Il faut également noter les proportions importantes de femmes ayant cité des problèmes en relation avec le fonctionnement des services de santé, à savoir : «løattente trop longue» (30%), «le personnel absent ou en retard» (29%), «les soins non efficaces» (24%), «le mauvais accueil» (24%) et «le manque de personnel féminin» (16%).

Selon løannuaire des statistiques sanitaires 2012, malgré la bonne couverture en infrastructures (88,3 %, avec une variation entre départements allant de 71 à 100 %), le taux de fréquentation des centres de santé pour les soins curatifs est de 51,4% pour løensemble de la population et de 90,9% pour les enfants de moins de 5 ans. Ce qui représente néanmoins une amélioration de la fréquentation par rapport à løannée 2011.

- Fréquentation des centres de santé et appréciations des services par les usagers Quelles perceptions ont les utilisateurs de la qualité du système sanitaire au Bénin? Sont-ils satisfaits? Font-ils plus confiance au système sanitaire public ou privé?

Selon le type de formation sanitaire/médecine traditionnelle, les usagers déclarent principalement se soigner au niveau des hôpitaux de zone (53,20%) et des centres de santé communaux (42%). Peu dœntre eux choisissent les centres hospitaliers départementaux, les centres de santé dœarrondissement, les formations sanitaires publiques et privées.



Plus de neuf usagers sur 10 déclarent disposer døune formation sanitaire dans leur localité respective. Toutefois, la fréquentation déclarée desdites formations sanitaires par les usagers enquêtés est de 82% avec une distance moyenne parcourue de 5 km pour atteindre ces centres de santé.

Par ailleurs, pour 43,10% (resp. 11,10%) des usagers, la distance séparant leur domicile des formations sanitaires est acceptable (resp. courte) contre 34,70% (resp. 11,10%) qui estiment que cette distance est longue (resp. très longue). Selon 61,20% de ces usagers, løaccès aux formations sanitaires est également facile. Ceci implique, selon les points de vue des utilisateurs, que la couverture du territoire national en formation sanitaire est raisonnable. Néanmoins, il reste 38,80% des utilisateurs qui éprouvent des difficultés døaccès aux centres de santé à cause de lømpraticabilité des voies døaccès (95%) et des contraintes financières (5%).

Abordant la satisfaction des usagers des formations sanitaires, un peu moins de trois usagers des formations sanitaires sur quatre (71%) se déclarent satisfaits de løaccueil aux Centres de Santé contre deux personnes sur dix (16%) qui avouent être globalement insatisfaites.



Graphique 3a et 3b : Degré de satisfaction par rapport à løaccueil au Centre de Santé et raisons

Quant aux raisons de cette insatisfaction, ils évoquent principalement le mauvais accueil. Entre autres raisons ont été évoquées de façon marginale les grèves et le manque de personnel. Une marge

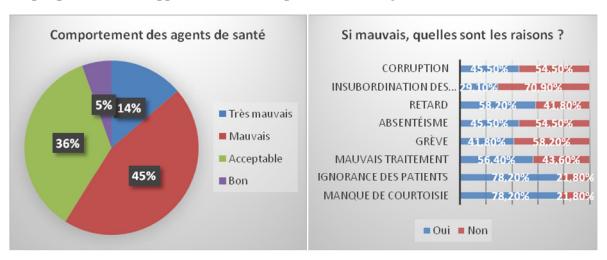


sagers est encore possible. Par ailleurs, le temps døattente services du centre de santé est jugé long, voire très long

pour plus de six patients sur dix (0770). Seuls 3 personnes interrogées sur cent affirment trouver le délai dontente court.

Quant au comportement des agents de santé vis-à-vis des patient, il est jugé mauvais, voire très mauvais par 59% des usagers enquêtés. Ces derniers déplorent le comportement des agents de santé qui, pour la plupart, manquent de courtoisie vis-à-vis des usagers (78,20%), ignorent les patients (78,20%) et leur infligent de mauvais traitements (56,40%).

Graphique 4a et 4b : Appréciation du comportement des agents de santé



Les usagers évoquent, par ailleurs, dœutres raisons relatives à lœusentéisme des agents, au retard, aux grèves, aux cas døinsubordination et de corruption avérés.

Løappréciation des usagers des centres de santé des services de consultation est satisfaisante. Plus de la moitié des personnes interrogées se sont estimé satisfaites des prestations dudit service.

Graphique 5a et 5b : Appréciation des activités de consultation dans les centres de santé



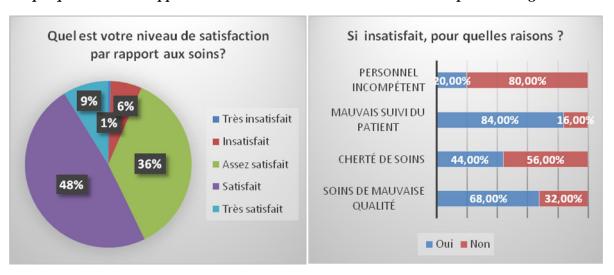
PDF Complete.

Unlimited Pages and Expanded Features

éploré la qualité des services de consultation et déplorent mauvaises qualités des consultations (42,40%), les coûts

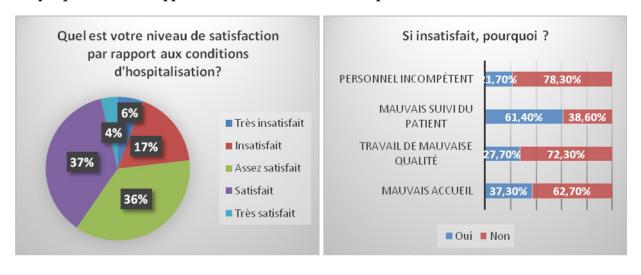
eleves des consultations (42,40%) et gancompétence du personnel de santé (39,40%). Quant aux soins de santé le niveau de satisfaction est relativement bon, avec 48% (resp. 9%) des usagers qui déclarent être satisfaits (resp. très satisfaits) des soins de santé.

Graphique 6a et 6b : Appréciation des activités de soins dans les CS par les usagers



Un nombre restreint de personnes søestiment malgré tout insatisfaites. Cette insatisfaction provient principalement du mauvais suivi des patients par le centre et par la mauvaise qualité des soins. Par ailleurs, 23% des usagers enquêtés sont insatisfaits des services de des pritalisation et indexent principalement le mauvais suivi des patients.

Graphique 7a et 7b : Appréciation des conditions déhospitalisation



# ı par rapport aux équipements des Centres de Santé



Appréciation de løaccessibilité des services de santé :

Selon les médecins chefs des hôpitaux de zone, la plus proche formation sanitaire est située en moyenne à 7,5 km du village le plus éloigné en cas de besoins de soins tandis que løhôpital de référence le plus proche se situe en moyenne à 44,7 km des formations sanitaires enquêtées. Quant aux agents villageois de santé interrogés, ils ont affirmé que la première formation sanitaire la plus proche du village le plus éloigné en cas de besoin se situe à environ 9,26 kilomètres. Pour ce qui est de løhôpital de référence le plus proche, il est également à une distance moyenne de 13,13 kilomètres. Sur la période 2008-2012, les médecins chefs des hôpitaux de zone parcourus ont déclaré avoir reçu, chaque année, en moyenne 280 patients.

Par contre, en cas de référence, plus du tiers des formations sanitaires privées enquêtées affirment que løhôpital de référence le plus proche est situé entre 1 et 3 km. Pour 9,10% des formations sanitaires privées, il faut parcourir en moyenne 6 km pour atteindre løhôpital de référence.

Dans lænsemble des hôpitaux de zone parcourus, avant toute consultation, un paiement officiel est exigé. Aussi, pour un accouchement normal, la femme est-elle tenue de payer un droit ou døacheter des consommables. Mais, selon 75% des médecins chefs rencontrés, pour les cas døurgence obstétricale et/ou gynécologique, aucun paiement ou achat de médicament/consommable næst exigé avant la prise en charge de la parturiente, à en croire.

Les services de santé du secteur privé sont caractérisés par une accessibilité moins grande que celle du secteur public, en raison de la nécessité de couvrir les coûts réels des prestations et de dégager des bénéfices pour la survie même des formations sanitaires privées.

Ainsi, dans la plupart des formations sanitaires privées enquêtées (près de 91%), un paiement officiel est exigé avant toute consultation. Il est à noter que dans 63,6% des centres de santé privés



PDF Complete.

er un droit ou déacheter des consommables pour un déargence obstétricale/gynécologique, un paiement néest

pas exige dans la piupart des cas avant que la femme ne soit traitée. Peu de responsables (18,2%) déclarent exiger un paiement avant un éventuel traitement. De même, la femme ou sa famille nœst pas tenue dans la plupart des cas (environ 90%) døacheter des médicaments ou des consommables avant quøun traitement ne soit administré.

Dans lænsemble des hôpitaux de zone, il existe des panneaux bien visible affichant les tarifs des prestations de sorte que les patients soient bien informés des tarifs. Ces derniers sont aussi informés des tarifs par le biais du personnel sanitaire (médecin, infirmier, sage-femme ou autre agent de santé). Les tarifs affichés sont périodiquement actualisés dans 75% de ces hôpitaux de zone.

En ce qui concerne cette pratique døaffichage des tarifs dans les formations sanitaires privées, elle nøest pas encore généralisée. En effet, moins de la moitié (45,50%) des formations sanitaires privées déclarent afficher de manière visible les tarifs relatifs aux diverses prestations offertes. Il y a certes des affiches tarifaires, mais les usagers doivent en général demander les tarifs au personnel. 45,5% des responsables de structures sanitaires privées déclarent que les patients sont informés des tarifs par le biais døun panneau døaffichage. 36,60% affirment que les patients sont informés par un médecin ou par un (e) infirmier (e). Très peu (9,10%) disent informer des tarifications en vigueur par løintermédiaire døun agent de santé. Seules 45,5% des formations sanitaires arrivent à actualiser périodiquement les tarifs en vigueur dans leurs centres.

Un système formel est mis en place pour aider les femmes indigentes à payer les frais de maternité, de soins, døaccouchement et/ou døhospitalisation. Ce système comprend le Fond Sanitaire des Indigents (FSI), le fond des indigents inscrits au budget communal, le fond des indigents gérés par les CPS, etcí Mais, la plupart des médecins chefs rencontrés ont recours prioritairement voire uniquement au FSI dans leur hôpital de zone. 75% des médecins chefs rencontrés affirment quøil est mis en place en complément de ce système formel, un système informel qui dispense les femmes pauvres de payer les frais de maternité.

Très peu (9,1%) de centres de santé privés disposent døun système formel qui dispense les femmes pauvres du paiement des frais de maternité. Par ailleurs, le processus dødentification des indigents au sein de la communauté est inexistant dans les structures sanitaires privées. Il en est de même pour le processus dødentification des indigents au sein de la formation sanitaire.

Par contre, dans 50% des hôpitaux de zone parcourus, il existe un processus døidentification des indigents, tant au sein de la communauté, quøau sein de la formation sanitaire. Ce processus fonctionne à travers un comité qui enquête, statue et fournit la preuve quøune personne est indigente. Ce comité travaille en collaboration avec døautres instances de gestion du secteur de la santé. Løidentification se fait également par le biais des services døassistance sociale qui informent le comité de la situation døane personne et qui procède à la vérification puis délivre, le cas échéant,

consommation du fonds sanitaire des indigents varient

Løoffre des services de vaccination est assurée dans løensemble des hôpitaux de zone parcourus qui disposent døailleurs døune salle ou døun espace destiné exclusivement à la vaccination. La vaccination des enfants se fait régulièrement à travers deux modes : soit directement au niveau des formations sanitaires seulement (25%) soit dans les formations sanitaires ou en stratégies avancées (75%). En 2009, un plan de travail pour les stratégies avancées de vaccination a été élaboré et mis en ò uvre dans tous les hôpitaux de zone parcourus.

2.

En dehors des vaccinations, dœutres prestations liées aux soins préventifs et dæmmunisation sont offerts dans les hôpitaux de zone parcourus. Il sœugit de la distribution de suppléments de vitamine A, de la distribution de moustiquaires imprégnés, du suivi de la croissance et de la nutrition des enfants. Ainsi, tous les enfants de moins de 5 ans venant en consultation dans ces formations sanitaires bénéficient du suivi de leur croissance. Par ailleurs, le taux moyen de la PF dans les zones sanitaires est de 18,33%.

Il faut noter également que peu (18,2%) de formations sanitaires privées offrent des services de vaccination. Mais elles se font également en stratégies avancées (18,2%). On note également la distribution de suppléments de vitamine A (effectuée dans 45,5% des formations privées enquêtées) et de moustiquaires (9,1%), le suivi de la croissance (27,3%) et enfin la session nutritionnelle (9,1%). Le plan de travail pour les stratégies avancées de vaccination pour 2009 est inexistant.

Pour les enfants de 0-5 ans, les formations sanitaires privées offrent des services de consultation pour la majorité (près de 91%). Cependant, tous les enfants de moins de 5 ans qui viennent en consultation ne bénéficient pas du suivi de leur croissance. Seules 45,5% des formations sanitaires privées offrent ce service du suivi de la croissance. Plus de la moitié (63,6%) des formations sanitaires privées offrent des services de consultation dœnfants sains.

4.3.3 Organisation, utilisation et disponibilité des services de santé :

#### Organisation des services

Le système de santé du Bénin a une structure pyramidale inspirée du découpage administratif. Il comporte trois différents niveaux que sont : le niveau central ou national, le niveau intermédiaire ou départemental et le niveau périphérique ou opérationnel organisé suivant léapproche zone sanitaire.

### Utilisation des services hospitaliers

Løutilisation des services hospitaliers appréciée à partir de la durée moyenne de séjour et le taux døccupation des lits reste faible en dépit du niveau de couverture du pays en infrastructures

soins déhospitalisation exprimés par les populations sont

# Disponibilité des services døhospitalisation

Les services d'hospitalisation médicale pour adultes et pour enfants, déhospitalisation chirurgicale pour adultes, déhospitalisation en pédiatrie, déhospitalisation gynéco-obstétrique, déhospitalisation des gestantes, déhospitalisation de femmes accouchées et les services déhospitalisation de femmes césarisées sont disponibles dans léensemble des hôpitaux de zone parcourus. Mais les services déhospitalisation chirurgicale pour enfants et déhospitalisation médico-chirurgicale pour adultes ne sont disponibles que dans 75% des hôpitaux de zone visités. Les services déhospitalisation néonatologie et déhospitalisation médico-chirurgicale pour enfants quant à eux ne sont disponibles que dans respectivement dans 50% et 25% des hôpitaux de zone parcourus. Selon les médecins chefs interviewés, tous ces différents services déhospitalisation disponibles dans ces hôpitaux de zone sont fréquemment utilisés par la population.

Toutes les formations sanitaires privées visitées disposent des services déhospitalisation médicale pour adultes. Ce qui nœst pas le cas pour léhospitalisation médicale pour enfant (environ 91% centres de santé privé en ont). 81,8% de ces centres ont des services déhospitalisation pour les femmes gestantes et celles ayant accouchées.

Tableau IX : Disponibilité des services déhospitalisation

Services d'hospitalisation disponibles	Proportion (%)
Hospitalisation médicale pour adultes	100
Hospitalisation médicale pour enfants	90,9
Hospitalisation des gestantes	81,8
Hospitalisation de femmes accouchées	81,8
Hospitalisation gynéco-obstétrique	72,7
Hospitalisation chirurgicale pour adultes	63,6
Hospitalisation médico-chirurgicale pour adultes	63,6
Hospitalisation en pédiatrie	63,6
Hospitalisation chirurgicale pour enfants	45,5
Hospitalisation médico-chirurgicale pour enfants	45,5
Hospitalisation néonatologie	45,5
Hospitalisation de femmes césarisées	45,5

Moins de trois quart (72,7%) de centres sanitaires privés disposent de services déhospitalisation gynéco-obstétrique. 63,6% possèdent des services déhospitalisation chirurgicale pour adulte,



our adultes et denospitalisation en pédiatrie. médico-chirurgicales pour enfants, de néonatologie et de remines cesarisces ne sont disponioles que dans 45,5%.

Concernant la disponibilité de ces services tant dans les formations sanitaires publiques que privées, ils le sont 24 heures sur 24 heures selon 72,20% des chefs de service enquêtés. Pour ceux qui ont déclaré que tous les services ne sont pas disponibles, les services de 81,70% dœntre eux ne sont pas disponibles 24 heures sur 24 heures. Cette situation pourrait sæxpliquer par løinexistence de spécialistes pour le service spécifique. Ainsi, selon 68,80% des chefs de service enquêtés, les consultations sont faites par un agent qualifié.

Pour plus de la moitié (56,90%) des Elus locaux, les services de santé disponibles dans leurs localités ne répondent à localités ne repondent à localités ne repondent à localités ne repondent à localités ne repondent ne reponden certains services indispensables qui ne sont pas disponibles sur leurs territoires. Il s

gagit dans l

gordre dømportant du service de radiologie (23,30%), døchographie (14,30%), de pédiatrie (14,30%), døambulance (9,50%), de gynécologie (9,30%), de laboratoire (4,80%), de cardiologie (4,80%), de dermatologie (4,80%) et de réanimation (4,80%).

Dans certains cas, il søagit de déficience et dans døautres il søagit simplement du fait que le type de centre de santé auquel se réfèrent les élus locaux dans leur appréciation ne comporte, de toute façon, pas de services demandés. Par exemple, un centre de santé de quartier (dispensaire), ne peut avoir des services de spécialité.

Analyse de la disponibilité déautres services, unités et de salles déaccouchement

Les formations sanitaires privées possèdent pour la plupart (environ 91%) des salles døaccouchement, de pansement et døinjection. Les salles de dilatation ne sont disponibles que dans près de 82% des centres de santé privés.

9.1



Banque de sang

Services/unités/Salle d'accouchement	Proportion (%)	
Salle døaccouchement	90,9	
Salle de pansement	90,9	
Salle døinjection	90,9	
Salle de dilatation	81,8	
Bloc opératoire	72,7	
Laboratoire	72,7	
Salle døattente	72,7	
Salle des accouchées	63,6	
Poste de pesée de løenfant	54,5	
Salle de soins intensifs	45,5	
Poste de vaccination	45,5	
Unité de soins du nouveau-né	45,5	
Poste de transfusion sanguine	36,4	
Salle des accouchées servant en même temps de salle de gestantes malades	27,3	
Salle de chaîne de froid	27,3	
Salle døaccouchement servant en même temps de salle de dilatation	18,2	
	+	

s de prestation

Près de 73% de formations sanitaires privées disposent de bloc opératoire, de laboratoire et de salle døattente. Les salles pour accouchées ne sont pas disponibles dans tous les centres, seuls 63,6% en possèdent. Près de la moitié (54,5%) possèdent un poste de pesée de løenfant. Les salles de soins intensifs, les postes de vaccination et les unités de soins du nouveau-né nœxistent que dans 45,5% des structures sanitaires privées parcourues. Pour ce qui est du poste de transfusion sanguine, il nœst disponible que dans 36,4% des cas. 27,7% des formations sanitaires privées ont des salles de chaine de froid et des salles doaccouchées servant en même temps de salles de gestante malades. Seulement 18,2% possèdent une salle døaccouchement servant en même temps de salle de dilatation. On note une quasi-inexistence de banque de sang. En effet sur løensemble des responsables enquêtés, très peu (9,1%) déclarent en posséder.

Tandis que løensemble des hôpitaux de zone parcourus dispose, selon les déclarations des médecins chefs de salle d'accouchement, de salle des accouchées, de salle de chaîne de froid, de salle de pansement, de salle dønjection, de laboratoire d'analyse et de salle døattente, 25% de ces derniers ne disposent pas de salle de dilatation, de salle de soins intensifs, de bloc opératoire, de poste de vaccination et de poste de transfusion sanguine. Quant aux unités telles que la salle des accouchées servant en même temps de salle de gestantes malades, la salle de descouchement servant en même pesée de lænfant, lænité de soins du nouveau-né et la ue dans 50% des hôpitaux de zone parcourus.

# 4.3.4 Participation communautaire à la prestation de service

Au Bénin, la mise en ò uvre des interventions à base communautaire (IBC) et des activités à base communautaire (ABC) implique directement les relais communautaires.

Face aux problèmes de santé notamment maternelle et infantile et en vue døaccélérer løatteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Bénin a opté pour la Promotion de la Santé communautaire. Dans ce cadre, un document intitulé Mécanisme dømplication des relais communautaires a été élaboré en 2003 pour recentrer leurs devoirs et leurs droits.

Les prestations communautaires revêtent une grande importance dans le système de santé au Bénin. En effet, une étude réalisée en 2006 par la Direction de la Santé Familiale (DSF) dans les départements du Couffo et de løAtacora a montré respectivement que 69,3% et 64, 8% des décès døenfants surviennent à domicile. De même, døautres études internationales indiquent la même tendance. Par ailleurs, 97% des cas de consultation des enfants de moins de 5 ans sont traités en ambulatoire.

Appréciation de la participation de la communauté à la gestion des formations sanitaires

Les communautés interviennent dans la gestion de la formation sanitaire, selon løensemble des médecins chefs rencontrés, à travers le COGECS dont la mission consiste, entre autres, à procéder à la vérification des comptes. Le COGECS se réunit mensuellement ou en assemblée générale. Audelà du COGECS, il existe le Conseil de Gestion qui est un organe de décision dans lequel intervient également la communauté.

Malgré cette participation déclarée de la communauté à la gestion des formations sanitaires publiques, sept des usagers interviewés sur dix (70%) nøont pas connaissance du COGECS et de son existence.

Graphique 9 : Connaissance de læxistence du COGEC



#### ion des activités du COGECS



40% de ceux qui ont connaissance de son existence se déclarent assez satisfaits des activités du COGECS dans votre aire de santé contre 25% des usagers ayant connaissance de lœxistence de ce comité qui se déclarent insatisfaits de ses prestations. Ces derniers estiment que le COGECS ne fait rien pour les usagers de ces centres (63,30%) de santé et que ce comité serait composé des membres non représentatifs (33,30%).

Par ailleurs, près de la moitié des usagers des centres de santé ne sait pas si léquipe de santé du centre de santé rencontre les populations sur les questions de santé. Quatre personnes sur dix déclarent néanmoins que ce travail déducation des populations est réalisé par léquipe de santé de leur localité. Les usagers estiment également que le meilleur moyen pour eux de contribuer à léamélioration de la gestion des centres de santé ou de signaler les problèmes est la plainte au responsable du centre. Ils proposent également les plaintes aux élus locaux, la grogne à la radio et par autre voix de presse.

Mais, dans les formations sanitaires privées, la participation de la communauté à la gestion est effective dans très peu de formations privées enquêtées. Cette pratique nœxiste pas dans 91% des formations sanitaires privées parcourues, dœprès les déclarations les responsables de ces formations sanitaires.

Selon les acteurs au niveau central, la communauté participe à la gestion du système de santé à travers sa présence effective aux réunions des Conseils døAdministration, des organes de cogestion (COGECS). La communauté a pour rôle, entre autres, de vérifier les comptes, viser les documents financiers, de suivre les services de soins apportés aux patients par les différents centres sanitaires relevant de leur autorité territoriale. Certains acteurs du niveau central pensent que la communauté doit « $\hat{i}$  jouer un rôle de contre pourvoir  $\hat{i}$  ».

Par ailleurs, la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin dispose en son article 100 : « la commune a la charge de la réalisation, de l'équipement et des réparations des centres publics de santéí Elle assure en outre l'entretien de ces centres et infrastructures. A cet effet, l'Etat lui transfère les ressources nécessaires ». Dans les faits, les collectivités locales jouent très partiellement ce rôle dans le système sanitaire béninois et ceci pour diverses raisons dont la plus importante concerne le transfert de compétence et de ressources par



s collectivités locales en matière de santé ne sont pas très participation plus ou moins effective aux activités des connes de destion des centres de same (COGECS), à la sensibilisation des populations lors des

campagnes de vaccination et à la mise en ò uvre de petits projets communautaires et locaux en vue døaméliorer la qualité des soins de santé offerts aux populations. Il convient de noter la faible collaboration et la faible communication avec les formations sanitaires. . De facto, les collectivités locales ignorent parfois ce qui se passe réellement dans les centres de santé présents sur leur territoire.

### 4.3.5 Référence-contre Référence

Le système sanitaire du Bénin, comporte, dans le secteur public : 34 hôpitaux de zone qui constituent le premier niveau de référence ; 05 Centres Hospitaliers Départementaux (CHD) qui représentent le deuxième niveau de référence; et, au niveau national: le Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU), le Centre National de Pneumo-phtisiologie, løHôpital de la Mère et de lænfant Lagune (HOMEL) et le Centre National de Psychiatrie, qui constituent le 3ème niveau de référence. Il existe également un Centre National de Gérontologie (CNG) quoique peu fonctionnel.

De façon graphique, løordre de référence des différents centres de santé prévus dans le système de soins et services est le suivant:

$$UVS \longrightarrow CS \longrightarrow HZ \longrightarrow CHD \longrightarrow CNHU, HOMEL, CNHPP, CNP.$$

Le plateau technique demeure insuffisant dans la plupart des hôpitaux de référence et le système de référence et de contre-référence nœst pas fonctionnel

Dans le cadre du partenariat entre le secteur public et le secteur privé à but humanitaire, notamment avec le secteur confessionnel, les formations sanitaires privées sont intégrées dans le système national de référence et contre- référence.

Lørganisation du système de référence et de contre référence ainsi mis en place exige que les patients soient référés dœun centre périphérique vers une formation sanitaire de niveau supérieur qui a un plateau technique supposé plus adapté. Mais, en réalité les malades référés par un médecin de la périphérie peuvent se retrouver à løhôpital entre les mains døun infirmier ou même døun aidesoignant, le médecin étant en séminaire ou absent sans justification. Par ailleurs, les véhicules utilisés pour le transport en urgence des malades ne sont pas bien équipés (pas dobus doxygène et autres équipements de réanimation). Les références se font fréquemment sans accompagnement du personnel soignant.

Dans ces conditions, la contre référence est quasi-absente même à løntérieur døune zone sanitaire.

La qualité des soins peut sœnalyser par læptitude dœn système de soins à poser des actes et /ou offrir des prestations conformes à des normes préétablies visant la satisfaction les besoins exprimés ou implicites de lœutilisateur. Elle comprend huit dimensions, à savoir : læccessibilité, lænvironnement, la compétence technique, la continuité, læfficacité, læfficience, lænnocuité et les relations interpersonnelles.

Le PNDS 2009-2018 prévoit d@améliorer la qualité des prestations et soins en milieu hospitalier, avec une systématisation de la démarche qualité. Dans ce cadre, des initiatives de démarche qualité sont prises dans certaines structures de soins de santé avec l@appui des partenaires au développement.

En dépit de ces mesures, le taux de nocivité des soins prodigués aux usagers des hôpitaux est estimé à 60%<sup>7</sup>. En effet, une étude réalisée à løhôpital de Ouidah sur la qualité de la prévention des infections associées aux soins et services en 2012 a abouti aux conclusions suivantes :

- la compétence, la motivation ainsi que le comportement des prestataires de soins ont été jugés mauvais.
- løenvironnement de travail ainsi que løorganisation des services ont été jugés mauvais.
- léexistence au niveau des six services de léhôpital de zone de Ouidah des dysfonctionnements altèrent la qualité en matière de prévention des infections associées aux soins et services.
- la qualité de la prévention des infections associées aux soins et services est mauvaise

Appréciation de løoffre de services et de la qualité des prestations offertes

En matière des prestations offertes aux populations, løensemble des hôpitaux de zone dont les médecins chefs ont été rencontrés pratiquent des consultations prénatales recentrées, les consultations post-natales, les soins post-natals, les soins usuels aux nouveau-nés, les chirurgies obstétricales, les anesthésies générales, et la réanimation des nouveau-nés. Le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles (IST), le planning familial, des séances de prévention du paludisme, des séances de counseling pour le dépistage VIH/PTME, la distribution døARV tant pour la monothérapie que pour trithérapie et la surveillance en post-partum sont également pratiqués. Les trois quarts des enquêtés pratiquent également des accouchements instrumentalisés (ventouse, forceps) et des anesthésies locorégionales ; 50% traitent ou réparent des fistules obstétricales et 25% pratiquent le dépistage du cancer du col de løutérus (frottis). Ces hôpitaux sont, pour løensemble, des sites de prévention de la transmission VIH mère-enfant (PTME) et de prise en charge des PVVVIH (fourniture døAnti Rétro Viraux).

.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> EDULINK, Rapport døétat des lieux



es privées investiguées, les consultations prénatales y sont nt, les soins post-natals sont disponibles dans tous les

réanimation des nouveaux nés et les consultations post-natales. La surveillance en post-partum nœst faite que dans 63,6% des formations. De même, 54,5% de ces formations sanitaires privées pratiquent des anesthésies générales, locorégionales, les plannings familiaux et le GATPA. Les chirurgies obstétricales (ex. césarienne), les dépistages, les traitements des infections sexuellement transmissibles (IST) et les séances de prévention du paludisme sont faites dans 45,5% des centres sanitaires privés. En ce qui concerne les accouchements instrumentalisés (ventouse, forceps), les traitements ou répartitions des fistules obstétricales, les séances de counseling pour le dépistage VIH/PTME, ils sont pratiqués dans 36,60% desdites formations sanitaires. De toutes les formations sanitaires privées, seules 27,3% font le dépistage du cancer du col (frottis). Les distributions døARV (Monothérapie et Trithérapie) ne se font que dans très peu (18,2%) de centres privés. Peu (27,3%) døétablissements sanitaires privés enquêtés sont des sites PTME et ARV.

Globalement, le niveau et la qualité des prestations sont à l'image du plateau technique. Au regard des moyens mis en ò uvre, on pourrait dire que les agents de santé donnent le meilleur dœux pour satisfaire les patients parmi lesquels au moins quatre patients sur cinq sont guéris de leur mal. Ainsi, selon 58,60% des chefs de service enquêtés, la qualité des services offerts aux populations est acceptable contre 26,90% qui estiment que ces services sont de bonne qualité.

-Selon la plupart des coordonnateurs de projet interrogés (80%), la qualité des prestations offertes par les formations sanitaires publiques est acceptable et pour les 10%, le niveau est respectivement faible et suffisant. Si løon se base sur cette appréciation, il faut noter que des efforts restent à faire afin de rehausser le niveau des prestations de service.

-Appréciation de løorganisation des services de santé et løassurance de qualité des soins

Toutes les formations sanitaires privées ont des accouchements assistés 24/24, 7jours/7. Sur cette base, seules 27,3% centres ont enregistré des décès maternels au cours des 5 dernières années. Par contre, les accouchements ne sont assistés 24h/24 et 7jrs/7 que dans 75% des hôpitaux de zone parcourus. Cette discontinuité dans la fourniture déassistance au niveau des centres de santé se justifie par léabsence de personnel de santé qualifié pour la maternité. Une conséquence de cette situation est que, tous les hôpitaux de zone enquêtés ont enregistré des décès maternels au cours des 5 dernières années variant entre sept (07) en 2008 et neuf (09) en 2012, après un pic de 17 décès en 2009.

Tandis que très peu (9,10%) de ces formations sanitaires privées effectuent régulièrement des audits ou des études de cas sur les décès maternels, la moitié des hôpitaux de zone effectuent régulièrement des audits ou des études de cas sur les décès maternels.



es hôpitaux de zone, elles sont faites au moins par un ons sanitaires alors que dans environ 64% des formations

samtanes privees, ces consultations sont raites au moins par un infirmier (ère) qualifié.

Les méthodes utilisées pour le système dons utilisées pour le système dons de service enquêtés, londit des décès est la méthode utilisée pour le système assurance qualité. Par contre, pour 32,30% (resp. 30,10%) de ces chefs de service, la méthode utilisée pour le système assurance qualité est la liste de contrôle (resp. les directives).

Par ailleurs, à løssue des décès, des autopsies et/ou études/ audits sont réalisés pour déterminer la cause exacte du décès et au besoin situer les responsabilités. Il søagit døune procédure de contrôle de qualité pour les soins déjà effectués et døassurance qualité pour les autres patients. Mais, cette pratique est très peu répandue au niveau des formations sanitaires privées : seulement 18,2% réalisent des autopsies et/ ou études. Il convient de noter à leur décharge, la réticence des populations à laisser réaliser de telles intervention sur leurs défunts (beaucoup de gens assimilent encore cela à une profanation de la dépouille mortelle). Døautres méthodes utilisées à titre de contrôle et assurance qualité sont : les audits des décès qui sont effectués par 27,3% des centres enquêtés ; løutilisation combinée de listes de contrôle et de directives (27,3%) et løutilisation de directives (18,2%).

En ce qui concerne les formations sanitaires publiques, 75% des hôpitaux de zone parcourus utilisent respectivement les audits des décès, la liste de contrôle et les directives.

### -Dispositif de réception et de traitement des plaintes des usagers

La possibilité est donnée, selon 90,90% des chefs de services enquêtés, de se plaindre en cas de non satisfaction quant à la qualité des services offerts ou sur dœutres situations, notamment les cas de corruption avérés. A cet effet, un dispositif de feed-back de la satisfaction des usagers est mis en place en vue dœuméliorer les prestations des services. En général, les plaintes recueillies sont relatives à la non satisfaction des patients ou famille de patients par rapport à la qualité des services et à des cas corruption dont ils sont victimes ou encore de détournement de biens publics (utilisation de consommables et fournitures médicaux à des fins personnellesí ). Ces plaintes proviennent soit des rencontres avec la communauté (39,80%), soit des enquêtes auprès des patients (36,60%), soit des boîtes à idées/suggestions (19,40%).

-Dans la plupart des cas, le traitement des plaintes døun usager des services sanitaires dépend de la nature de la plainte. Søil søagit døun problème peu grave, les responsables du pavillon interne peuvent régler automatiquement la plainte. Dans ce cas, le responsable calme le plaignant puis rappelle løagent concerné à løordre si les faits reprochés sont avérés. Dans la plupart des cas, c'est le Médecin-Chef qui ramène les agents fautifs à løordre. Lorsquøil søagit de problèmes plus graves, c'est l'administration hospitalière qui s'en occupe. Ainsi, une enquête est réalisée et peut aller jusquøà la confrontation des parties. Une décision est ensuite prise pour mettre fin à la procédure. La durée des enquêtes varie en fonction de la complexité du problème. La plainte est le plus souvent



n cause est sanctionné dans le respect des textes et règles

gravité des faits. En cas de faute très grave, le problème est porté au niveau du Comité de Gestion et examiné en présence des membres du COGECS, du plaignant et des agents mis en cause.

-Quant aux formations sanitaires privées, préoccupées par la fidélisation de leur clientèle, elles ont à 91% des cas des dispositifs pour recueillir les attentes et les plaintes de ces derniers. Les personnes pouvant recevoir ces plaintes sont variées : les secrétaires (dans 10% des centres privés), les majors (dans 36,4%) et divers autres agents de santé dans le reste des cas. Les plaintes sont recueillies de différentes manières : enquêtes menées auprès des patients et des rencontres avec les dirigeants de la communauté (18,2% des centres de santé privés déclarent y avoir recours), les boîtes à idées (sont utilisées par 27,3% des formations sanitaires) et døautres moyens tels que la discussion directe avec les usagers qui sont utilisés par 45,5% des structures sanitaires. Toutefois, il importe de noter que les usagers se plaignent de moins en moins des prestations offertes par les formations sanitaires privées. En effet, le nombre de plaintes suit une tendance baissière depuis 2008 où il est enregistré cinq (05) plaintes pour atteindre deux (02) en 2012.

#### Forces et faiblesses

La situation ci-dessus présentée montre bien que løétat de santé de la population béninoise est loin døtre reluisant et le processus de construction døun système performant de prestation de soins de santé peine à aboutir. Malgré la bonne couverture en infrastructures sanitaires et hospitalières, la population béninoise mérite des soins de santé de meilleure qualité, financièrement et socialement accessibles. La distance qui sépare les populations døune formation sanitaire reste élevée dans certaines localités du pays et notamment dans le septentrion. La qualité des soins offerts dans la plupart des formations sanitaires næncourage pas le recours précoce au service de soins de santé et expose les populations à des complications évitables. Løinsuffisance des équipements, matériels et dispositifs médicaux, dans un contexte marqué par løabsence døune politique réelle de maintenance, contribue à la démotivation du personnel dont la situation nøest pas satisfaisante. Le recours excessif aux évacuations sanitaires renforce la dépendance du système de santé vis-à-vis de løextérieur. Par ailleurs, des comportements stigmatisant et déshumanisant sont également relevés notamment au niveau des hôpitaux où les soins en urgence ne sont donnés que lorsque le patient ou ses parents paient les frais exigés à løadmission.

Un petit tour dans les cliniques les plus « huppées » des grandes villes enlève le coin de voile sur løillusion de qualité de soins et renseigne sur la réalité de la transformation døun service initialement social en une boîte commerciale où la recherche de gain facile prime sur la satisfaction des besoins de santé.



on seulement le renforcement de la couverture nationale surtout le développement de mécanismes innovants

dyamenoration de nyaccessionne rmancières aux soins de santé de qualité offerts dans des structures de soins bien équipés et dotées de personnels qualifiés engagés, intègres et honnêtes.

Le recours excessif à loévacuation sanitaire requiert, de la part des autorités sanitaires, des interventions innovantes en termes de renforcement des capacités de prise en charge et de dispensation de soins de santé de plus en plus sophistiqués. Ce qui suppose la mise en place doinfrastructure sanitaire disposant de plateau technique relativement plus élevé et loorganisation périodique des missions médicales sur des problèmes de santé spécifiques.

#### Recommandations

Les recommandations formulées sont les suivantes :

- Poursuivre le renforcement de la couverture nationale en infrastructure sanitaires ;
- Assurer la disponibilité permanente du personnel qualifié dans toutes les formations sanitaires publiques et privés ;
- Développer la contractualisation des formations sanitaires en impliquant davantage les privés dans la gestion du système de soins de santé ;
- Mettre en mécanisme de certification de la qualité des soins et døaccréditation des hôpitaux publics et privés ;
- Doter le pays døhôpitaux modernes spécialisés dans la prise en charge des affections chroniques;
- Encourager les formations sanitaires privées à recruter suffisamment du personnel qualifié de santé dans le cadre døun partenariat public privé ;
- Renforcer la supervision des relais communautaires.

## 4.4 Ressources humaines en santé au Bénin

#### Réponse de la mission dévaluation

Les ressources humaines dans le secteur santé constituent un problème préoccupant et le niveau de performance est très faible. Entre le document de politique de gestion des ressources humaines élaboré en 2004 et son application, lécart est considérable. Léobservatoire des ressources humaines prévu nœst pas créé et le redéploiement des agents næst pas effectif. Le premier plan stratégique de développement des RHS a été élaboré et validé en décembre 2008 pour la période 2009-2018. Malgré cet arsenal de textes et mesures, le personnel est de plus en plus démotivé.

Au regard des normes de løOMS en matière de ressources humaines en santé, les effectifs de personnel de santé sont largement insuffisants pour répondre aux besoins des populations, même les normes définies au plan national en la matière ne sont pas respectées.



un problème. La gestion actuelle des carrières dans le rché du travail actuel et cœst løune des raisons pour

resquenes le secteur puone est en generar peu performant. Les critères de performance ne sont pas objectifs ou liés à la performance et la procédure dœxamen de la performance nœst ni participative ni transparente.

Le système sanitaire béninois connaît un déclin marqué par une démotivation des prestataires de soins. Tous les acteurs du système de santé søaccordent et reconnaissent aujourdøhui la nécessité de mettre en place un véritable système de motivation et døincitation à la performance dans le secteur de la santé.

La gestion des ressources humaines de løEtat, en général, reste encore centralisée, dépendant pour løessentiel de la responsabilité exclusive du Ministère du Travail et de la Fonction Publique. La DRH du MS a dans la réalité, peu døautonomie en matière de gestion du personnel de løEtat.

Au cours de lænquête, par rapport à la qualité des ressources humaines du secteur, 42,90% (resp. 23.80%) des élus locaux enquêtés estiment que les ressources humaines du système sanitaire béninois sont à un niveau acceptable (resp. assez bien). Toutefois, pour lænsemble des élus locaux, le système sanitaire est caractérisé par une insuffisance en ressources humaines qualifiées. Pour les responsables des formations sanitaires privées enquêtés, 19,20% estiment que le système sanitaire est caractérisé par une insuffisance en ressources humaines qualifiées contre 60,60% (resp. 20,00%) qui estiment le niveau de qualification des ressources humaines est acceptable (resp. suffisant).

De løavis des médecins chefs des hôpitaux de zone enquêtés, 50% estiment que les ressources humaines du système sanitaire béninois sont insuffisantes aussi bien en quantité quæn qualité contre 50% qui estiment le niveau des ressources humaines est acceptable. Le déficit (quantitatif et qualitatif) est plus prononcé notamment dans les petits centres urbains de løintérieur du pays et en milieu rural.

Il ressort de løanalyse de la répartition des effectifs que le personnel qualifié est inégalement réparti avec une forte concentration sur les villes de Cotonou et Porto-Novo majoritairement et les autres chefs-lieux de départements accessoirement, soit 6 villes sur 77. Du point de vue des chefs services enquêtés, le niveau de qualification des ressources humaines est acceptable (52,70%) contre 22% (resp. 17,70%) qui estiment leur niveau insuffisant (resp. faible).

Pour ce qui est de la perception des usagers, on retient que le niveau de performances des ressources humaines est acceptable (resp. suffisant) pour 54,80% (resp. 24,40%) des usagers des formations sanitaires.

Enfin, bien que des dispositions réglementaires pour løctroi de permis dæxercer existent, elles ne sont pas suffisamment appliquées, facilitant ainsi løinstallation illégale des médecins et des agents able døune diminution de la qualité des soins par manque ent des autorisations des prestataires de soins de santé.

#### 4.4.1 Politique et plan de gestion des ressources humaines

Le système de santé du Bénin a évolué pendant des années sans une politique en matière de RHS. Le premier document de politique de gestion des ressources humaines été élaboré en 2004 après la création de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la santé en 2000.

Cette politique de développement des ressources humaines en santé envisageait de réaliser notamment :

- la production périodique de tableaux de bords doutils douted à la planification des RHS ;
- la création doun observatoire pour les RHS ;
- la constitution doun répertoire des emplois, postes et fonctions du secteur ;
- la définition et validation des différents postes et fonctions ;
- le redéploiement du personnel et la mise en ò uvre døun plan døaugmentation des effectifs en rapport avec des besoins ;;
- l'organisation des plaidoyers pour l\( \pi\) accroissement des ressources financi\( \text{res consacr\( \text{ees} \) au recrutement.

Entre le document de politique et son application, lécart est considérable :

- les tableaux de bords doutils doutels daide à la planification ne sont pas produits périodiquement ;
- løbservatoire nøest pas créé;
- le document définissant les normes et profils de poste est caduque ;
- le redéploiement nœst pas effectif et ne peut lœtre à cause dæffectifs de personnels permanents réduits ;
- une augmentation déeffectifs envisagée néest pas effective, mais plutôt un reversement des contractuels dans la Fonction Publique.

Le premier plan stratégique de développement des RHS a été élaboré et validé en décembre 2008 pour la période 2009-2018 grâce à løappui des PTF, notamment løOMS, løUnion Européenne, løUNFPA et løAIMS (Coopération Technique Belge).

Dans le cadre de løamélioration de la gestion des RHS, le ministère søest doté døun plan de formation du personnel et un document de cadre organique qui présente la situation nationale du personnel de santé.

#### 4.4.2 Système de gestion des ressources humaines

Le système de gestion du personnel de santé fait référence aux structures intervenant dans la gestion des ressources humaines ainsi quœu mécanisme mis en place et son fonctionnement.



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

La gestion des ressources numaines au secteur public en santé, assurée par la DRH du Ministère de la Santé, implique plusieurs départements ministériels notamment pour ce qui concerne la formation initiale des professionnels de la santé (enseignements supérieur et professionnel), leur recrutement dans la fonction publique et la gestion de leur carrière (Ministère chargé de la fonction publique) et leur rémunération (ministère chargé des finances et des budgets).

stion des ressources humaines

La structuration de la DRH du Ministère de la santé qui est la direction technique de conception et de contrôle des règlements, des normes et procédures en matière de gestion et de développement des ressources humaines vise løadministration des ressources humaines de façon générale, la formation et de lævaluation des agents, la gestion des effectifs et des archives. Pour ce faire, cette direction dispose des services techniques et administratifs conséquents à tous les niveaux de la pyramide sanitaire (centres nationaux, départementaux et périphériques).

#### 4.4.2.2 Mécanismes de Gestion des ressources humaines

Au Bénin, les professionnels de la santé sont employés aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Le secteur privé emploie essentiellement un personnel contractuel et des volontaires confessionnels. Dans le secteur public, on rencontre quatre catégories de personnel : (1) les Agents Permanents de løÉtat (APE) ; (2) les Agents Contractuels de løÉtat (ACE) dont les contrats sont de courte ou de longue durée et qui peuvent devenir agents permanents après une période de service de quatre ans ; (3) des agents contractuels engagés dans le cadre døun programme spécial appelé « Mesure sociale » (CMS) ; et (4) les agents contractuels engagés grâce à des fonds communautaires (AFC).

Cette catégorisation est basée sur le mode de recrutement, la source de financement de la rémunération et le mode de gestion des carrières.

Malgré cet arsenal de textes et mesures, le personnel est de plus en plus démotivé. En témoigne le tableau suivant.

Tableau XI: Indications relatives à la démotivation du personnel

causes de démotivation du personnel	conséquences	
- Insuffisance de personnel et la surcharge de travail	- Absentéisme pour søadonner à	
- Insuffisance de transparence et døbjectivité dans	des activités parallèles illégales	
løapplication des incitations;	- Mauvais rendement	
- Inadéquation du salaire par rapport au coût de vie	- Manque de conscience	
- Mauvaise gestion des conflits et de la formation	professionnelle	
continue	- Réticence accrue des médecins	
- Manque desprit deouverture, descoute et de	spécialistes à intégrer la	
dialogue de la part de certains supérieurs	Fonction publique	



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

avail avec les

- exigences de la profession (infrastructures, équipements, ambiance de travail etc.)
- Degré de développement du lieu dœxercice des fonctions de løagent (installation des écoles et collèges, électrification, internet, radio, télévision, marchés, les voies døaccès, etc.)
- Fuite des cerveaux.
- Manque de compréhension entre agents et populations

Source : Données de lænquête

# 4.4.2.3 Répartition/ Distribution des RHS

Il ressort de løanalyse de la répartition des effectifs du personnel soignant que le personnel qualifié est inégalement réparti ; il est døune part fortement concentré dans les départements où se trouvent les deux grandes villes du pays : Cotonou et Porto-Novo (Littoral et Ouémé) et døautre part dans les chefs-lieux des six départements qui abritent les directions de tous les secteurs de løEtat et qui représentent en fait les six premières villes du pays.

Il convient de faire remarquer que la concentration du personnel au niveau des grandes villes sœxplique aussi par le système de référence et de contre-référence selon lequel les cas de maladie les plus graves doivent être orientés vers les centres qui ont un plateau technique mieux fourni. A titre illustratif, plus de 85% du personnel médical du département du Littoral travaillent au CNHU qui est sensé accueillir les cas graves de tous les autres départements.

Au plan national, le personnel qualifié de santé (Médecins, infirmiers et sage-femme) employé dans le secteur privé représente 49,3% de læffectif national (public et privé). Les statistiques de 2012 indiquent que le secteur privé fournit plus de 74% du personnel médical pour le système national de soins de santé.

Au regard des normes de løOMS en matière de ressources humaines en santé, les effectifs de personnel de santé sont largement insuffisants pour répondre aux besoins des populations ; les normes définies au plan national en la matière ne sont pas respectées.

Pour les médecins, la moyenne nationale de ratio est de 5849 habitants par médecin, soit 1,7 médecin pour 10.000 habitants. Les meilleurs ratios sont retrouvés dans les départements où sont logées les deux grandes villes : Littoral (8,1), Atlantique (2,7), et Ouémé (2).

Le ratio pour les infirmiers sur le plan national, est de 1823 habitants par infirmier, soit 5,5 infirmiers pour 10.000 habitants. Les ratios les plus élevés sont observés dans les départements du Littoral, Borgou, Ouémé et Atlantique. Cette situation montre que læffectif du personnel infirmier est relativement plus élevé dans les zones rurales dépourvues de médecins. Ces infirmiers assurent



Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

nnent logiquement au personnel médical sans avoir les la répartition du personnel infirmier selon tous les

departements, les ratios du personner minimier par habitant ne respectent pas la norme nationale et encore celle de løOMS.

Quant aux sages-femmes, le ratio moyen sur le plan national est de 1524 femme en âge de procréer pour une Sage-femme, soit 3,3 sage-femme pour 5000 femmes en âge de procréer. Les départements du Littoral (4,6), de løOuémé (2,6), et de løAtlantique (2,4) ont le meilleur ratio sage-femme pour 10.000 habitants. Les départements de løAlibori (0,4) et du Couffo (0,5) ont les ratios les plus faibles.

Une enquête faite par les services déconcentrés de la Direction des Soins Infirmiers et Obstétricaux du Ministère de la Santé en décembre 2011, a noté quøil y a beaucoup de maternités qui ne sont pas tenues par des Sages-femmes à savoir: Atlantique/Littoral: 18; Atacora/Donga: 90; Borgou/Alibori: 114; Mono/Couffo: 62; Ouémé/Plateau: 50; Zou/Collines: 75. Ces maternités sont tenues soit par des Infirmières, soit par des Aides-soignantes, ou même parfois par des matrones.

#### 4.4.3 Besoins en RHS

La moyenne nationale du ratio du nombre døagent qualifié pour 10 000 habitants est de 8,6 contre 25 prévue selon les normes actuelles de løOMS. En de dehors du littoral (22,3), de løOuémé (10,4) et de løAtlantique (9,9), tous les autres neuf (9) autres départements du pays sont en dessous de la moyenne nationale.

Il se dégage au titre des statistiques de 2012 un besoin globale de 15 193 agents qualifiés pour atteindre la norme de løOMS.

Au regard de løeffectif requis selon les normes nationales qui est estimé à 21111 agents en 2010, il manquait théoriquement 8626 agents pour couvrir les besoins actuels des formations sanitaires et autres services du secteur public de la santé.

Non seulement les besoins en spécialistes sont importants, mais le personnel disponible (y compris les spécialistes) est réparti de façon inégale. Mais il existe démportantes disparités dans la répartition du personnel de santé entre les différents départements du pays. Il y a également des disparités entre les secteurs public et privé car la plupart des médecins préfèrent travailler dans le secteur privé où les salaires sont plus élevés et les conditions de travail meilleures.

# 4.4.4 Gestion de la Performance

La gestion des carrières est également un problème crucial de la fonction publique au Bénin.

La gestion actuelle des carrières dans le secteur public ne correspond pas au marché du travail actuel et cœst lœune des raisons pour lesquelles le secteur public est en général peu performant. Au Bénin, le personnel de la fonction publique est embauché « à vie » sans tenir compte de la situation économique du pays. Le « gel » de læmploi est parfois appliqué, mais le redimensionnement du



Unlimited Pages and Expanded Features

omme une option viable. La promesse døun poste stable raisons contribuant aux performances médiocres et à

nyampunne qui a neur tour ont un erret défavorable sur la qualité des services. Dans un environnement caractérisé par de maigres ressources financières, løefficience et la performance devraient être les seules règles applicables. Malheureusement, læxamen des performances individuelles, effectué annuellement, ressemble plus à une formalité administrative que un mécanisme visant à récompenser un bon résultat et bâtir des carrières. Les critères de performance ne sont pas objectifs ou liés à la performance (notamment pour les employés permanents de løÉtat), mais mettent plutôt løaccent sur le caractère ou sur le comportement du personnel (discipline, ponctualité, honnêteté, etc.). La procédure de la performance nœst ni participative ni transparente. Les superviseurs évaluent les employés, attribuent des notes et envoient les résultats au niveau suivant pour loapprobation sans aucune rencontre avec loemployé pour discuter de sa performance. La procédure de la performance ne la performance ne explicitement de débat ni de feed-back.

Si, apparemment, une fonction de supervision est bien mise en place, elle ne se déroule cependant pas de façon cohérente et aucun processus formel de supervision nœst appliqué à lœéchelle du pays. Les liens entre supervision, performance de lœmployé et gestion de sa carrière ne sont pas clairs au niveau opérationnel. Les employés performants reçoivent parfois des lettres de félicitations, mais aucun projet formel de soutien au personnel peu performant næst envisagé.

Des contrôles des formations sanitaires dans leur ensemble ont lieu à travers ce quon appelle le monitorage. Ils sont effectués deux fois par an et consistent en un examen de la performance des formations sanitaires se basant sur certains indicateurs de santé. Si les cibles de monitorage ont été atteintes, tout le personnel reçoit une prime, ce qui est un bon moyen pour le motiver à faire encore mieux dans loavenir. Un classement des formations sanitaires est aussi établi pour stimuler les structures dont les résultats ne sont pas brillants à faire mieux et être récompensées.

En résumé, la structure incitative du système de santé du Bénin nœncourage pas la performance. Le personnel adapte son comportement aux mesures incitatives implicites et explicites qui lui sont offertes. Un examen approfondi de ces mesures incitatives pour chaque catégorie de personnel est nécessaire pour résoudre les problèmes cités ci-dessus.

#### 4.4.4.1 Rétention, Migration, et motivation

# Démotivations du personnel de santé

Au total les problèmes liés à la motivation des RHS se résument :

- Les salaires trop bas ;
- Les mauvaises conditions de travail (cadre de travail, équipementsí etc.;



ncitation à la performance;

s agents précaires : agents contractuels de lætat (ACE); Unlimited Pages and Expanded Features agents remuneres sur ionus un imancement communautaire (AFC);

- Løinadéquation entre les salaires et le nombre døannées de formation et inadéquation entre les salaires et la charge de travail;
- Løabsence de motivation des médecins en spécialisation et étudiants en formation;

#### 4.4.5 Formation

# 4.4.5.1 Formation pré-emploi/ Formation initiale

La formation initiale du personnel de santé est assurée par les Ministères en charge de løEnseignement Supérieur et de recherche scientifique et de la Formation professionnelle et døautres structures à lœxtérieur. Les possibilités de formations sont donc offertes par des facultés, instituts et centres de formations du personnel médical et paramédical installé dans les grandes villes : Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Ces écoles de santé jouissent døune renommée connue au-delà des frontières nationales, mais elles ont commencé à connaître, ces dernières années, des difficultés qui impactent négativement la qualité de lœnseignement médical et paramédical. En effet, la moyenne des effectifs par promotion à la faculté de médecine qui était de 30 étudiants en 2000 est passé à 60 alors que les conditions doaccueil et doencadrement noont pas été améliorées dans les mêmes proportions. Pour le personnel paramédical, les effectifs sœlèvent à plus 400 élèves infirmiers et sage-femme par promotion.

Le contenu des programmes døenseignement est essentiellement clinique et ne permet pas de faire face aux réalités du public où le médecin, la sage-femme ou løinfirmier doit exécuter des tâches de gestion en dehors des prestations de soins.

A défaut décole nationale de formation, les aides-soignants sont formés dans les cabinets privés et il leur est délivré une attestation après trois ans de formation.

Løanalyse des conditions de formation du personnel de santé laisse apparaître les problèmes suivants:

- løinadéquation entre la formation offerte et les attentes du ministère de la santé du faite de lønsuffisance de concertation entre le formateur et løutilisateur ;
- løinsuffisance des enseignants en termes døeffectif pour assurer un meilleur encadrement des apprenants;
- la pénurie des enseignants du fait des départs à la retraite et de la nomination des enseignants à des postes politique ou administratifs;
- løinsuffisance de jeunes enseignants qualifiés sur le marché de løemploi ;

Dans ce contexte, les structures de formation sont confrontées aux problèmes suivants :

inexistence des structures de formation des formateurs;

Unlimited Pages and Expanded Features

de formation ;

- Difficulte againsorption des apprenants formés
- Inadéquation des programmes de formation avec la demande du marché de travail ;
- Existence de deux catégories døinfirmiers (infirmiers diplômés døEtat et Infirmiers brevetés);
- Problème du niveau de recrutement dès les écoles de formation des paramédicaux
- Insuffisance de recyclage des enseignants et formateurs
- Insuffisance et vétusté des équipements
- Insuffisance du budget de fonctionnement
- Insuffisance de réglementation de la formation des agents de santé

#### 4.4.5.2 Formation continue

Les formations continues ne sont pas fondées sur un plan de formation spécifique correspondant aux besoins du Ministère de la Santé et au type de formation requis pour répondre à ces besoins. La DRH nœst pas impliquée ou informée de lørganisation de toutes les formations qui se déroulent sur place ou à lætranger généralement sur financement des partenaires techniques et financiers. Ces formations se déroulent sous forme de

- séminaires et recyclages ;
- formations de courte durée (1 mois à 6 mois);
- formations de longue durée (plus de 9 mois) ;
- formation par tutorat qui consiste à apporter à l\u00e1agent sur son lieu de travail un appui technique à travers l\u00e9encadrement par un tuteur comp\u00e9tent qui int\u00e9gre l\u00e9\u00e9quipe de sant\u00e9 et qui travaille à l\u00e9am\u00e9lioration de la qualit\u00e9 des soins.

# 4.4.6 Système døinformation des RHS

Un logiciel de gestion des ressources humaines dénommé VIRTUALIA est installé à la Direction des Ressources humaines et dans les directions départementales de la santé. Ce logiciel offre des possibilités assez complètes en matière de gestion informatisée des ressources humaines, mais son exploitation présente certaines insuffisances ; malgré ces insuffisances, le logiciel VIRTUALIA a permis la constitution døune base de données complète pour les Agents Permanents de løEtat et pour les Agents Contractuels de løEtat.



De raçon generale, beaucoup de recherches ont été réalisées sur le domaine de la santé, mais très peu ont porté spécifiquement sur le développement des ressources humaines en santé au Bénin.

# 4.4.8 Partenariat, Leadership, et coordination

Conformément aux textes en vigueur régissant les rapports entre løAdministration et les travailleurs, il existe dans le secteur de la santé des organisations syndicales, des Ordres et Associations professionnels, des sociétés savantes, des représentants du personnel. Les uns défendent les intérêts des travailleurs auprès de løAdministration et les autres søccupent de løEthique et de la déontologie liée à leurs corporations. Les négociations entre les organisations syndicales et løAdministration ne sont pas toujours faciles, les positions défendues par les uns ne sont pas toujours comprises par les autres, conduisant parfois à la paralysie des services de santé.

# 4.4.9 Analyse de la gestion des ressources humaines

Malgré la déconcentration apparente que traduit la création de la DRH, la gestion des ressources humaines de lø Etat reste encore centralisée, dépendant pour lø essentiel de la responsabilité exclusive du Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP). La DRH du MS a dans la réalité, peu dø autonomie en matière de gestion des composantes de la fonction des ressources humaines. En effet, la DRH du MS ne recrute pas, ne rémunère pas, ne forme pas, ne produit pas les actes de carrière; elle essaie de satisfaire des besoins en information des Ministères tels le MTFP, le Ministère de lø Economie et des Finances, les Ministères de lø Enseignement Supérieur et de la formation professionnelle.

Enfin, bien que des dispositions réglementaires pour løoctroi de permis dæxercer existent, elles ne sont pas suffisamment appliquées, facilitant ainsi løinstallation illégale des médecins et des agents de santé dans le secteur privé, pouvant aboutir à une diminution de la qualité des soins par manque de sélection, de contrôle et de renouvellement des autorisations des prestataires de soins de santé (voir aussi les réglementations sur løoctroi de permis dæxercer dans la section Implication du secteur privé).

Appréciation de la qualité des ressources humaines en santé par les enquêtés

Pour lœnsemble des Elus locaux enquêtés, le système sanitaire est caractérisé par une insuffisance en ressources humaines qualifiées.

Selon eux, les aides-soignants constitueraient le véritable problème du système. Ces aides-soignants, qui dominent en effectif, ont besoin dœtre régulièrement formés et recyclés. Pour



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features té qualifié refuse, la plupart du temps, døaller servir en es urbains. Certains døentre eux se présentent comme des

mamovioles de leur poste de travan pour une raison ou une autre, ce qui pose le problème de légquité dans la répartition des ressources humaines qualifiées disponibles. Dans ces conditions, certains élus ne peuvent que saluer légfort fourni par le personnel sanitaire disponible en vue de satisfaire les populations.

En ce qui concerne les responsables des formations sanitaires privées enquêtés, 19,20% estiment que le système sanitaire est caractérisé par une insuffisance en ressources humaines qualifiées contre 60,60% (resp. 20,00%) qui estiment le niveau de ressources humaines est acceptable (resp. suffisant). Pour la moitié des responsables des officines privées enquêtés, ils estiment quœlles sont à un niveau acceptable de qualité contre une autre moitié qui estime que le niveau de ressources humaines est faible.

De løxvis des médecins chefs des hôpitaux de zone enquêtés, 50% estiment que les ressources humaines du système sanitaire béninois sont insuffisantes aussi bien en quantité quœn qualité contre 50% qui estiment le niveau des ressources humaines est acceptable. Le déficit (quantitatif et qualitatif) est plus prononcé notamment dans les petits centres urbains de løintérieur du pays et en milieu rural. Par contre, on note une concentration de ressources humaines en milieu urbain. Mais globalement, il y a un déficit de spécialistes. Pour 40% des coordonnateurs de projet, la qualité des ressources humaines est acceptable. Elle est faible (resp. suffisant) pour 30% de ces coordonnateurs. Du point de vue des chefs services enquêtés, le niveau des ressources humaines est acceptable (52,70%) aussi bien en quantité quæn qualité contre 22% (resp. 17,70%) qui estiment leur niveau insuffisant (resp. faible). Ils soulignent la nécessité de procéder systématiquement à la formation et au recyclage régulier du personnel et mais également de réformer la gestion du personnel du système de santé au Bénin. Il faudrait également mettre fin au sentiment dømpunité et de non responsabilité qui semble habiter certains agents et encourager ceux qui font preuve de professionnalisme.

Pour ce qui est de la perception des usagers sur le niveau des ressources humaines du secteur, on retient en que ce niveau est acceptable (resp. suffisant) pour 54,80% (resp. 24,40%) des usagers des formations sanitaires contre 17,30% des usagers qui estiment le niveau (qualitatif comme en quantitatif) des ressources humaines faible.

#### **Recommandations**

Le développement et la gestion des RHS ne manquent pas dotouts, malgré la crise qui secoue ce domaine jugé prioritaire par les autorités sanitaires. En vue de renforcer ces ressources humaines, il est recommandé de :

ments fondamentaux élaborés sur la gestion des RHS au

Click Here to upgrade to

ges and Expanded Features

- 2- remorcer le leadersmp de la Direction des Ressources Humaines à travers une meilleure réglementation de leur gestion;
- 3- renforcer le cadre partenariat public/privé pour lœugmentation des effectifs ;
- 4- assurer une meilleure organisation des concours de recrutement en évitant la participation des contractuels en cours de reversement ;
- 5- impliquer davantage les élus dans le financement, recrutement et la gestion des ressources humaines santé.

En conclusion, les problèmes de ressources humaines dans le secteur santé sont assez préoccupants. Beaucoup dœfforts sont faits par les autorités sanitaires pour améliorer le système de gestion des ressources humaines mais la résolution définitive des problèmes requiert une volonté politique pour le renforcement des effectifs, des compétences et le respect des textes en vigueur avec une bonne gouvernance à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Løaccent doit être mis sur la valorisation des mérites. Il convient également de rompre avec la politisation de løadministration publique qui constitue un handicap majeur pour la gestion optimale des ressources humaines en santé.

# 4.5 Gestion pharmaceutique

# Réponse de la mission dévaluation

Le niveau de performance de la gestion pharmaceutique est bon. Le sous-secteur pharmaceutique est mieux organisé avec la création døune part, de la Centrale døAchats des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME), et døautre part, du Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux. La cession des produits pharmaceutiques aux formations sanitaires par la CAME est faite à un coût social. La promotion des médicaments génériques et le contrôle des prix constituent des plateformes autour desquelles søpèrent toutes les autres actions visant leur accessibilité financière.

Les évaluations et lænquête ont montré quail y a une maîtrise des prix de vente dans le secteur public mais un marché informel de médicaments est très actif malgré lænugmentation des points de ventes agréés, publics ou privés.

Les opinions sont globalement positives quant à løappréciation de la gestion des médicaments. 50 % des médecins chefs des hôpitaux de zone enquêtés estiment que la gestion des médicaments est bonne et 25% très bonne. Ces derniers déplorent les ruptures épisodiques en médicaments de première nécessité.

mited Pages and Expanded Features

ons sanitaires privées enquêtés, la gestion est acceptable

Pour les usagers, la qualité de gestion des médicaments et des vaccins est acceptable (resp. suffisant) pour 45,80% (resp. 36,60%). Par ailleurs, la disponibilité des médicaments est également jugée bonne par un peu moins de sept usagers sur dix.

Pour ce qui est du prix de cession des médicaments dans les formations sanitaires, 48% des usagers (resp. 15%) le jugent raisonnables (resp. accessibles). Néanmoins, 37% des usagers estiment que ces prix sont élevés.

# 4.5.1 Sous-secteur pharmaceutique

Le décret n°2006-396 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnent du ministère de la santé løa doté dans son chapitre VII døun certain nombre de directions techniques dont celle chargée des pharmacies et du médicament (DPM).

La direction des pharmacies et du médicament a pour attribution de concevoir et dœssurer læpplication de la politique sanitaire en matière de la pharmacopée traditionnelle, des pharmacies et du médicament.

# 4.5.2 Politique, lois et réglementations pharmaceutiques

Conformément aux attributions de la DPM, des lois, des décrets et dispositions règlementaires ont été élaborées. Il existe un recueil des textes législatifs et réglementaires du secteur pharmaceutique.

# • Politique pharmaceutique nationale:

Les autorités en charge du secteur santé ont entrepris dœ́laborer et dœ́dopter un document de politique du sous-secteur pharmaceutique dont la 1ère édition a été mise en ò uvre en 1991. La 3ème édition a commencé en 2008 et se poursuit.

Le sous-secteur pharmaceutique du Bénin est caractérisé par lœxistence dœun acteur central, la Centrale de Achats des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME), quatre grossistes-répartiteurs privés et deux producteurs locaux de médicaments et de consommables médicaux

# • Enregistrement des produits pharmaceutiques



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

инесноп.

es et de contrôle de qualité (SESCQ) de la Direction des rge la plupart des activités de réglementation de cette

La démarche dœnregistrement est bien codifiée : un dossier technique est introduit par le demandeur, un comité technique est responsable de lœtude de la demande dænregistrement ; ce comité technique à løbligation de se réunir trois fois par an.

Le visa døenregistrement est valable pour cinq ans, et doit être renouvelé dans les trois mois avant la date son expiration.

# • Contrôle de qualité des médicaments et consommables médicaux

Le sous-secteur pharmaceutique est mieux organisé depuis les réformes entreprises avec la création døune part, de la Centrale døAchats des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME), grossiste bénéficiant døune autonomie de gestion qui assure løapprovisionnement des structures sanitaires publiques et privées; et døautre part, du Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux, qui assure løanalyse chimique des médicaments avant løautorisation de mise sur le marché.

# • Dispositions réglementaires concernant le secteur pharmaceutique

Le service de løinspection et de la pharmacovigilance de la DPMCM est le responsable de løapplication des lois, décrets et dispositions réglementaires du secteur pharmaceutique.

#### 4.5.3 Sélection des médicaments

Le comité chargé de løélaboration de cette liste soumet le projet de liste à un groupe étendu de partenaires au cours døun atelier de validation. La LME donne les noms génériques des médicaments et les classes en fonction des niveaux de soins.

# 4.5.4 Approvisionnement et vente des médicaments

La gestion de léapprovisionnement et de la distribution des médicaments

Løapprovisionnement et la distribution du secteur public sont effectués par løintermédiaire de la CAME, qui opère sous contrôle de la DPMED. La CAME est un élément essentiel de la politique sanitaire nationale.

Conformément à sa mission, la Centrale døAchat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME) est la seule structure publique chargée døassurer løapprovisionnement des médicaments sous noms génériques pour le compte des formations sanitaires publiques et celles

Unlimited Pages and Expanded Features

approvisionnement, tant dans le secteur public que privé, conforme aux exigences internationales.

# 4.5.5 Entreposage et distribution

Løentreposage des produits pharmaceutiques pour le secteur public est géré au niveau central par la CAME y compris le stockage des produits quøelle fournit, des produits qui ont fait løbjet de dons et des produits fournis par le biais de programmes nationaux et døautres agences. La gestion du stock de la CAME est informatisée. Le problème des pertes de stock pour cause de date de péremption ou de vol est rare.

Les outils de gestion des stocks au niveau des structures sanitaires, ont été conçus par la DPM et la DPP et font partie des outils diffusés par le SNIGS mais le SNIGS ne recueille pas døinformations sur la disponibilité des médicaments au niveau de la structure sanitaire pour faciliter la planification.

# 4.5.6 Accès à des produits et des services de qualité

# Accessibilité géographique

Løaccès à une formation sanitaire public assure en principe un accès géographique aux médicaments essentiels, søil nøy a pas de fréquente rupture de stock. En 2012, le taux de couverture en infrastructure est de 88,3% et le taux de fréquentation corrigé des services de santé est de 51,4% (SNIGS)

Løaccès aux pharmacies privées ou aux dépôts pharmaceutiques est plus limité. Il importe de préciser que la répartition des officines de pharmacies privées demeure inégale malgré la volonté des Gouvernants de réaliser løéquilibre à travers løélaboration périodique de la Carte Pharmaceutique. Ainsi, soixante-seize (76%) des deux cent vingt et une (221) officines que compte le bénin en 2012 se situent dans les départements du Littoral de løAtlantique et de løOuémé.

La loi précise la distance devant séparer deux pharmacies agréées. Pour augmenter løaccès aux pharmacies du secteur privé, le gouvernement accorde également des permis aux agents médicaux à la retraite pour søoccuper de dépôts pharmaceutiques.

Chaque dépôt pharmaceutique est lié à une pharmacie privée agréée qui lui fournit ces produits. Le pharmacien à qui appartient la pharmacie privée est tenu par la loi de surveiller les activités des dépôts pharmaceutiques qui lui sont attachés.

La promotion des medicaments generiques et le contrôle des prix constituent des plateformes autour desquelles søpèrent toutes les autres actions visant løaccessibilité financière notamment :

Malgré tous ces efforts pour augmenter løaccès aux pharmacies et aux points de ventes agréés, publics ou privés, un marché informel de médicaments est très actif. Le Ministère de la Santé, par løintermédiaire de la DPMED, søest engagé dans une campagne døinformation, døéducation et de communication très offensive suivie de répression.

# 4.5.8 Ventes et recouvrement de coûts (accessibilité économique)

Comme cela a déjà été mentionné, le recouvrement de coûts est un élément essentiel du système de santé du Bénin. La vente de produits pharmaceutiques représentait 69,3% des fonds de recouvrement des coûts tandis que le coût des achats de produits pharmaceutiques représentait seulement 51,3% des dépenses totales des fonds de recouvrement des coûts. La vente de produits pharmaceutiques est donc la source principale de financement pour les structures sanitaires et elle soutient leurs opérations.

Les évaluations et lœnquête ont montré quœil y a une maîtrise des prix de vente dans le secteur public.

# 4.5.9 Disponibilité et utilisation appropriée des médicaments

La disponibilité des médicaments constamment améliorée au niveau de la CAME permettra aux formations sanitaires la possibilité de søapprovisionner régulièrement; lœvaluation a permis de savoir que le problème de rupture de stock est épisodique.

Les ordinogrammes sont conçus pour les affections courantes. Selon lænquête sur le terrain, le problème de læutilisation correcte des médicaments ne se pose pas.

Les différents programmes du Ministère de la Santé élaborent des ordinogrammes pour aider les prescripteurs ; et aussi chaque formation sanitaire possède un comité technique chargé de surveiller les pratiques de prescription à løhôpital et de recommander des modifications si nécessaire.

#### Appréciation de la gestion des médicaments

Les opinions sont globalement positives quant à løappréciation de la gestion des médicaments. En effet, la qualité de la gestion des médicaments est bonne pour 50 % des médecins chefs des hôpitaux de zone enquêtés, très bonne pour 25% et acceptable pour 25%. Ces derniers déplorent les ruptures épisodiques en médicaments de première nécessité.

Certains médecins chefs des hôpitaux de zone enquêtés relèvent que løappui du Gouvernement est faible pour løachat des médicaments ainsi que pour le fonctionnement. Le matériel roulant est



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features ces financières. Dans tous les cas, la mauvaise gestion des rée dans un contexte où le financement du secteur de la

same est priornaire aiors quair seran insurrisamment mobilisé.

La qualité de la gestion des médicaments est bonne pour 40,90 % des chefs de services enquêtés, acceptable pour 28%, assez bonne pour 19,90% et médiocre pour 5,90%. Ces derniers déplorent les ruptures répétées en médicaments de première nécessité et même de longue durée dans certaines localités du pays. Il se pose également des problèmes dans la distribution et les conditions de stockage des médicaments. Le retrait systématique des médicaments périmés est effectif. Les enquêtés dénoncent par ailleurs læxistence de marché õnoirõ de vente de médicaments dans les centres de santé et dans les dépôts. La gestion des médicaments est donc en proie à des problèmes døordre organisationnel voire logistique quøil convient de résoudre le plus vite possible.

Du côté des Elus locaux, les opinions convergent sur la qualité de la gestion des médicaments. En effet, la qualité de la gestion des médicaments est bonne pour 23,30% des Elus locaux enquêtés, assez bonne pour 23,30%, acceptable pour 14,30% et médiocre pour 14,30%. Ainsi, selon certains Elus, le dispositif de distribution et de répartition des médicaments marche assez bien dans la mesure où les médicaments sont disponibles et régulièrement mis à la disposition des centres de santé qui en font, le plus souvent, une bonne gestion. De plus, la qualité de ces médicaments fait rigoureusement objet de suivi et régulièrement évaluée. A ce sujet, deux des élus enquêtés attestent que «í les médicaments envoyés sont de bonne qualité, sont judicieusement utilisés í et sont disponibles »; de plus « í un dispositif est mis en place pour contrôler la qualité des médicaments í ». Ces assertions sont renforcées par ces propos recueillis chez un des élus enquêtés : «í ici, jøai vu retirer les médicaments périmésí ».

Cependant, des efforts restent à faire pour améliorer davantage la gestion des médicaments. En effet, certains Elus relèvent des cas de détournements de produits par les agents de santé, de favoritisme dans la répartition des produits au niveau des centres de santé, de ruptures de stocks par moment, etc. Par ailleurs, dans un contexte de lutte active contre les médicaments de la rue, une déclaration grave vient ternir quelque peu la bonne image que løon peut se faire du système sanitaire en matière de gestion des médicaments. En effet, un élu local affirme : «  $\hat{i}$  on note l'introduction des médicaments de marché dans les pharmacies  $\hat{i}$  » \*

Selon lænsemble des responsables des formations sanitaires privées enquêtés, les médicaments ne sont pas bien gérés dans les centres de santé publics. Ainsi, suivant les appréciations de gestion, aucun responsable de formation sanitaire privé nøa déclaré une bonne/très bonne gestion des médicaments mis à la disposition des centres de santé publics. Moins de la moitié (45,5%) de ces responsables affirment une gestion passable/acceptable contre 18,2% qui déclare que la gestion des médicaments dans les formations sanitaires publiques est médiocre. Cet avis est partagé par la

<sup>8</sup> Dans cette déclaration, õmédicaments de marchésõ sous-entend õmédicaments de la rueõ.



Unlimited Pages and Expanded Features

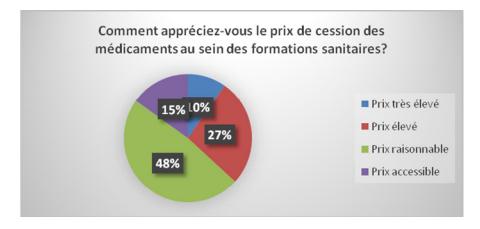
ées qui estiment, en plus de la gestion des médicaments, s et des dépôts pharmaceutiques est médiocre contre une autre monte qui juge cette gestion acceptable.

Pour ce qui est de la perception des usagers sur la qualité de la gestion des médicaments et des vaccins, on retient en que cette gestion est acceptable (resp. suffisant) pour 45,80% (resp. 36,60%) des usagers des formations sanitaires contre 13% des usagers qui estiment la gestion des médicaments et des vaccins faible.

Par ailleurs, la disponibilité des médicaments est également jugée bonne par un peu moins de sept usagers sur dix. Ceux qui estiment les médicaments difficiles à acquérir affirment se rendre dans les officines privées pour søapprovisionner lorsquøelles nøen trouvent pas. Certains évoquent de façon marginale løapprovisionnement dans les UVS et auprès des médecins traditionnels.

Ils estiment également assez satisfaisant løapprovisionnement des médicaments à 46 %. Ceux qui ont déclaré être insatisfaits (21%) de løapprovisionnement en médicaments de la formation sanitaire attribuent cette insatisfaction à løindisponibilité de certains médicaments génériques et aux répétitives ruptures de stock observées.

Pour ce qui est du prix de cession des médicaments dans les formations sanitaires, 48% des usagers (resp. 15%) des usagers les jugent raisonnables (resp. accessibles). Néanmoins, 37% des usagers estiment que ces prix sont élevés, voire très élevés.



Graphique 11 : Prix de cession des médicaments apprécié par les usagers

# Recommandations

Il est recommandé une mise en ò uvre effective et respect des textes et dispositions réglementaires ainsi quøun meilleur contrôle de la vente illicite des médicaments.



# Réponse de la mission døévaluation

Le niveau de performance du système dønformation sanitaire est bon. Le système dønformation dispose døn bon circuit, globalement adéquat mais la qualité des statistiques produites par le SNIGS est encore loin døtre satisfaisante. Les données sont insuffisamment utilisées pour la planification et la prise de décision. Lønexistence de loi ou de disposition réglementaire qui oblige les établissements de santé privés à fournir au SNIGS des rapports sur des prestations et des activités précises est un vide à combler.

La dernière évaluation externe du système døinformation effectuée en 2007 par le réseau de Métrologie Sanitaire (Health Metrics Network) a montré que le système døinformation sanitaire est globalement adéquat et il existe peu de divergences entre les chiffres présentés par le système døinformation national. Le SNIGS, mieux que par le passé, publie à temps løAnnuaire des Statistiques Sanitaires pour contribuer à løefficacité du processus de prise de décision.

# 4.6.1 Description de l\u00e9architecture et de l\u00e9organisation du SNIGS

Au point de vu structuration, le SNIGS se base, tout doabord sur plusieurs sous-système :

- Le sous-système de routine du SNIGS qui collecte la plus grande partie des statistiques sanitaires du Bénin.
- Le sous-système de surveillance épidémiologique et de détection des épidémies;
- Le sous-système døinformation des programmes;
- Le sous-système døinformation de gestion administrative et financière;
- Le sous-système dœnquêtes périodiques;
- Le sous-système døinformation à assise communautaire;
- Et le sous-système détat civil.

Le SNIGS dispose de supports papiers standardisés par type déactivités qui lui permettent de collecter périodiquement les données (mensuellement, trimestriellement et annuellement) des formations sanitaires du pays.

La saisie des données collectées se fait au niveau de toutes les Zones Sanitaires (ZS). Les copies des bases de données statistiques des zones sanitaires sont envoyées mensuellement au niveau des Directions Départementales de la Santé (DDS) qui à leur tour font la compilation et les envoient au Service de la Gestion du Système dønformation (SGSI) du niveau central qui abrite la base nationale de données du SNIGS.

Les délais de transmission des rapports selon le niveau sont les suivants :

aires publiques vers les Zones Sanitaires : avant le 5 de

89



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

- Les zones Santaires, les Centres riospitaliers Départementaux et Hôpitaux Privés vers DDS : avant le 15de chaque mois,
- DDS vers niveau central: avant le 20de chaque mois.

Les données de certaines formations sanitaires du secteur privé libéral sont recueillies à partir des résultats de lænquête de recensement ou dévaluation des formations sanitaires privées dans tous les départements sur les activités de consultations, déhospitalisation et déaccouchements.

# 4.6.2 Analyse de la structure de l\u00f3organisation

La dernière évaluation externe du système døinformation a été effectuée en 2007 par le Réseau de Métrologie Sanitaire (Health Metrics Network). Le système døinformation a été jugé globalement adéquat et a constaté peu de divergences entre les chiffres présentés par le système døinformation national.

Néanmoins, la qualité des statistiques produites par le SNIGS est encore loin dœtre parfaite, comme læ encore rappelé la revue de performance de mai 2011, et ces données sont insuffisamment utilisées pour la planification et la prise de décision. Le MS a élaboré un plan de renforcement du SNIGS à læhorizon 2015 afin de pallier à ces problèmes. Le renforcement du cadre de suiviévaluation devrait quant à lui permettre de mieux utiliser les données produites.

La prise en compte des recommandations issues des différentes évaluations, dans les présentes éditions a permis de rendre le SNIGS plus dynamique et susceptible de suivre lévolution de son environnement. C'est pourquoi, depuis 2010, le SNIGS, mieux que par le passé, publie à temps léAnnuaire des Statistiques Sanitaires.

Løédition de 2012 est la troisième de la série des annuaires élaborés selon les nouveaux canevas adoptés par les acteurs du SNIGS. Entre autres, elle fournit aux décideurs, autorités et autres acteurs du secteur de la santé, responsables à divers niveaux, chercheurs, partenaires au développement et aux collectivités territoriales des statistiques fiables et actualisées sur le profil épidémiologique du pays, les principaux indicateurs de santé et les ressources utilisées.

#### 4.6.3 Ressources, politiques et réglementation

Le SNIGS dépend du budget du ministère de la santé et de løapport de certains partenaires pour la couverture de ses besoins.

Il nœxiste pas de loi pas de disposition réglementaire qui oblige les établissements de santé privés à fournir au SNIGS des rapports sur des prestations et des activités précises. Il existe un protocole dœaccord entre les formations sanitaires confessionnelles et le Ministère de la santé pour fournir des informations au SNIGS.



Le guide døinstruction pour les outils du SNIGS définit les normes et directives claires sur les procédures de recueil des données et de génération de rapports

# 4.6.5 Analyse des données

La capacité à analyser les informations en bas de løchelle du système est encore limitée en raison du manque døcquipement et de personnel bien formé à løanalyse des données. Néanmoins, au niveau de la zone sanitaire et de la DDS, il existe des statisticiens qui analysent les données avant de les transmettre au niveau central.

4.6.6 Utilisation de l\(\phi\)information pour la gestion, le d\(\epsilon\)veloppement de politiques, la gouvernance et l\(\phi\)obligation de rendre compte

Les données sont insuffisamment utilisées pour la planification et la prise de décision. Le MS a élaboré un plan de renforcement du SNIGS à løhorizon 2015 afin de pallier à ces problèmes. Le renforcement du cadre de suivi-évaluation devrait quant à lui permettre de mieux utiliser les données produites.

#### 4.6.8 Recommandations

Il conviendrait døutiliser les informations du SNIGS au niveau des centres de santé périphériques et døexploiter régulièrement au niveau intermédiaire, les rapports SNIGS. Enfin, il faut désagréger les données de couverture vaccinale selon le sexe.

# 4.7 Implication du Secteur Privé

#### Réponse de la mission dévaluation

Le niveau de collaboration entre secteur public et secteur privé dans la gestion du système de santé est passable ; cette coopération est très bonne avec le secteur confessionnel à but non lucratif, mais elle est restée faible avec secteur à but lucratif.

En effet, le secteur privé présente une grande diversité. Lømplication des structures privées ne fait pas encore løbjet døne réglementation géographique rigoureuse tenant compte des besoins du pays

Click Here to upgrade to Inlimited Pages and Evnanded Features ait, la répartition du personnel du privé nøbéit pas à une

Le gouvernement du Bénin bien que disposant døune procédure bien établie pour løautorisation de løexercice privé de la médecine, de nombreux médecins et autres professionnels de la santé exercent dans le secteur privé sans løautorisation du Ministère de la Santé.

Løimportance du secteur privé confessionnel dans la prestation de services au premier échelon de la pyramide sanitaire est très grande.

La taille et la portée du secteur de la médecine traditionnelle ne sont pas vraiment connues. En général, la collaboration des tradipraticiens avec les zones sanitaires et les DDS est døune qualité relativement bonne et dépend en grande partie des responsables de løadministration sanitaire. En effet, les tradipraticiens ont déclaré au cours de løenquête, avoir de bonne collaboration avec les zones sanitaires (50%) et les DDS (26,70%) estiment quøils sont bien écoutés et bénéficient døappui divers de ces derniers dans leurs activités.

En fondant leur appréciation sur la collaboration entre les différents acteurs partenaires du MS, les PTF estiment que le niveau de la collaboration reste passable.

# 4.7.1 Taille et composition du secteur privé

Le secteur privé de la santé au Bénin présente une grande diversité. Il est composé entre autres de médecins, dentistes, sages-femmes et infirmiers exerçant à titre libéral. En ce qui concerne les structures on recense les hôpitaux à but lucratif, les hôpitaux confessionnels à but non lucratif, les pharmacies, les laboratoires, les fournisseurs déequipements médicaux, les grossistes en médicaments, les praticiens traditionnels ; les compagnies déassurance santé facultatives, les mutuelles complémentaires, les grandes entreprises dotées de des consommateurs et les ONG.

Selon løannuaire statistique 2012, le Bénin compte comme personnel médical privé: 1186 médecins, 2284 infirmiers, 583 sages-femmes, 410 techniciens de laboratoire et 142 techniciens døimagerie médicale.

Lømplication des structures privées ne fait pas encore løbjet døune réglementation géographique rigoureuse tenant compte des besoins du pays en matière de couverture sanitaire. De ce fait, la répartition du personnel du privé nøbéit pas à une norme spécifique.

Le gouvernement du Bénin bien que disposant døune procédure bien établie pour løautorisation de løexercice privé de la médecine, de nombreux médecins et autres professionnels de la santé exercent dans le secteur privé sans løautorisation du Ministère de la Santé.



Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

s libéraux crée un certain nombre de problèmes. Tout s lømpossibilité de garantir et de surveiller løoffre ou la

quante des services de ces prestataires. Ensuite, les praticiens sont peu susceptibles de collaborer avec le Ministère parce que dans løillégalité. Enfin, en raison des relations que les praticiens non autorisés nouent avec leurs patients et les autorités locales, il est difficile pour le Ministère de la Santé de les empêcher døexercer même søils ne satisfont pas les critères techniques de qualité.

Løenquête effectuée par la DNPS en 2005 et portant sur les praticiens libéraux, montre que sur les 231 cabinets privés identifiés, la grande majorité (74 %) pratiquait soit uniquement des soins infirmiers standard soit des soins infirmiers et des accouchements sans complication. Les cabinets médicaux représentaient moins de 6 % de løeffectif.

Le secteur privé libéral il se compose de deux catégories de formations sanitaires, les structures médicotechniques (clinique, polyclinique, cabinet médical généraliste ou spécialisé, cabinet dentaire, centre de diagnostic / laboratoire et radiologie) et les formations sanitaires tenues par des paramédicaux infirmiers et sages-femmes (cabinet de soins infirmiers, cliniques déaccouchement eutocique.

Les centres de santé confessionnels à vocation humanitaire restent parfois le seul recours hospitalier dans certaines régions. Ces structures se sont développées en milieu urbain et périurbain depuis plusieurs décennies pour répondre aux besoins des populations les plus démunies. Lømportance du secteur privé confessionnel dans la prestation de services au premier échelon de la pyramide sanitaire est très grande. Ces hôpitaux religieux à but non lucratif sont bien intégrés dans le système sanitaire du Bénin et contribuent de manière importante aux prestations de service des hôpitaux de zone dans leur ensemble.

Les structures associatives, qui incluent les nombreuses organisations non gouvernementales fonctionnent sur un mode associatif, ont des domaines déactivité multiples (santé, hygiène, nutrition, microcrédit, etc.), ce qui rend difficile lévaluation de leur rôle et de leur apport réel en matière de santé.

Les structures coopératives ont été lancées dans le cadre døune action conjointe de løEtat, de løOMS et du PNUD.

#### Hôpitaux du secteur privé à but lucratif

Selon le rapport provisoire publié en mars 2006 sur les comptes nationaux de santé du Bénin de 2003, les dépenses dans les cliniques et hôpitaux du secteur privé représentent 7 % des dépenses totales de santé. Ce chiffre est à comparer avec les hôpitaux administrés par le Ministère de la Santé qui comptent pour 18 % des dépenses totales de santé (ou, si løon inclut tous les hôpitaux publics y compris ceux des autres ministères, qui représentent 19 % des dépenses totales de santé).



Le secteur pharmaceutique privé comprend une petite industrie pharmaceutique qui conditionne des médicaments, quatre grossistes répartiteurs seuls habilités à importer les médicaments pour les privés lucratifs, un réseau de 221 pharmacies dont 168 soit 76% sont regroupées dans les départements du Littoral, de løAtlantique et de løOuémé ainsi quøun nombre important de dépôts pharmaceutiques autorisés qui participent à læxtension de la couverture pharmaceutique. Le secteur pharmaceutique privé traite 40% des volumes de médicaments.

Il existe cependant un réseau de vente illicite de médicament et une propension à lœutomédication. En effet au Bénin, la vente illicite de médicaments connaît une ampleur de plus en plus inquiétante. Cœst une activité qui se déroule au grand jour, puisquœlle emprunte les canaux de distribution traditionnels que sont les marchés, les boutiques, les abords des rues, le porte à porte. Dœilleurs, sur les marchés, les vendeurs de médicaments ne se distinguent point des autres commerçants et paient comme eux les taxes réclamées par les institutions officielles.

Le développement du marché parallèle pose un véritable problème de santé publique ne serait-ce quœn raison des risques qui ne cessent dœugmenter.

# 4.7.3 Laboratoires

Les laboratoires semblent être le maillon faible dans les prestations de soins de santé du secteur privé. Les informateurs signalent leur rareté et les enquêtes de 2003 et 2005 sur le secteur privé de la santé menées dans huit départements (en noncluant pas les grandes agglomérations urbaines du pays) ont enregistré seulement trois laboratoires privés sur un total de 490 prestataires de soins de santé du secteur privé. Ce résultat suggère que les prestataires privés, soit délivrent des soins de santé sans loaide des services de laboratoires, soit envoient leurs patients dans des établissements publics pour les examens de laboratoire.

# 4.7.4 Praticiens traditionnels

La taille et la portée du secteur de la médecine traditionnelle ne sont pas vraiment connues. Les informateurs indiquent quœune très grande partie de la population béninoise se tourne vers la médecine traditionnelle avant dœaller vers une formation sanitaire.

En dépit de sa forte fréquentation, les ressources et les activités de la médecine traditionnelle sont très mal connues. Elle nœst pas véritablement intégrée aux préoccupations du secteur de la santé; il nœxiste pas de rapports de confiance entre les agents de santé et guérisseurs traditionnels, en dépit des nombreuses initiatives (insertion des matrones dans les centres de santé, agrément des



Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

rises ces dernières années en sa faveur. Les tradipraticiens cs à se regrouper en une association nationale ; celle-ci

connan des difficultes de coordination interne ; ce qui réduit les efforts de concertation entrepris par les autorités avec la corporation.

La psychiatrie est løun des domaines où les praticiens traditionnels semblent être un complément efficace de la médecine moderne. Les médecins intègrent également quelques éléments de médecine traditionnelle dans løexercice de leur métier.

Le Bénin prévoit de mettre en place un Conseil de løOrdre de Praticiens Traditionnels qui serait similaire à ceux existant pour les médecins, les sages-femmes et les pharmaciens. La création døun Conseil de løOrdre pour les praticiens traditionnels devrait vraisemblablement contribuer à mieux faire connaître leurs activités tout en donnant au Ministère de la Santé un moyen døinstaurer une collaboration plus efficace avec eux. Si les praticiens traditionnels sont le premier point de contact de nombreuses personnes avec les soins de santé, il est important de les intégrer dans le système de référence.

# Appréciation des tradithérapeutes

Les tradipraticiens enquêtés considèrent que la gestion du système de santé devrait davantage prendre en compte la collaboration et les interactions avec la médecine traditionnelle. Toutefois, cette collaboration appelle des préalables dont lørganisation de la médecine traditionnelle.

Pour 23,30% et 16,70% des enquêtés, lørganisation de la médecine traditionnelle est respectivement médiocre et passable/acceptable. Les autres ont une appréciation plutôt bienveillante sur lørganisation de la médecine traditionnelle au Bénin en se référant notamment à læxistence døun bureau national des tradipraticiens qui coordonne leurs activités. Mais, il est déploré la non application des textes adoptés en assemblée générale et la faible régularité des réunions ; toutes choses qui induisent une faible visibilité du bureau national et donc de løaction des tradipraticiens.

De løavis des tradipraticiens rencontrés, le regain døintérêt de løEtat vis-à-vis de la médecine traditionnelle serait le fruit døune prise de conscience par rapport aux limites de la médecine moderne. La médecine traditionnelle serait maintenant considérée comme une alternative sérieuse à la médecine moderne. Mais selon, eux, ce regain døintérêt ne se traduit que faiblement en actes concrets. Ainsi, ils relèvent løinexistence de structures publiques crédibles pour soutenir les initiatives de leur bureau. Cependant, au niveau local des démembrements, les tradipraticiens entretiennent de bonnes relations avec les DDS, le personnel des centres de santé de sorte que certains sont sollicités pour intervenir sur des cas graves que les centres de santé locaux nøarrivent pas à prendre efficacement en charge. En définitive, malgré les difficultés døorganisation et le manque de soutien effectif des pouvoirs publics, løorganisation des tradipraticiens est active mène des actions sur le terrain pour répondre aux besoins des populations en matière de santé.

# ssurance santé facultative

nited Pages and Expanded Features

Un certain nombre de compagnies dassurances proposent des contrats dassurance santé facultative auxquels adhèrent principalement des travailleurs salariés et leurs familles qui habitent souvent dans des zones urbaines.

Des entretiens avec des employeurs du secteur privé indiquent que les compagnies déassurances participent volontiers à des processus de sélection concurrentiels. Des entretiens avec des directeurs des ressources humaines indiquent que les entreprises et les travailleurs sont souvent très satisfaits des offres des compagnies déassurances. Celles-ci travaillent avec des prestataires de service appartenant aussi bien au secteur public quéau secteur privé. Les assurés paient leur quotepart directement aux prestataires de services au moment des soins et les compagnies déassurances remboursent la quote-part restante aux prestataires.

Les compagnies døassurance ont du mal à maîtriser les coûts et lutter contre la fraude. Les assurés et les prestataires ne partagent pas les mêmes intérêts que les assureurs en matière de maîtrise des coûts et de fraude. Certains prestataires facturent des honoraires plus élevés aux assureurs quøà leurs patients payant directement car ils intègrent les coûts de financement découlant des paiements différés et les coûts engendrés par løexécution des formalités administratives. De plus, certains prestataires considèrent que le prix quøils demandent à leurs patients en direct est inférieur pour tenir compte de leur incapacité à payer. Les assureurs pensent quøils devraient payer moins que les patients directs puisquøils sont de gros pourvoyeurs fiables.

# 4.7.6 Les mutuelles de santé

Les mutuelles de santé sont le plus souvent des mutuelles professionnelles, associatives ou communautaires. Les clients sont des acteurs du secteur informel comme les artisans, les agriculteurs et les communautés à la base.

Le mouvement mutualiste connaît un fort développement depuis les années 90 et fait aujourdøhui løbjet døun Plan stratégique de développement des mutuelles de santé élaboré par le Ministère de la santé en collaboration avec le Cadre National de Concertation des Structures døAppui aux Mutuelles de Santé (CONSAMUS) et les mutuelles de santé.

#### 4.7.7 Les employeurs

Les employeurs au Bénin participent à la santé par leurs cotisations au fonds de la sécurité sociale du Bénin et en fournissant løaccès à des soins de santé sur le lieu de travail pour leurs employés. Les grandes entreprises du Bénin sont tenues par la loi de mettre une infirmerie à la disposition de leurs employés. Ces infirmeries sont dirigées par des infirmiers qui ont formé løAssociation béninoise des infirmiers et infirmières de sécurité et de santé au travail (ABIIST).



Le secteur public reconnaît quœl a besoin de mobiliser les ressources du secteur privé pour atteindre la population. Une meilleure collaboration avec le secteur privé pourra favoriser lœ des objectifs de santé publique.

Selon lænquête, en appréciant la confiance que mettent les usagers des formations sanitaires dans le système sanitaire, plus de six personnes sur dix estiment avoir confiance au système sanitaire du Bénin quant à la prise en charge correcte en cas de maladie. Ils déclarent avoir plus confiance aux centres de santé publics que privés à plus de six pour dix personnes. Ceci témoigne bien de la confiance mise en ce système, et pose le problème des éventuelles craintes quønt les usagers des formations sanitaires privées.

# Collaboration des tradipraticiens avec les zones sanitaires et les Directions Départementales de la Santé

En général, la collaboration des tradipraticiens avec les zones sanitaires et les DDS est døune qualité relativement bonne et dépend en grande partie des responsables de løadministration sanitaire. En effet, les tradipraticiens qui ont déclaré avoir de bonne collaboration avec les zones sanitaires (50%) et les DDS (26,70%) estiment quøils sont bien écoutés et bénéficient døappui divers de ces derniers dans leurs activités. Ainsi, il arrive que le personnel de santé des zones sanitaires sollicite leurs interventions pour certains cas graves et, vice versa. Cette franche collaboration søillustre à travers les déclarations døun enquêté : « í on se comprend très bien avec les médecins ; nous respectons leurs conseils et eux aussi respectent les nôtresí ». Il est à noter que la place et lømportance de la médecine moderne sont bien reconnues par les tradipraticiens dans la mesure où ils y ont recours pour affiner leur diagnostic avant de prendre en charge les patients.

Dans les zones sanitaires (26,70%) et les DDS (43,30%) où la collaboration pose problème, les tradipraticiens ont le sentiment de ne pas être suffisamment considérés par rapport aux savoirs dont ils sont détenteurs et déclarent être simplement ignorés sinon diabolisés. A ce sujet, lœun des enquêtés déclarent «í la collaboration avec les zones sanitaires est médiocre parce que tout ce qui touche à la médecine traditionnelle est considérée comme de la sorcellerieí ».

Dans tous les cas, les tradipraticiens enquêtés ont formulés le souhait que leur savoir et savoir-faire soient reconnus comme étant importants pour une meilleure efficacité du système sanitaire béninois. Selon ces derniers, la médecine traditionnelle et la médecine moderne ne sont pas et ne doivent pas être opposées mais complémentaires.

anté

Unlimited Pages and Expanded Features

certains tradipraticiens enquetes (environ la moitié) ont reconnu l\( \precessure \) auxistence d\( \precessure \) une bonne et franche collaboration entre les tradipraticiens et le Ministère de la Sant\( \text{é} . Dans ce cadre, le bureau des tradipraticiens b\( \text{enéficie} d\( \precessure \) depuis tant financiers que techniques. Ce qui permet \( \text{à} \) certains tradith\( \text{érapeutes/tradipraticiens} \) de voir un d\( \text{ébut de reconnaissance de leurs recherches dans la mesure o\( \text{ù} \) ils sont soutenus par le Ministère de la Sant\( \text{é} . Selon ces derniers, cette collaboration d\( \text{énote de la consid\( \text{ération} \) et de l\( \text{gacceptation} \) dont ils font l\( \precessure \) bijet de la part des agents des centres de sant\( \text{é} \) et de l\( \text{gadministration} \) de la sant\( \text{è} \) à travers le pays. Mais cette appr\( \text{éciation} \) est fortement nuanc\( \text{ée} \) et m\( \text{êment} \) remission remisse en cause par l\( \text{gautre moiti\( \text{é} . \)} \)

# Dysfonctionnements observés dans la gestion du système de santé

De manière générale, les dysfonctionnements ci-après sont relevés par les tradipraticiens interviewés. Il søagit :

- de løinsuffisance de suivi-évaluation ;
- du non-respect de l'obligation de reddition de compte ;
- de løinsuffisance d'audit de gestion et de contrôle dans les centres de santé sources de corruption et de malversations;
- du non-respect des textes;
- de la mauvaise gestion des ressources humaines notamment la politisation des affectations du personnel ;
- du non-respect de la hiérarchie ;
- de løinsuffisante exploitation des savoirs de la médecine traditionnelle ainsi que de la marginalisation des tradipraticiens.

#### Recommandations

En conséquence, les suggestions faites sont relatives à :

- la formation continue du personnel et une meilleure gestion des ressources humaines ;
- une augmentation de la fréquence des audits et contrôle de la gestion du système sanitaire et léapplication des sanctions quand elles s'imposent ;
- løinstitutionnalisation de plateforme fonctionnelle entre les tradipraticiens et le ministère de la santé ;
- løctroi de moyens financiers à l'organisation des tradipraticiens;
- une meilleure exploitation des savoirs endogènes en matière de santé et la promotion de la recherche sur la médecine traditionnelle.

Unlimited Pages and Expanded Features

pration entre les différents acteurs partenaires du MS, les ration est passable. Les raisons évoquées sont diverses et

- la faible collaboration entre les PTF eux même et entre les PTFs et le MS;
- la faible coordination au sein des PTFs et entre les PTFs et le MS
- løirrégularité des réunions périodiques de concertation ;

Les dysfonctionnements observés dans la gestion du système de santé portent sur :

- la mauvaise gestion des ressources humaines
- le manque døun système de communication efficace au sein de la pyramide sanitaire
- la multiplicité des outils de suivi évaluation
- la faible collaboration entre les différentes parties prenantes.
- la faible capacité à entreprendre les innovations
- le non-respect du circuit du malade dans le système.

Par ailleurs, les PTF déplorent la non-fonctionnalité du système de référence et de contre référence, la gestion irrationnelle des ressources matérielles et financières et la forte politisation de léAdministration.

Appréciation de la pyramide sanitaire actuelle

Løappréciation de la pyramide sanitaire est mitigée. Døun côté se trouvent les acteurs qui pensent quælle est bien structurée et de løautre certains, qui jugent quøil serait intéressant de la revoir. Les défenseurs de cette pyramide argumentent quælle est bien adaptée aux réalités du Bénin. Selon ces derniers, les rôles sont bien distribués surtout avec la création des zones sanitaires et des hôpitaux de zone. Par contre, ceux qui estiment que la pyramide sanitaire næst pas bonne justifient généralement leur position par le fait que « les décisions se prennent du haut et ils ne tiennent pas compte des besoins essentiels ».

Cependant, certains enquêtés estiment que la pyramide est «adéquate mais ne marche pas très bien» comme le nuance lœun dœntre eux. Même sœil nøy a pas de problème entre le niveau intermédiaire et les périphéries, il faut reconnaître tout de même que le mécanisme inter relationnel entre le niveau national et les périphéries est à revoir. La pyramide actuelle nécessiterait des autorisations au niveau des urgences. En bref, la pyramide sanitaire nécessite non seulement des améliorations mais aussi la dynamisation des structures décentralisées.

Les atouts de la pyramide sont :

- la mise en ò uvre des activités avec production de comptes rendus ;
- løbligation de comptes rendus;
- la prise en charge rapide des patients;

mance;

ons au plan sous-régional;

- - la participation des communautés.

# Les dysfonctionnements sont :

- les comportements peu recommandables;
- le manque de personnel qualifié;
- le chevauchement de rôles;
- la politisation démesurée;
- løimpunité;
- la différence de paquets døactivité døun hôpital de zone à un autre;
- la mauvaise organisation des zones sanitaires.

En ce qui concerne la mise en place doun environnement pour la modernisation du système de santé, les acteurs au niveau central estiment que la modernisation du système sanitaire béninois devra porter sur :

- la réhabilitation de certaines infrastructures;
- lœ́laboration d'un nouveau logiciel;
- la création de zones sanitaires pour être plus proche des populations;
- la mise en place d'un site web facilitant la communication entre les acteurs;
- løéquipement des zones sanitaires;
- le renforcement du plateau technique;
- la création des espaces universitaires.

L'acvanuation de la pontique du système sanitaire du Bénin a mis en évidence que les performances de la Gouvernance sont moyennes aux niveaux central, intermédiaire et périphérique de la pyramide sanitaire. Les outils utilisés sont de qualité peu satisfaisante surtout aux niveaux intermédiaire et périphérique, mais parfois, ils ne guère appliqués ou mal appliqués. Aussi, le système døinformation est-elle globalement adéquat mais la qualité des statistiques produites par le SNIGS est encore loin døêtre satisfaisante, et ces données sont insuffisamment utilisées pour la planification et la prise de décision à tous les niveaux. La coordination et la coopération entre le secteur privé et le secteur public, sont jugées peu satisfaisantes en dépit de læxistence døun cadre de concertation secteur public/secteur privé et døun Organe Paritaire de Partenariat. Enfin, lømplication des structures privées ne fait pas encore løbjet døune réglementation géographique rigoureuse tenant compte des besoins du pays en matière de couverture sanitaire.

En ce qui concerne le financement, la politique du secteur de la santé en cours est parfaitement en cohérence avec les orientations du plan national de développement sanitaire. De qualité jugée bonne, la politique de financement du secteur de la santé sæst progressivement améliorée grâce aux initiatives prises pour assurer lœccessibilité financière aux populations pauvres, à la mise en place du fonds des indigents, aux offres ciblées de soins et aux résultats de læpérationnalisation du RAMU. Par conséquent, la probabilité est forte que la contribution directe des ménages auprès des établissements de soins qui est passée de 52% en 2003 à 44% en 2008, connaisse une nouvelle baisse importante quand le RAMU atteindra sa vitesse de croisière. Par ailleurs, il a été constaté que la répartition des moyens existants est non équitable entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire et sont tardivement mis à la disposition des structures bénéficiaires. Les PTF vont jusquœ soutenir que les fonds ne sont pas toujours utilisés à bon escient par certains et ne vont pas toujours aux destinataires.

Pour ce qui est des prestations de services, la couverture moyenne en infrastructure de santé est bonne (88,3%) mais des disparités existent selon les départements dont les taux de couverture vont de 71% à 100%. Cependant, le niveau déquipements et le fonctionnement actuel du sous-système de maintenance des équipements et dispositifs médicaux ne facilitent pas la disponibilité permanente des soins. De même, leinsuffisance chronique du personnel qualifié, avec des disparités entre les départements compromettent dangereusement, la continuité des soins, ou en déautres termes, la disponibilité des services. Il est à remarquer que les formations sanitaires privées prennent une part importante dans le soins de santé au Bénin. Le taux de fréquentation des formations sanitaires pour les soins curatifs sétablit à 51,4% pour le le population et de 90,9% pour les enfants de moins de 5 ans et 70% des usagers des formations sanitaires déclarent être satisfaits des soins reçus. Cependant, les usagers, dans leur majorité déplorent le comportement des agents de santé. Leaccessibilité reste encore à améliorer car, la plus proche formation sanitaire



Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features ge le plus éloigné en cas de besoins de soins tandis que situe en moyenne à 44,7 km des formations sanitaires

enquetees. Emm, le fonctionnement au système de référence et de contre référence reste faible, de même que le niveau déassurance qualité des soins. Toutefois, le taux de nocivité des soins prodigués aux usagers des hôpitaux est encore préoccupant

Par rapport aux ressources humaines, le niveau de performances est très faible : (i) les effectifs de personnel de santé sont largement insuffisants pour répondre aux besoins des populations et demeurent également de qualité faible ; (ii) les normes définies au plan national en la matière ne sont pas respectées ; (iii) les critères de performance ne sont pas objectifs ou liés à la performance et la procédure dœxamen de la performance ; (iii) démotivation des prestataires de soins ; (iv) le déficit (quantitatif et qualitatif) est plus prononcé notamment dans les petits centres urbains de løntérieur du pays et en milieu rural. Mais la résolution définitive des problèmes requiert une volonté politique pour le renforcement des effectifs, des compétences et le respect des textes en vigueur avec une bonne gouvernance à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Løaccent doit être mis sur la valorisation des mérites. Il convient également de rompre avec la politisation de løadministration publique qui constitue un handicap majeur pour la gestion optimale des ressources humaines en santé.

Søagissant de la gestion pharmaceutique, le niveau de performance est jugé bon. En effet, il est noté une amélioration dans le sous-secteur pharmaceutique avec la création de la Centrale døAchats des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux et du Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux. La cession des produits pharmaceutiques aux formations sanitaires par la CAME à un coût social, la promotion des médicaments génériques et le contrôle des prix constituent des plateformes autour desquelles søpèrent toutes les autres actions visant leur accessibilité financière et la gestion des médicaments et leur disponibilité sont autant døéléments qui ont connu une bonne amélioration.

Pour le système déinformation sanitaire, le niveau de performance est bon. Ce constat se base sur léexistence de données de la produite de statistiques produites par le SNIGS est encore loin de détre satisfaisante. Les données sont insuffisamment utilisées pour la planification et la prise de décision. Il existe un grand vide à combler à savoir, léexistence de de loi ou de dispositions réglementaires qui obligent les établissements de santé privés à fournir au SNIGS des rapports sur des prestations et des activités précises.

**Enfin, lámplication des structures privées** ne fait pas encore løbjet døune réglementation géographique rigoureuse tenant compte des besoins du pays en matière de couverture sanitaire. Aussi, en dépit døune procédure bien établie pour løautorisation de læxercice privé de la médecine,



Click Here to upgrade to

Donnels de la santé exercent-ils dans le secteur privé sans Løimportance du secteur privé confessionnel dans la

prestation de services au prenner echeion de la pyramide sanitaire est très grande. La taille et la portée du secteur de la médecine traditionnelle ne sont pas vraiment connues. Mais, la collaboration des tradipraticiens avec les zones sanitaires et les DDS est døune qualité relativement bonne et dépend en grande partie des responsables de løadministration sanitaire.

**ANNEXE** 



<b>PDF</b> Comple	te to	E LA GESTION DU SYSTÈME DE SANTE DU	104 U <b>BENIN</b>
Unlimited Pages an	d Expanded Features	FAIBLESSES	RECOMMANDATIONS
Gouvernance et leadership dans le système de santé	<ul> <li>Existence d'un cadre réglementaire renforçant le leadership du ministère</li> <li>Existence d'un document de politique sanitaire</li> <li>Existence de cadre de concertation et de coordination des interventions du secteur</li> <li>Existence de mécanisme de suivi évaluation de la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire</li> <li>Fonctionnalité du mécanisme de compte rendu à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</li> </ul>	<ul> <li>Instabilité du cadre réglementaire du secteur</li> <li>Caducité des textes régissant les structures sous tutelle du ministère de la santé</li> <li>Multiplicité des cadres de concertations au niveau du ministère</li> <li>Existence d'incohérence dans les textes qui régissent la gouvernance au niveau des zones sanitaires et hôpitaux de zone</li> <li>Existence de conflits entre les structures au niveau périphérique</li> <li>Faible implication des élus locaux dans la gouvernance du secteur</li> </ul>	<ul> <li>Accélérer la poursuite des réformes par la prise des textes notamment la direction départementale de la santé afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle</li> <li>Tenir compte des incohérences dans l'élaboration de nouveaux textes régissant les structures du niveau périphériques</li> <li>Réduire le nombre de cadres de concertation au niveau du ministère pour plus d'efficience</li> <li>Rendre plus attrayant et pertinent le contenu des cadres de concertation à tous les niveaux du système</li> </ul>
Prestation des services de santé	<ul> <li>Bonne couverture en infrastructures sanitaires</li> <li>Système de prestation de soins offrant une gamme très variée de prestation de soins en réponse au profil épidémiologique du pays</li> <li>Amélioration de l'utilisation des services de santé</li> <li>Part croissante des formations sanitaires privées dans l'offre des soins de santé;</li> <li>Mise en œuvre des stratégies retenues dans le PNDS à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</li> </ul>	<ul> <li>Disponibilité et accessibilité des soins restent faibles</li> <li>Insuffisance des équipements et dispositifs médicaux pour les prestations de services de santé</li> <li>Faiblesse de la qualité des soins offerts</li> <li>Le fonctionnement du système de référence et de contre référence reste très perfectible avec l'acquisition de vrais véhicules médicalisés bien équipés;</li> <li>Les évacuations sanitaires restent élevés et très coûteux pour le système de santé;</li> <li>Contraste entre le profil épidémiologique et les efforts de prestation fournis par les agents de santé;</li> <li>Faible encadrement des relais communautaires</li> </ul>	<ul> <li>Poursuivre le renforcement de la couverture nationale en infrastructure sanitaires;</li> <li>Assurer la disponibilité permanente du personnel qualifié</li> <li>Développer la contractualisation des formations sanitaires en impliquant davantage le secteur privé</li> <li>Mettre en place un mécanisme de certification de la qualité des soins et d'accréditation des hôpitaux publics et privés</li> <li>Doter le pays d'hôpitaux modernes spécialisés dans la prise en charge des affections chroniques</li> <li>Encourager les formations sanitaires privées à recruter du personnel qualifié de santé dans le cadre d'un partenariat public privé;</li> <li>Renforcer la supervision des relais communautaires</li> </ul>



Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

PDF Complete.

a politique pour la nes du secteur

mme National de

- nemorcement des nessources Humaines
- Disponibilité des personnels qualifiés dont les effectifs doivent être renforcés
- Multiplicité des sources de financement des RHS
- Contribution importante du secteur privé à l'effectif du personnel de santé au niveau national
- Existence d'une volonté politique à résoudre le problème de pénurie du personnel de santé
- Existence des institutions et universités de formation initiale et de spécialité du personnel médical et paramédical
- Amélioration progressive de la situation salariale du personnel de l'Etat en général et de la santé en particulier
- Attribution des différentes primes aux agents de santé dans la perspective de relèvement des rémunérations et de leur valorisation
- Prise de conscience sur la problématique de la gestion des ressources humaines, tant au niveau du Gouvernement que chez les Partenaires Techniques et Financiers
- Renforcement progressif de la décentralisation et du pouvoir local dans le pays
- Disponibilité des partenaires pour le financement de la formation des RHS

- Fonctions limitées de la DRH du Ministère de la Santé dans la gestion des carrières des RHS
- Lenteur dans le traitement des dossiers et actes administratifs
- Gestion prévisionnelle insuffisante des carrières
- Gestion des RHS insuffisamment décentralisée
- Iniquité dans la répartition géographique du personnel de santé sur le territoire national
- Non couverture des besoins surtout des spécialités médicales et paramédicales
- Coexistence de plusieurs statuts d'agents dans le fonctionnement d'une même structure sanitaire rendant complexe la gestion du personnel et qui affecte la cohésion de l'équipe et le climat social du centre de santé
- Absence d'un véritable système d'évaluation des performances du personnel
- Absence ou caducité des textes et lois spécifiques régissant les fonctions des RHS
- Insuffisance d'allocation de ressources financières pour le recrutement et la formation des RHS
- Inadéquation de la formation initiale des professionnels de santé avec les besoins en compétence du secteur, notamment concernant les personnels paramédicaux
- Absence de formation des formateurs avec un risque de ne pas assurer la relève

- Mettre en application les contenus des documents fondamentaux élaborés sur la gestion des RHS au Bénin
- Renforcer le leadership de la Direction des Ressources Humaines à travers une meilleure réglementation de leur gestion
- Renforcer le cadre partenariat public/privé pour l'augmentation des effectifs
- Assurer une meilleure organisation des concours de recrutement en évitant la participation des contractuels en cours de reversement
- Impliquer davantage les élus locaux dans le financement, le recrutement et la gestion des ressources humaines santé.



Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

et politiques assez ur pharmaceutique

- Existence d'un système approprié est en place pour la sélection des médicaments essentiels et pour la révision et la mise à jour de la LME.
- Financement suffisant de la CAME
- Utilisation des outils de gestion des stocks, comme les fiches et les registres de stock dans les formations sanitaires

Capacité en ressources humaines et financières limitée pour løapplication des lois et dispositions réglementaires régissant le secteur pharmaceutique.

- Absence de loi ou politique pour la gestion des dons de produits pharmaceutiques
- Faibles capacités financière, matérielle et humaines du Laboratoire National de Contrôle de la Qualité des Médicaments pour répondre au contrôle de la qualité exigé du secteur pharmaceutique.
- Capacité de stockage insuffisante du dépôt central de la CAME
- Existence de la vente des médicaments sur le marché informel
- Risque financier pour la CAME qui ne facture pas de frais de manutention pour la gestion des produits quœlle stocke dans ses entrepôts pour le compte dœutres programmes ou bailleur de fonds.
- Limite du système d\(\perinf{a}\)information sanitaire (SIS) de la CAME qui ne recueille pas d\(\perinf{a}\)informations sur les stocks
  - Inexistence de système døinformation séparé pour la gestion des produits pharmaceutiques.
- Insuffisance de la capacité des établissements au niveau périphérique à déterminer à long terme leurs besoins pharmaceutiques

- Mettre en œuvre les textes et dispositions réglementaires en vigueur
- Assurer un meilleur contrôle de la vente illicite des médicaments.
- Corriger les autres insuffisances relevées.

Gestion pharmaceutique



Thank you for using PDF Complete.

Click Here to upgra

est bonne; il est et reconnu comme ication, la gestion et

ia prise de decision. La mise en œuvre des recommandations des différentes évaluations a permis de rendre le SNIGS plus dynamique et susceptible de suivre l'évolution de son environnement. Le SNIGS, mieux que par le passé, publie à temps l'Annuaire des Statistiques Sanitaires pour contribuer à l'efficacité du processus de prise de décision.

- Loédition de 2012 est élaborée selon les nouveaux canevas adoptés par les acteurs du SNIGS. Entre autres, elle fournit aux décideurs, autorités et autres acteurs du secteur de la santé. responsables à divers niveaux, chercheurs, partenaires au développement et aux collectivités territoriales des statistiques fiables et actualisées sur le profil épidémiologique du pays, les principaux indicateurs de santé et les ressources utilisées.
- La publication régulière permet donc de disposer døun outil qui vient en soutien non seulement au processus de planification, de suivi et døévaluation des programmes/projets de santé mais aussi de gestion et de prise de décision en matière de politique de santé.

La coordination dans le processus de collecte des données est insuffisante : il est à noter une faible intégration des données du secteur privé (moins de 10% de leurs statistiques sont intégrées dans la base du SNIGS alors quœlles totalisent à elles seules environ 40% des activités de soins surtout dans les grandes villes).

- Un manque de ressources (ordinateurs, électricité) et de formation du personnel des formations sanitaires en matière de recueil, døanalyse des données et de génération de rapports
- un manque de lois ou de dispositions réglementaires obligeant les établissements de santé privés à fournir des informations au SNIGS;
- une diffusion et une utilisation encore limitées de løannuaire des statistiques et du bulletin døinformation «Rétro-SNIGS»;
- le manque døune base solide de soutien financier constitue la plus grande menace qui pèse sur le système.

Il conviendrait d'utiliser les informations du SNIGS au niveau des centres de santé périphériques et d'exploiter régulièrement au niveau intermédiaire, les rapports SNIGS. Enfin, il faut désagréger les données de couverture vaccinale selon le sexe.



Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

ié et dynamique. Il caux, des cliniques, et des cliniques et mopricaux rengieux a pur norriucratif.

- Cet ensemble de formations sanitaires aide le Ministère de la Santé à atteindre ses objectifs de santé publique. Les formations sanitaires privées respectent les normes et procédures de soins établies par le Ministère de la Santé. Les hôpitaux religieux qui sont agréés au titre d'hôpitaux de zone transmettent régulièrement au Ministère de la Santé des statistiques sur la prestation des services et font l'objet de contrôles périodiques du Ministère de la Santé.
- Le Ministère de la Santé a un cadre de concertation secteur public/secteur privé et un Organe Paritaire de Partenariat. Ces derniers sont considérés comme des développements positifs autant par le secteur public que le secteur privé.
- Le Ministère de la Santé possède un système autorisant les professionnels de la santé à exercer dans le secteur privé et à ouvrir des établissements de santé (cabinets de médecins, de sages-femmes, cliniques, hôpitaux et pharmacies). Ce système est mis en œuvre conjointement par une équipe réunissant des représentants du public et du privé.
- Des dispositions officielles sont en place pour traiter les cas de fautes professionnelles, aussi bien au sein de l'Ordre des Médecins que par le biais du système judiciaire

- Le Bénin possède un nombre important de praticiens non agréés et d'établissements sans autorisation d'exploitation. Le gouvernement du Bénin a du mal à faire appliquer ses dispositions réglementaires relatives au secteur privé de la santé.
- Aucune formation continue n'est exigée des professionnels de la santé et les possibilités de formation continue sont limitées.
- Les acteurs du secteur privé (assureurs, praticiens, cliniques et hôpitaux) ont le sentiment que le Ministère de la Santé pourrait faire plus pour obtenir leur entière participation.

- la formation continue du personnel et une meilleure gestion des ressources humaines ;
- une augmentation de la fréquence des audits et contrôle de la gestion du système sanitaire et l
  papplication des sanctions quand elles s'imposent;
- lginstitutionnalisation de plateforme fonctionnelle entre les tradipraticiens et le ministère de la santé ;
- l

  g

  c

  c

  c

  c

  d

  e

  s

  d

  e

  s

  d

  e

  s

  d

  e

  s

  d

  e

  t

  c

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  t

  d

  e

  d

  e

  t

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d

  e

  d
- une meilleure exploitation des savoirs endogènes en matière de santé et la promotion de la recherche sur la médecine traditionnelle.